

Un état des lieux réalisé à l'intention de
La REGION MIDI-PYRENEES

MUSIQUES ACTUELLES

en

MIDI-PYRENEES

de Mars à Juin 2005

nicolas meckel
Ingénierie Culturelle

11 rue Taupin - 31500 Toulouse
05 67 70 81 64 - 06 10 14 64 40

actualités...

ACTUEL (LE) : **1.** Qui existe dans le moment présent / **2.** Qui intéresse l'époque présente (un sujet très actuel) / **3. PHILOS :** Qui existe en acte, conçu comme effectif (par opposition à virtuel) ¹

Actuelles, ces musiques ? A l'évidence, puisqu'elles sont de tous les instants de notre paysage sonore, plus que jamais. Actuelles, d'autant qu'elles se vendent bien : qu'on les trouve en grande distribution, entre frigos et jardinage et jusqu'en fond musical dans les linéaires, qu'elles remplissent des Stades de France et des festivals de partout, qu'elles se compressent et se téléchargent à l'envi, qu'elles constituent enfin, du fond de mille garages pavillonnaires, l'essentiel des pratiques artistiques en amateur... Actuelles d'accord, mais n'est-ce pas l'évidence même pour un art de la représentation que d'être actuel sitôt joué – et quelle que soit l'antériorité du répertoire ?

Un phénomène de société, mais encore ? Quelles styles et quelles postures sociales découvre-t-on au menu du jour, après ces cinquante ans de scène rock ? Aujourd'hui comme hier s'impose ce préalable d'en chercher le dernier contour esthétique, d'y rattacher de nouveaux enjeux collectifs... Il y a une dizaine d'années, parlant d'*actualité* à leur sujet, le ministère a d'abord voulu rassurer les militants de la cause : oui, leurs musiques existaient culturellement, oui elles étaient désormais audibles ! Pas nécessaire pour autant de les intituler *amplifiées* (trop restrictif, trop technique, trop bruyant peut-être...) Enfin, au-delà des termes, ces sonorités si présentes dans la cité, ces pop, ces jazz-rock, ces new-wave, ces punk, ces protest-songs, ces reggae venaient de se gagner - au-delà du baptême commun - un ticket d'entrée dans l'espace public et solidaire. Quel ticket ? Pour quelle ambition collective ? Avec quels moyens et quels savoir-faire ? Petit retour en arrière...

Années 70, les années MJC : les militants de l'éducation populaire sont les premiers à porter le principe d'une défense non-marchande de certains courants d'expression, comme la chanson engagée ou ces groupes amplifiés « non mélodiques » n'ayant aucun droit de cité sur les ondes de l'époque... Début 80, c'est Maurice Fleuret qui entrouvre les portes du ministère au jazz puis au rock ; c'est la première *Fête de la Musique*, c'est le premier tremplin de découverte *Coup de Talent sur l'Hexagone*. Viennent en 85 le *Plan Rock* voulu par le ministre, et la création du *Fonds de Soutien aux Variétés* (aujourd'hui CNV / *Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz*) avec le principe d'une taxe sur la billetterie des concerts réaffectée aux formats moins commerciaux et aux organisations de petite envergure. Ce sont aussi les premières interventions de l'état sur l'investissement de salles rock, les premières aides aux festivals...

¹ *Petit Larousse illustré*, éd. 2004

Actuelles ? Il fallait bien des *actes*... Et voilà cette dernière décennie passée à toujours consulter, revendiquer, labelliser, remanier un principe d'intervention publique à vocation inédite. Inédite parce qu'elle aborde un domaine de création et de consommation culturelle d'une popularité sans précédent : celui de la culture rock et de son demi-siècle d'imprégnation sur deux générations successives. Inédite par son côté rétroactif, en rattrapage de cette inégalité de traitement révélée à Catherine Trautmann en 1998 par Alex Dutilh et la *Commission Nationale des Musiques Amplifiées*, au regard des aides perçues par la plupart des arts savants (ceux-ci bénéficiant de fait des retombées publiques de cette consommation de masse via la TVA et via le partage des droits perçus par les sociétés d'auteurs et d'interprètes). Inédite et édifiante pour chacun aujourd'hui, car dans aucun autre pan de la vie culturelle française ne se trouvent à ce point entremêlés le commercial et le non lucratif, le local et le mondialisé, l'amateurisme et le star-system, l'industriel et l'artisanal.

A Toulouse, Albi, Montauban comme ailleurs, la situation des musiques actuelles que nous allons aborder, dans ce qu'elles ont de plus gratifiant comme de plus précaire, raconte l'histoire de ces malentendus, ces tâtonnements, ces belles inventions, ces chantiers en cours dans la diversité des politiques locales... Et pour l'élu en région, s'engager sur le champ de ces pratiques requiert en préalable d'entendre cette complexité, cette mouvance, ces paradoxes qui constituent l'organe même du sujet. Voilà pourquoi une part importante de ce rapport sera consacrée à la situation « sur le vif » des musiciens en région... Ici plus qu'ailleurs l'aptitude à l'observation permanente, à l'analyse et à la transformation pragmatique des dispositifs d'intervention s'impose comme pré requis des politiques culturelles. Longtemps les « musiques actuelles » resteront de l'ordre du débat – parfois du conflit – c'est sans doute dans leur nature !

N. M.

Juin 2005

sommaire

Actualités...

1 - 2005, la croisée des chemins ?	6
2 - question d'approche	9
2.1 - question de style	9
2.2 - question de personnes	11
2.3 - question d'outils	14
3 - paroles et musiques	16
3.1 - l'enquête et ses retours	18
3.2 - ces groupes en région	18
3.3 - création et formation	20
3.4 - la place de la scène	21
3.5 - s'enregistrer	23
3.6 - labels	24
3.7 - profession amateur	26
3.8 - urgences et faux problèmes	29
4 - de la diffusion	31
4.1 - les festivals	32
4.2 - les lieux réguliers de diffusion	37
4.3 - la situation toulousaine	41
5 - les pôles structurants	47
5.1 - le réseau	48
5.2 - avant mardi	55
6 - orientations	61
6.1 - un déploiement possible	61
6.2 - ouvrir des politiques départementales	64
6.2 - évolution du pôle régional	66
6.3 - orientations générales	70

ANNEXES

encore merci à

Malika Gravellier,

Véronique Perrin,

Sylvain Rouaud,

Stéphane Henriquès...

1 - 2005, la croisée des chemins ?

« Un des objectifs est que le champ des musiques actuelles gagne en lisibilité et affirme son importance et sa dynamique, dans le respect des différentes logiques qui le constituent »

Telle est la note d'intention qui ouvre le principal chantier de réflexion du moment.

Pilotée par l'OPC (Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble), une « **CONCERTATION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES** » est actuellement en marche et rendra ses conclusions octobre prochain ; nous présentons ci-dessous la page d'accueil du site **Foruma.fr**². A son origine : le refus des lieux de musiques actuelles et des fédérations concernées (Fédurok, FSJMI) de reconnaître le programme ministériel 2003 des *SMAC structurantes*, programme jugé discriminant à l'échelle du territoire et inégalitaire quant aux opportunités d'accès à ces pratiques musicales.

Premier intervenant de cette tribune, André Cayot, inspecteur en charge des musiques actuelles à la DMDTS (ministère de la Culture) a repositionné cette concertation dans son contexte, notamment d'un point historique et en terme de politiques culturelles du point de vue de l'Etat.

« Le devenir des lieux de musiques actuelles, qu'ils soient en convention avec l'Etat dans le cadre du [dispositif SMAC](#) ou qu'ils ne le soient pas, pose des questions de plus en plus cruciales au collectivités publiques, notamment dès lors que l'échéance de la fin des emplois jeunes se rapproche et alors que les problèmes de l'emploi permanent ne sont pas encore résolus.

Leurs interrogations nous renvoient à notre façon d'aborder la difficile question des " labels " dont les SMAC font partie aux côtés des institutions du théâtre, de la danse, du cirque et des arts de la rue. Confrontée à la nécessaire évaluation du réseau des lieux et à la mise en œuvre d'un cahier des charges qui la rendrait possible, la DMDTS a d'abord posé un cadre classique, certainement réducteur, là où les acteurs attendaient un travail d'évaluation partagé, évolutif et ouvert pour que la prise en compte du secteur soit globale, et alors que la tendance générale va vers la concentration des efforts financiers des collectivités publiques sur des équipements dits structurants.

Constatant cet écart de pensée, les deux fédérations de lieux de musiques actuelles, [Fédurok](#) et [Fsjmi](#), échauffées par la communication de la DMDTS sur ce cadre réducteur en juillet 2003, ont demandé au Ministre de la Culture de mettre en œuvre une concertation nationale qui pose l'ensemble des questions relatives au développement des musiques actuelles.

² Forum National des Musiques Actuelles, Nancy du 5 au 7 octobre 2005 / www.foruma.fr

Ainsi, depuis le mois de mars 2004, un groupe de concertation nationale élargi aux représentants de l'ensemble des acteurs professionnels et des collectivités publiques concernés, s'est fixé comme objectif de rédiger un texte cadre sur lequel les tous pourront s'appuyer pour conduire les concertations territoriales - communales, départementales et régionales - qui devraient aboutir à la prise en compte de l'ensemble des questions relatives aux développement des pratiques artistiques, à l'exposition, à la production et à la circulation des œuvres, au développement de l'action culturelle dans le domaine des musiques et des cultures actuelles.

C'est, pour la DMDTS, l'occasion de mettre en œuvre un processus partagé de réflexion et d'élaboration de la politique du ministère de la culture en faveur des musiques actuelles, avec les acteurs publics et privés concernés par le développement de ce secteur artistique.

Ce travail permanent, désormais durablement engagé, sera jalonné de rencontres qui permettront régulièrement d'en percevoir la pertinence. Les questions relatives à l'enseignement seront particulièrement abordées au printemps 2005 à Toulouse, tandis que le cadre global fera l'objet d'une communication au forum national des musiques actuelles en octobre 2005 à Nancy. »

Mettant donc entre parenthèses toute idée de formatage « en amont » des missions – comme ce fut le cas pour les génération successives de Cafés-Musique et de SMAC – **c'est désormais le territoire d'accueil, dans sa délimitation, dans son organisation socioéconomique, dans ses particularismes culturels qui est appelé à formater le dispositif.** De ce SDT (Schéma de Développement Territorial) découleront projets locaux et tissus d'échanges, de ceux-là la répartition des aides publiques. Tel qu'envisagé, le schéma devra servir de cadre de référence à la coopération entre les institutions publiques et le secteur professionnel au sens large. Il définira notamment le champ, les caractéristiques, les enjeux, les missions, les fonctions des structures et équipements, les conditions nécessaires à la structuration d'une offre de qualité sur le territoire, le rôle et la responsabilité des collectivités territoriales et de l'Etat dans ce domaine.

Autre temps fort à rapporter au contexte de 2005 : le **COLLOQUE NATIONAL** de la **FNEIJMA** organisé à Toulouse les 19 et 20 mai derniers. Des centaines de participants ont pu y débattre de la place souhaitable des musiques actuelles dans l'éducation artistique et parmi le paysage culturel de demain. Lors des prises de paroles des uns et des autres, responsables pédagogiques, fédératifs, artistes, élus locaux, représentants du ministère, il nous a été frappant de constater à quel point le désir de comprendre le phénomène musiques actuelles, d'en faire émerger une vision élargie et d'avancer ensemble sur des voies nouvelles transcendait (le plus souvent) étiquettes, postures sectorielles et mauvaise conscience politique des années passées... Au-delà de la seule question de la formation, c'était bien la question **qualitative** de l'intervention publique auprès de ces musiciens qui était posée... Et autour de laquelle beaucoup se sont retrouvés pour évoquer une **croisée de chemins** possible. La mise en résonance avec ce chantier de la Concertation Nationale cité plus haut était manifeste.

(à l'occasion, c'est aussi l'épouvantail d'une production privée en pleine expansion qu'il faudrait remercier pour son coup de pouce : sa menace sur la diversité créative finit par être ressentie par chacun et met à jour l'urgence de travailler de concert aux alternatives non marchandes des musiques actuelles...)

Derrière la loi du 13 août 2004 relative à la décentralisation des enseignements artistiques et au partage nouveau des compétences territoriales en la matière, les schémas départementaux à venir incluront nécessairement **un principe de conventionnement entre les écoles de musiques du réseau contrôlé par l'Etat (CNR, ENM) et les lieux spécialisés pour l'accompagnement des musiques actuelles**. Est ainsi posé à l'échelle des territoires le principe d'un échange de savoirs pédagogiques et esthétiques, d'ouverture à la pratique collective entre deux mondes qui jusqu'ici, en Midi-Pyrénées comme ailleurs, semblaient totalement hermétiques l'un à l'autre.

Le 1^{er} juin dernier, enfin, le Conseil Régional Midi-Pyrénées organisait en partenariat avec l'OPC une **TABLE RONDE CULTURE ET TERRITOIRES** réunissant 22 intervenants et plus de 300 participants, élus locaux, porteurs de projets de Pays, d'Agglomération ou de Parc Régionaux, opérateurs culturels... Nous retiendrons parmi beaucoup d'autres l'intervention de *Jean Viard*, sociologue et directeur de recherche au CNRS, et son évocation d'une fonction « totémique » du territoire, d'une autonomie constituée de mémoire et de signes empilés, une « autonomie signifiante » par-delà les hommes qui le peuplent à une époque ou une autre... Le ton est donné : qu'il se définisse comme Haut-Languedoc ou comme Grand Rodez, le véritable territoire n'est autre que celui du **sens commun** qui s'en dégage (le *sens* à prendre en tant que fondement, puis le *sens* à prendre en tant que direction donnée...)

En matière de décentralisation sur la question du spectacle vivant, le Rapport Latarjet présente les régions comme *le meilleur échelon de convergence des interventions publiques et d'évaluation des politiques culturelles*. Nos différentes rencontres effectuées lors de cet état des lieux nous permettent de penser que les partenaires en présence (régions limitrophes comprises) ont toute vocation et tous moyens à s'emparer de cette conjoncture particulière pour la traduire en actions cohérentes, à la fois lucides et ambitieuses dans les années à venir. Une fois détaillés les potentiels et les attentes en présence, nous tenterons de tirer profit de ce contexte nouveau pour proposer une vision possible de cette rencontre **musiques actuelles / territoires publics**.

2 - questions d'approche

2.1 - question de style

Le besoin de définition des formes musicales contenues sous l'appellation *musiques actuelles* aura occasionné tant de prises de plume depuis son lancement que nous ne prétendons pas ici clore le sujet. Essentiellement parce que ces musiques trouvent leur source dans un espace social contestataire par nature, et que celui-ci va chercher dans le franchissement des repères et des formats commerciaux une des matières premières à son inspiration. Nous parlerons davantage ici de **caractères dominants** et d'**influences périphériques**.

La dominante la moins discutable tient d'ailleurs plus de technique que d'esthétique : les musiques actuelles sont d'abord des musiques **amplifiées**. Pour celles-ci, l'équilibrage sonore recherché ne peut être obtenu que par voie de mixage des sources, d'effets correctifs et d'amplification. A partir du triptyque « guitare , basse, batterie », instruments aux acoustiques des plus inégales³, le **rock** a institué cette base rythmique originelle, celle qui continue de se poser en paternité pour une majorité de styles venus et à venir. Autour de cette ossature – parfois virtuelle – le chant, les percussions, les guitares solo, les claviers, les cuivres, les cordes, l'informatique, le texte, les postures, l'habillage visuel viennent apporter une marque de fabrique, une identité qu'on appellera pop, funk, folk, ragga, soul, rap ou variété...

Parce qu'elles procèdent des mêmes circuits de diffusion par la scène et le disque, s'y rajoutent naturellement **diverses formes musicales d'essence plus acoustique**, à commencer par la **chanson** en tant que genre et plus récemment les **musiques du monde** et **traditionnelles**.

Le jazz et le blues, inspirateurs autant qu'inspirés par la parenté rock, font aujourd'hui partie de ces influences périphériques qui les incluront ou les excluront du champ *musiques actuelles* en fonction des stratégies en œuvre. Dans l'étude présente, l'urgence de cerner la problématique rock au plus près de ses réalités midi-pyrénéennes nous imposera de conserver cette distinction et de ne pas intégrer les aides au jazz dans l'analyse des positionnements publics. A contrario, l'analyse territoriale relative aux festivals intègre la forte présence du jazz de par le fait qu'il concourt, dans ce cas, au

³ Une basse électrique, une guitare électrique en bois plein, un synthétiseur ne sont jouables que « branchés », ce qui distingue **techniquement** la filière rock de tout autre ensemble instrumental ou vocal pour lequel l'amplification reste optionnelle, en fonction du lieu et du contexte de sa diffusion.

même phénomène événementiel et aux mêmes effets socioéconomiques que le pop rock ou le latino sur la région.

Quelles que soient leurs influences dominantes, les groupes de musiques actuelles ont en commun de revendiquer un **répertoire de création originale** où la part de reprises, si elle existe, reste nettement minoritaire. De la place du texte écrit plus encore que des orchestrations, naît au sein d'une formation le sentiment d'une **identité unique**, d'une expression de valeurs originales, d'une touche qui serait la sienne et qui n'aurait de cesse que de vouloir trouver son audience. Pour ces centaines de groupes en mal de dates que nous avons consultés, la question de l'accès à la scène se pose avant tout sous l'angle de la **liberté d'expression** et les difficultés à se voir programmé ici ou là sont souvent vécues de l'intérieur comme les effets d'une « censure » institutionnelle non dite.

En matière de nomenclature, l'Officiel de la Musique édité par l'IRMA distingue 6 grandes familles d'influence qui composent les musiques actuelles :

- 1 : Chanson, Variété
- 2 : Hip-hop, Rythm'n blues, Soul, Ska, Reggae, Ragga, Dub, Funk,
- 3 : Jazz, Blues, Impro,
- 4 : Rock, Pop, Fusion, Métal, Indus, Hardcore, Punk,
- 5 : Musique Electronique,
- 6 : Musique du Monde, Trad', Ethno.

2.2 - question de personnes

Depuis l'après guerre, la politique culturelle française s'est élaborée sur une double ambition de l'Etat dont la visée, aussi complexe était-elle, pouvait se résumer en une **POLITIQUE DE L'OFFRE**. Cette ambition consistait à :

- **aider l'art en aidant l'artiste dans sa recherche**, afin de favoriser une émergence sans relâche des « hautes œuvres de l'esprit »,
- **aider la fréquentation de l'art par l'émancipation des publics**, destinataires ultimes de ces œuvres ; démocratiser leur accès par le biais de la lecture publique et de l'éducation artistique en particulier.

Mais au fil des dernières décennies – sous les effets conjugués de la décentralisation et de la marchandisation galopante des biens culturels – on a vu cette ambition « d'en haut » bousculée par ce que Patrice Chéreau et beaucoup d'autres avec lui nomment désormais une **POLITIQUE DE LA DEMANDE**.

Ainsi, en ce qui concerne les arts vivants les plus populaires comme les musiques actuelles, les effets de fréquentation sont désormais portés :

- **par des enjeux nouveaux de développement local**, action culturelle, lien social, vie des campagnes, retombées touristico-économiques des festivals,
- **par les nécessités productives du secteur marchand**, celle qui fait et défait le désir du spectateur/consommateur, quand par exemple la nécessité promotionnelle d'un disque décide de l'omniprésence scénique et médiatique de tel ou tel (nul besoin de formation des publics à ce niveau d'accessibilité !)

Et le principe posé d'*exception culturelle* afin de préserver en France et en Europe un espace spécifique de soutien public à la culture ne vient en rien contredire, dans notre paysage artistique, cette priorité croissante de la demande sur l'offre...

Davantage que par leur nature esthétique ou leur potentiel de création, c'est par leur évidence **d'art populaire contemporain** et de **vecteur de pratiques collectives** que les musiques actuelles ont acquis ce droit d'entrée dans l'espace de la culture subventionnée, tel que décrit en introduction du présent rapport.

En effet :

- qui dit *art populaire* dit fréquentation et consommation de masse, industries culturelles, retombées touristiques, emplois et enjeux socioéconomiques en conséquence,
- et qui dit *pratique collective* dit lien social dans la cité, intégration des diversités d'origine, prévention de la délinquance, démocratisation de l'apprentissage artistique, outil d'animation...

L'artiste, dans ces conditions, n'est plus seulement celui par qui la création arrive et qu'il conviendrait de soutenir à ce titre : il est devenu **celui qui trouve / ou qui ne trouve pas sa place** dans un dispositif déjà institué. Et dans le second cas, naturellement le plus fréquent, il est celui qui se trouve en passe d'exclusion ; mais aussi celui que la société ne peut tout à fait ignorer. Car si la précarité n'a rien de nouveau en ce domaine, c'est le nombre qui en fait un symptôme social... Aujourd'hui, c'est souvent la troupe de jongleurs, la compagnie de break-dance, le groupe de chanson réaliste, le collectif de graphistes, bref **l'ARTISTE EN TANT QUE CORPS SOCIAL** qu'on trouvera destinataire des politiques publiques. Alors même que la contrepartie de création qui lui était jusqu'ici demandée par la collectivité tend chaque jour à se faire un peu moins explicite...

L'artiste plutôt que l'art ? Par la voix de Laurie Blazy, le **COUAC** de Toulouse (Collectif Urgence d'Acteurs Culturels) s'en défend et appelle de ses vœux une commande publique plus explicite... Ce groupe s'est constitué depuis une dizaine d'années autour de cette revendication commune d'un **espace vital pour l'artiste dans la ville**. Après 4 ans d'occupation de l'ancienne préfecture de la rue de Metz par le groupe des *Mix'Art Myrys*, puis l'obtention récente d'une friche en voie de réhabilitation, le COUAC s'affirme encore davantage comme un représentant de ce corps social d'artistes, et interlocuteur de premier plan auprès des collectivités concernées, à commencer par la Ville de Toulouse et la communauté d'agglomération du Grand Toulouse. La commission musiques actuelles du COUAC regroupe des acteurs toulousains comme le *Bijou*, *Mix'art Myrys*, les *Musicophages*, *Samba Résille*, le *Tactikollectif*..

Si le nombre d'**intermittents du spectacle** a quadruplé en vingt ans, si la remise en cause de leur conditions d'accès par l'Unedic puis la crise des festivals de l'été 2003 les a propulsés au rang des inquiétudes catégorielles du pays, si le rapport Latarjet envisage une formule de régulation à la professionnalisation des artistes ⁴, **ces « professionnalisables » dont il est question ne sont pourtant que la partie visible de l'iceberg dans le secteur des musiques actuelles**. Le rêve de la reconnaissance artistique (ou simplement de vivre *pour* et *par* sa musique) habite une population autrement plus nombreuse et composite. Population qui transcende allègrement la distinction amateur / professionnel, comme nous le verrons plus loin à partir de l'analyse consacrée aux groupes de Midi-Pyrénées.

⁴ Source : « *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant* » (dit **Rapport Latarjet**) disponible sur www.irma.asso.fr/article.php3?id_article=43

A ce stade, il s'agit moins pour la collectivité de susciter la fréquentation des publics aux grandes têtes d'affiche du moment, celles qui occupent déjà les Zéniths, palais des sports, bande FM et autres plateaux télévisés, que d'**entretenir en ville et en campagne des interstices de développement hors marché pour ces milliers de groupes qu'on veut croire « en devenir »**... Et qui n'attendent pas d'être devenus ce qu'ils pensent être déjà pour réclamer de la cité qu'elle leur laisse leurs deux heures de temps de parole et leurs vingt mètres carrés de scène !

L'apport des aides publiques aux musiques actuelles est-il pour autant négligeable au plan de l'innovation artistique, de l'émergence de l'œuvre ? Evidemment non, et le Toulousain Magyd Cherfi, ancien des Zebda, est le premier à reconnaître le rôle joué par le *Réseau Printemps* dans l'essor de son groupe vers les audiences nationales. Mais cette question renvoie plus globalement à celle de **l'aptitude au repérage des talents originaux** déployés au sein des lieux musicaux subventionnés, et aux éventuelles **prises de risque** qu'ils veulent – et peuvent - s'autoriser. Cette facette de la mission est certainement aujourd'hui la moins bien affirmée car la plus difficilement compatible avec toutes les autres (préalable démocratique et pratique collective, obligation de fréquentation aux concerts voulue par la tutelle publique...) Même si – dans l'idéal – ces lieux se voudraient des rampes de lancement pour la « mise en orbite » d'un groupe, leurs équipes conservent toutes à l'esprit ce contre-exemple absolu que symbolise les Star'Ac et autres Popstars, et dans leur sillage toute la machinerie de marketing, de formatage des postures, des plastiques et des voix, ce besoin de retour sur investissement et ces effets de « starisation jetable » en vigueur chez une certaine production privée ⁵.

Quelles que soient les améliorations à y apporter, les équipements de type **SMAC** qu'on appellera « **multi-accompagnement** » dans ce rapport, lieux légitimes pour les tutelles, lieux scéniques repérables entre tous par les publics et usagers, lieux de vie abritant dans un même espace les phases de maturation d'un répertoire, de travail scénique son et lumières, d'opportunités de premières parties à côté de groupes références, d'information ciblée et d'échanges informels constituent sans doute la meilleure alternative aux procédures commerciales de la sphère privée.

Sans nier pour autant l'impératif de préserver cette complémentarité public / privé dans les développements de carrière, sans négliger ainsi les besoins de passerelles à lancer entre les uns et les autres. Rappelons que l'économie globale des musiques actuelles, par le seul fait du disque, est de caractère privé avant tout !

⁵ Lire là-dessus *L'économie du star-system*, Françoise Benhamou, éd. Odile Jacob, Paris 2002

2.3 - Question d'outils

L'essentiel des aides publiques aux musiques actuelles mises en œuvre dans les lieux de type SMAC répond ainsi à une triple interprétation des besoins de ces musiciens considérés comme « en devenir » :

- **une mise à disposition d'informations et de conseil** auprès des personnes par le biais d'un centre de ressources spécialisé disposant si possible d'un personnel attiré capable de dispenser l'information sur un environnement culturel, artistique et socioprofessionnel donné (lieux de diffusion, tissu associatif, offres de formation instrumentale ou technique, cadre légal et professionnel, prévention des risques auditifs...) Au-delà du conseil, on y trouve un fonds documentaire écrit, éventuellement sonore, des postes informatiques et internet en accès libre...

- **un accompagnement de la pratique musicale collective** dans un suivi du groupe qui s'inspirerait autant de l'éducation artistique que d'une spécialité de l'animation socioculturelle : la répétition en studio et l'auto-formation qui en découle. Des opportunités de formations instrumentales et vocales spécifiques sont offertes, ainsi que des stages techniques ou administratifs. A l'issue de ce parcours, différentes formules de résidences d'artistes offrent à la fois une fourniture de moyens au sein des équipements (une scène, une sonorisation, un soutien à la communication, l'enregistrement d'une démo...) et une possibilité de conseils ciblés autour du répertoire travaillé (technique son, mise en lumière, pré-production, contacts avec les diffuseurs...),

- **une phase d'exposition par la scène et par le support enregistré**, permettant à l'artiste de vivre l'épreuve de vérité au travers de l'accueil des publics. Les opportunités d'intervenir en première partie d'une tête d'affiche constituent une étape décisive de l'accès à la scène. Pour voir se confirmer les premiers bénéfices de cet accueil, cette phase d'exposition devra vite trouver un écho chez les nombreux acteurs des secteurs marchands et non-marchands opérant en simultané dans la diffusion (organisateur de concerts et festivals, producteurs, tourneurs, éditeurs discographiques, médias...)

Cette combinaison d'approches a connu son lieu fondateur : le *Florida* d'Agen, première salle revendiquant sa thématique « musiques actuelles » et développant ces entrées multiples. Il fête aujourd'hui ses dix ans et reste une référence d'équipement et de projet culturel. En Midi-Pyrénées, ce concept de lieu représente l'essentiel du dispositif nommé « Pôles structurants » par le Conseil Régional. Le dernier équipement en date, *Lo Bolegason* de Castres, est sans doute le plus abouti de ce réseau.

Par comparaison avec les impératifs du privé, les modèles SMAC développent généralement une **maturation douce** des formations en présence : ils offrent d'abord un espace de vie aux groupes, un **temps possible** pour savoir vers où aller sans la contrainte d'une reconnaissance immédiate. Les SMAC spécialisent alors leur mode de soutien à mesure de la croissance artistique d'un groupe,

croissance à l'issue de laquelle ceux-ci bénéficient de formules de résidence sur mesure, diverses occasions de jouer en premières parties des têtes d'affiches nationales et internationales et de participer à des tremplins de découverte.

On l'aura compris, le devenir d'une politique territoriale de soutien aux musiques actuelles au travers des lieux s'appuiera sur :

- **un projet explicite mêlant des actions d'accompagnement, de diffusion et d'information,**
- **une compétence et une pérennité des équipes,**
- **une adéquation des équipements,**
- **une cohérence territoriale du projet.**

Pour maintenir sa crédibilité sur un environnement donné, le projet devra ainsi mettre en œuvre ce double savoir-faire, dont la combinaison est loin d'aller de soi :

- d'une part répondre en interne, selon ce **préalable démocratique**, à sa mission de valorisation l'ensemble des groupes hébergés,
- d'autre part faire rayonner en externe (aux yeux des publics, des tutelles comme à ceux des pairs au sens large) l'image d'un **lieu événementiel** capable de recevoir des tournées professionnelles, voire d'accueillir en résidence de création quelques « pointures » nationales.

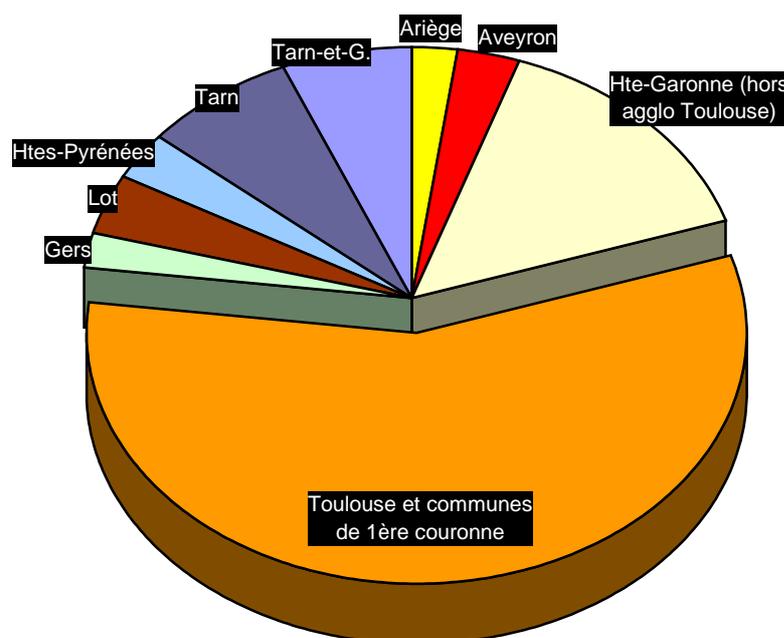
En définitive, même si aucun professeur attiré ne fréquente ses murs, même si le statut d' « élève » n'y a pas sa place, la SMAC s'affirme bien comme une école de musique d'un genre nouveau, au sens où chaque facette de son activité, répétition, résidence cadrée, scène, stages, melting-pot artistique permanent, contient cette dose d'expérimentation et de pédagogie informelle qui favorisent la progression du musicien et de son groupe.

3 - paroles et musiques

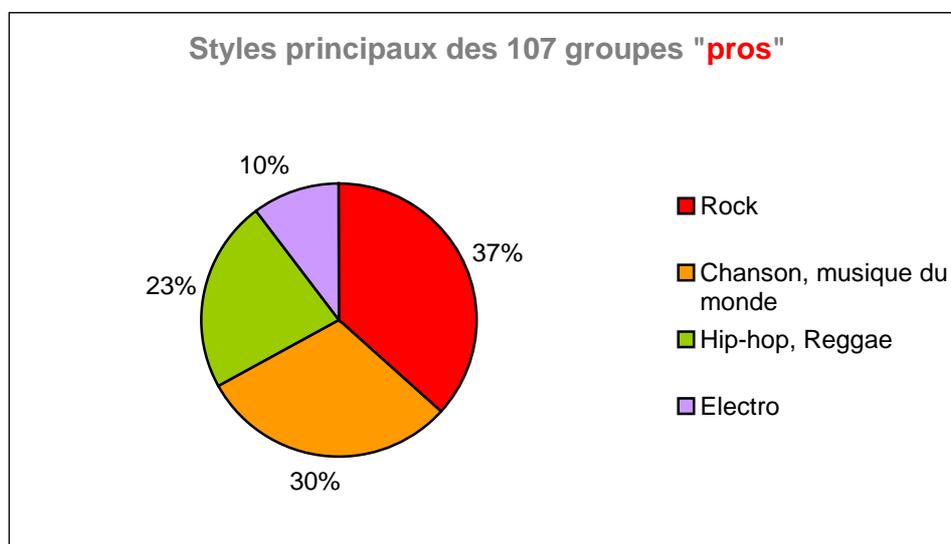
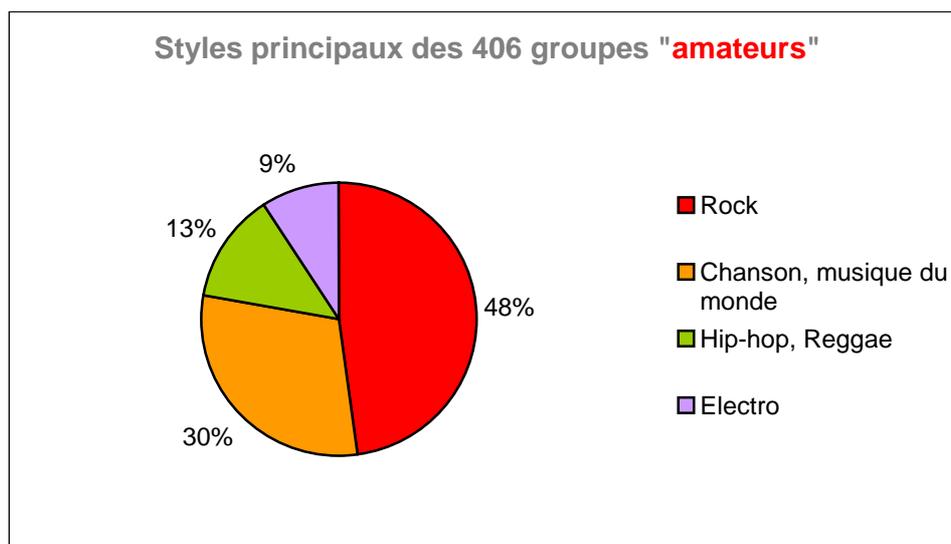
L'avis d'artiste... ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il semble que le point de vue du musicien décrit plus haut n'ait pas été le plus exploité durant ces années, alors qu'avançaient ces propositions de lieux ressources et que se développaient les instances ministérielles spécialisées, les fédérations d'associations, les IRMA, les Fédurok, les FAIR... C'est cette parole que nous avons souhaité recueillir en premier lieu : celle venue des groupes de hip-hop, de reggae, de hardcore, de musiques métisses, bref celle des musiciens eux-mêmes qui pratiquent avec bonheur ou rancœur dans les quartiers d'Auch, Pamiers, Carmaux ou (le plus souvent) à deux pas du Capitole...

L'analyse produite s'appuie sur deux bases de données du pôle régional *Avant Mardi*, totalisant 513 groupes répertoriés par localisation et par styles.

LES 513 GROUPES EN PRESENCE: une idée de l'hyper concentration toulousaine



- L'Ariège et le Gers représentent chacun 2% des provenances de ces groupes,
- L'Aveyron et le Lot : 3% chacun
- Le Tarn-et-Garonne : 6%
- Le Tarn : 8%
- La Haute-Garonne : 15%, hors agglomération toulousaine
- **Toulouse et sa première couronne : 57%**



Les intitulés **amateurs** ou **pros** de ces graphiques sont ceux des bases de données du pôle *Avant Mardi* dont ils sont les représentations ; ils sont à prendre ici avec beaucoup de réserve ! Néanmoins, il est possible d'approcher une évolution des styles dominants en fonction du stade de développement de carrière des groupes.

Nous retiendrons de ce comparatif la forte **dominante rock** des débuts de carrière ; dominante qui tend, au fil de l'expérience, à s'amenuiser au profit de styles plus personnalisés qu'on retrouve dans

cette famille colorée en vert : **influences urbaines** (rap, hip-hop) ou **influences roots⁶ et ethniques** (reggae, ska, soul). Mais cette catégorie représente des artistes aussi différents que *Fabulous Trobadors*, *La Raya*, *Spook and the Guay...*

- Fort de ses 30%, le groupe **chanson**, en orange, accueille aussi bien *Sandoval* que les *Duponts électriques* et les *Femmouzes T.*

- La famille **électro** est composée essentiellement de DJ, de formations de drum'n bass et des courants techno.

3.1 - l'enquête et ses retours

Après envoi à plus de 500 contacts référencés par le pôle régional *Avant Mardi*, ce sont aujourd'hui **119 groupes** basés en Midi-Pyrénées – soit **486 musiciens** – qui s'expriment au travers des 91 items de notre questionnaire.

Précisons que si le niveau de participation a connu une assez longue période de latence, le taux de retours est aujourd'hui satisfaisant pour ce type de démarche. La mise à contribution des musiciens pour cet état des lieux voulu par le Conseil Régional Midi-Pyrénées a été plutôt bien reçue, beaucoup de groupes semblant agréablement surpris et reconnaissants d'être sollicités en tant que tels.

Beaucoup se sont montrés désireux de connaître les aboutissements de l'étude.

Mais cet *a priori* positif et le soin qu'ils ont apporté au remplissage du questionnaire ne sauraient pourtant cacher tout le désarroi qu'expriment nombre d'entre eux, en particulier sur Toulouse, à constater la rareté des opportunités de programmation qui s'offrent à eux.

3.2 - les groupes en région, qui sont-ils ?

70 des 119 groupes consultés résident sur Toulouse ou sa première ceinture urbaine, soit 58% (dans l'exacte proportion de la base de donnée initiale). Pour importante qu'elle soit, cette surreprésentation de groupes sur la métropole est bien en deçà du volume global de la diffusion de concerts relevée sur Toulouse agglomération qui dépasse 75% du volume régional (voir plus loin l'analyse spécifique de la diffusion). On en déduira un plus faible accès des groupes toulousains aux scènes de leur environnement immédiat, comparativement à celui offert aux groupes basés sur les villes moyennes et les départements moins urbanisés que la Haute-Garonne.

⁶ « Racines », en anglais.

Avec **1 femme pour 7 hommes** et 69% de formations exclusivement masculines, les groupes musicaux de Midi-Pyrénées ne viennent pas contredire une certaine image de « pratique virile » qui colle depuis ses origines au perfect du rock ! Mais des formes plus vocales comme celles de la chanson ou des musiques du monde infléchissent la tendance : la moitié de ces groupes compte au moins une femme dans leurs effectifs.

Les âges en présence s'étalent de 16 à 60 ans, mais une formation représentative au sein de cette étude compte **en moyenne 4 musiciens dans une tranche 24 – 32 ans**. Sous leur appellation actuelle, les groupes ont une **antériorité courte** : 3 ans d'existence en moyenne. Compte tenu de l'âge moyen des personnes, on supposera pour beaucoup d'entre elles des expériences antérieures et sans doute une difficulté persistante à mobiliser dans la durée un même effectif autour d'un même projet artistique et d'un même nom de scène...

Avec 64%, les filières **rock-métal** et **rock-pop** revendiquées par les groupes représentent l'essentiel des retours.

Viennent ensuite la filière **chanson** avec 26%, **électro** avec 21%, **hip-hop** et **dub** avec 15%, **jazz** et **musiques du monde** avec 11% chacune.

Si la barre des 100% est ici allègrement franchie, c'est que **le métissage est à l'œuvre** et que certains groupes revendiquent jusqu'à 4 des 6 influences proposées. Ils précisent alors que leur style est du *métal ambigu*, de la *fanfare rock'n groove* ou quelque chose comme de *l'antifolk à la française*...

La composition instrumentale renvoie pourtant à un paysage moins diversifié que ces appellations laisseraient penser. En effet, le triptyque « **guitare-basse-batterie** » à la racine du rock'n roll a encore de beaux jours devant lui : il représente l'ossature, voire la totalité de l'instrumentation chez 60% des groupes. Dans ces conditions, c'est bien naturellement la voix qui la première fait la différence, puis la présence de cuivres ou encore de « machines » type sampler. Dans tous les cas, **la partie chant et le texte restent de loin les premiers vecteurs d'identité du groupe** ; la voix s'exprime chez 9 groupes sur 10 en solo et chez 1 groupe sur 2 en chœurs.

Quelles que soient les communautés d'influence, la propriété d'un répertoire reste un impératif premier. Dans **2 cas sur 3, les groupes jouent de bout en bout un répertoire à 100% original**. La part de création de titres au sein de l'ensemble des groupes atteint 87%. Cette authenticité revendiquée renforce sans doute l'amertume de ceux qui peinent à se voir programmés. Selon diverses réactions recueillies en fin de questionnaire, beaucoup vivent mal les effets de la sélection au cœur d'une offre très importante : il y voient l'effet d'un arbitraire. « *Les institutionnels, les directeurs de salles : qui sont-ils pour juger ?* » Derrière la subjectivité du programmeur, c'est bien souvent leur liberté d'expression qu'ils estiment étouffée...

3.3 - création et formation

Schématiquement, 4 phases distinctes découpent le cycle de développement d'un groupe :

- **la composition, l'écriture,**
- **le temps des répétitions,**
- **le temps de l'enregistrement d'un disque,**
- **la scène, les tournées promotionnelles accompagnant la sortie du CD.**

Pour 2005, composition et présence scénique représentent l'essentiel de l'activité des groupes consultés. Les 30% qui consacreront cette année à des répétitions ou à un enregistrement seront donc demandeurs de programmation en 2006... Il existe ainsi un turn-over fonctionnel dans la pratique, partage naturel du parc scénique permettant d'éviter que trop de groupes n'arrivent simultanément sur le « marché » de la scène ou celui de la distribution discographique.

Les fréquences de répétition varient selon le projet et surtout selon la proximité d'échéance d'un concert ou d'une tournée : un groupe peut ainsi se retrouver jusqu'à 4 fois par semaine entre les quatre murs de son box ! **La moyenne s'établit à 6 répétitions mensuelles**, ce qui impose souvent de disposer de locaux un tant soit peu insonorisés. **60% des groupes ont utilisé au moins une fois en 2004 un studio conçu acoustiquement** pour les musiques amplifiées ; la formule d'abonnement y est la plus fréquente, qu'il s'agisse de boxes indépendants (tels ceux de *Vinilkosmo* à Donneville ou des studios *Oméga* à Toulouse) ou de studios intégrés à des lieux multi-accompagnement de type SMAC. Le local privé, garage ou hangar agricole, reste un appoint d'espace de travail indispensable et 1/3 des groupes en utilisent.

A la visite de ces studios en période d'utilisation, on ne saurait prétendre qu'une majorité de groupes ait intégré les risques pour l'oreille suite à des expositions sonores fortes et prolongées, même si **76% se disent bien informés de ces risques auditifs** (contre 20% qui s'avouent mal informés).

La revendication d'une musique « venue des tripes » explique sans doute la faible fréquentation des écoles de musique par les éléments du groupe. **Les musiques actuelles sont par essence autodidactes et de transmission non écrite** ; le premier espace de formation instrumentale et technique se situe au sein même du groupe, dans l'alternance des nuits de répétition, des expériences de scènes et du mastering d'un futur disque... **Seul 1/5 des musiciens interrogés a fréquenté une école de musique en 2004.**

3.4 - la place de la scène

On le sait, **la présence scénique représente le cœur du développement artistique du groupe** et, au-delà, son « droit à exister » et à porter sa parole à « son » public. La scène reste bien le passage obligé de toutes les reconnaissances, à commencer par celle des pairs, ces autres groupes d'une même communauté d'influence qui se côtoient régulièrement et qui de plus en plus souvent se constituent en collectif. *Antistatic* attaché à la mouvance métal, est le plus important de ces collectifs en région ; un label discographique lui est associé : *Jerkov Musiques*.

16% seulement des groupes bénéficient du travail de promotion et de relations publiques d'un manager. L'essentiel des musiciens - souvent l'un d'entre eux en particulier - est donc attelé à un travail de démarchage permanent auprès des lieux... Le **site internet** est une réponse compensatoire à ce **besoin de vitrine** pour le groupe : 22% des 513 groupes répertoriés par *Avant Mardi* en disposent. Souvent originaux, humoristiques et soignés, ces sites offrent une découverte globale de l'artiste (bio, discographie, morceaux en écoute, photos, liens, billets d'humeur...)

Plus de la moitié des groupes approchés ont créé une association loi 1901, avec comme principale finalité de disposer d'une structure apte à les rendre plus « abordables » par l'organisateur de concert : celui-ci réglera ainsi la prestation sur simple facture émise par l'association au lieu de devoir assumer l'emploi individuel de chaque artiste... Même si, en l'état, la loi l'y contraint ! La formule simplifiée du **Guichet Unique du Spectacle Occasionnel** (GUSO / voir annexe) avait pour premier objectif de restaurer une subordination employeur / employé entre un gérant de bar et l'artiste programmé à l'occasion d'un samedi soir. Mais elle se voit souvent détournée de son esprit et le « guichet unique » devient peu à peu le mode déclaratoire utilisé par l'association-relais du groupe pour salarier tel ou tel de ses musiciens. Malgré tout, c'est bien la souplesse du défraiement qui permet le plus souvent à l'association, sur tickets de caisse et autres justificatifs, de reverser un certain « salaire » à l'artiste (cf §3.6) ...

9 groupes sur 10 ont vécu une expérience de scène durant l'année 2004. Un groupe punk-rock comme Dirty Fonzy basé dans le Tarn annonce 80 concerts annuels et l'espace régional se révèle vite trop étroit pour ces formations en forte croissance.

Au total, **ces 119 groupes ont ainsi donné 1404 représentations publiques en 2004** (concerts, 1ères parties, scènes ouvertes).

Les concerts donnés **hors Midi-Pyrénées** par des groupes qui en sont issus ont représenté 492 des 1404 dates réalisées, soit **plus du tiers**. L'accès aux scènes hors pays d'attache est un facteur essentiel de développement de l'artiste. A ce titre, les réseaux qui existent aujourd'hui entre les pôles

structurants de Tarbes, d'Auch et de Castres et des SMAC d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon, du Limousin voire de Barcelone sont à encourager en premier lieu.

Mais une grande majorité de groupes n'a pas encore accès à ces ouvertures : ¼ des effectifs plafonne à moins de 5 concerts par an ! Encore faudrait-il affiner ici la notion de concert. Pour estimer le bienfait objectif d'un passage sur scène, différents paramètres seront à prendre en compte :

- **les conditions techniques** mises à disposition (espace scénique, son, lumière...)
- **les conditions financières** de la prestation (salaires, déclarations aux caisses, paiement sur facture, défraiements...)
- **les conditions promotionnelles** par l'importance donnée au groupe sur l'affiche : tantôt tête d'affiche, tantôt « noyé » dans une programmation collective.

La prise en compte de ces trois questions à l'échelle du panel étudié indique une nette précarité de l'activité de la scène. Ceci nous permet de poser un **impératif de distinction entre *quantité* et *qualité des présences scéniques*** dans la vie des groupes :

- ¼ des groupes n'a jamais été en tête d'affiche en 2004,
- une moitié a assuré au moins une fois la première partie d'un groupe plus important,
- 35% des concerts relevés ont eu lieu dans des bars musicaux, restaurants ou discothèques,
- 30% des concerts ont eu lieu dans le cadre d'une programmation regroupée, un festival,
- 20% des concerts ont occasionné le paiement salarié d'au moins un artiste du groupe,
- 30% des concerts ont été payés à une association sur facture
- 16% des concerts n'ont occasionné aucune sorte de rémunération ni défraiement...

Le désir d'audience constitue un tel enjeu dans le souci de promotion des groupes que ceux-ci acceptent souvent les conditions déplorables d'un concert par le seul espoir d'en tirer bénéfice dans le futur... Il peut même leur arriver de financer leur propre prestation au profit de l'organisateur : c'est le cas de la trentaine de groupes produits lors de la tournée des tremplins « Emerganza » qui était accueillie en mars dernier au Havana-Café de Ramonville. Après un droit d'inscription de 110 € par groupe, la mise à contribution de l'ensemble des proches de chaque musicien pour battre le rappel du plus grand nombre et leur vendre les billets d'entrée, chacune des formations en lice conservait l'espoir de faire exploser l'applaudimètre et de se voir retenue pour la sélection suivante... A la condition d'avoir pu être entendue, en dépit d'une sonorisation inadaptée au lieu et d'une ambiance en salle plus proche de l'esprit « supporter sportif » que de la curiosité musicale !

3.5 - s'enregistrer

L'enregistrement d'un album commercialisable (voire d'un « maxi » de 2 ou 3 titres), représente naturellement une étape conséquente dans le développement du groupe. De manière encore plus âpre que pour la question de la scène, cette aspiration à se voir signé chez un éditeur discographique (un label) puis distribué dans les bacs se trouve confrontée à la question de l'offre et de la demande, à ces calculs de prise de risque, de notoriété potentielle et de retour sur investissement qui déterminent le choix d'un producteur indépendant, au-delà d'une indispensable affinité esthétique avec son catalogue.

A défaut de se voir signé chez un label, le groupe peut choisir l'**autoproduction** et se positionner en tant que son propre éditeur, financeur de bout en bout de la fabrication d'un disque depuis la location d'un studio jusqu'à la commercialisation du disque, en passant par les frais de pressage, la conception graphique de la jaquette et les dépôts de droits SACEM et SDRM... Même si l'informatique rend aujourd'hui possible à faible coût la création d'une pré maquette (ou démo), le mastering définitif et les opérations de fabrication restent du domaine des entreprises spécialisées et supposent des frais considérables à toutes les étapes.

Quelques rares autoproduits rejoignent heureusement le circuit commercial par le biais de distributeurs comme *Mosaic Musique Distribution* à Toulouse, qui se charge de suivre certains albums jusqu'aux bacs des distributeurs. Ceux-ci, les FNAC, Virgin, Starter, Espaces culturels Leclerc ou disquaires indépendants sont d'ailleurs sollicités par les groupes eux-mêmes pour un placement (qui dépasse rarement quelques semaines) d'un disque autoproduit en rayon. Mais le plus gros de la vente se fait en direct, soit au public en fin de concerts, soit par le biais du site internet représentant le groupe.

Le coût total moyen de fabrication d'un album autoproduit (format 74 min) avec passage d'une dizaine de jours dans un petit studio professionnel est de l'ordre de 4000€. Pour un maxi (format inférieur à 20 min), compter trois jours de studio et un coût global d'environ 2000€.

Sur nos 119 groupes consultés :

- **2 ont été signés chez des majors**, filiales de EMI ou d'Universal
- **14 sont signés pour 1 à 4 disques chez des petits labels**. Le label Jerkov rassemble l'essentiel de ces signatures. Il représente les courants rock métal avec des groupes régionaux comme Delicatessen, Psykup, Sidilarsen, Leiden...
- **34 ont réalisé entre 1 et 5 autoproduits**.

- **18 sont présents sur des compiles**, des enregistrements collectifs par le biais de labels comme Autumn Productions (Lot) ou par les aides du secteur culturel non-marchand comme l'ADDA 82 (Tarn-et-Garonne) ou la SMAC de la Gespe Animation Spectacle (Tarbes).

Par ailleurs, 76 groupes (64% des retours) ont eu recours à des enregistrements de démos. Réalisées avec les moyens du bord, ces maquettes sont avant tout des outils de travail permettant aux groupes :

- une première écoute distanciée de leurs orchestrations,
- un support de démarchage, telle une carte de visite laissée aux organisateurs de concerts ainsi qu'aux stations locales de radio FM.

3.6 - labels

Il existe aujourd'hui **14 labels indépendants référencés en Midi-Pyrénées** sur l'Officiel du Rock de l'IRMA. Pour comparaison, l'Aquitaine en compte 26 et la Bretagne 30 !

Editeur de musique, le petit label est avant tout l'expression d'un **son** particulier, d'une couleur, d'une communauté d'influence. *Autumn Production* (Lot) fait du dark folk et du hardcore, *Dora Dorovitch* (Aveyron) de l'électro, *Elp Records* (Hte Garonne) du pop rock, *Vinilkosmo* (Hte Garonne) du rock esperanto, *Warpath* (Blagnac) du death métal... Les petits labels sont essentiellement cantonnés dans des groupes de « découverte », ce qui rend d'autant moins facile l'organisation de concerts de promotion à la sortie d'un nouvel album.

Des labels plus importants comme *Active Sound*, *Celia* ou *Willing Productions* sont moins connotés sur une esthétique particulière et signent des artistes de plus grande notoriété (*Femmouzes T*, *Sandoval*, *Sergi Lopez...*)

Une moitié environ de ces labels sont constitués en association et n'ont pas pour finalité de dégager des salaires de leur activité. Didier Blanc (*ELP Records*) a créé un studio d'enregistrement et une structure de création graphique spécialisée dans la communication des groupes qui lui permettent un rattrapage du déficit financier généré par le label.

A raison de catalogues variant de 3 à plus de 50 références, **un total d'environ 200 albums est aujourd'hui porté au crédit des labels en région.** La vente d'au moins 250 exemplaires d'un album est nécessaire à l'amortissement d'une signature avec l'investissement de fabrication décrit au chapitre précédent. Pour les petits labels, cette vente est rarement atteinte chez les disquaires ; la vente en fin de concerts ou par le site internet du label est sensée assurer le complément...

La visibilité – et la viabilité - d'un disque signé chez un label indépendant est ainsi tributaire de la compétence commerciale de son distributeur sous contrat, celui qui intervient auprès des disquaires,

celui qui approvisionne et gère les stocks en rayons. La durée de vie d'un « indé » en bacs est conditionnée à l'afflux des références qui finiront par le pousser vers la sortie ; elle dépasse rarement 2 mois. La région ne compte que 2 distributeurs référencés pour les musiques actuelles : *Mosaic Music Distribution* et *DG Diffusion*. Mais l'activité même de ces distributeurs est mise à mal par l'hyper-concentration des références chez les « big five »⁷ et leurs filiales : celles-ci disposent de 99% des surfaces de vente. Certaines FNAC et grandes surfaces spécialisées (38% des ventes en France), jusqu'ici ouvertes aux labels indépendants cessent peu à peu leur relation aux distributeurs pour fonctionner directement avec les centrales d'achat, à l'instar des hypermarchés (39% des ventes en France) .

Bonne surprise : la motivation commune et non concurrentielle de ces petits labels à travailler ensemble la meilleure approche possible d'une activité aussi précarisée. Pour preuve, les liens internet tissant des fils de contacts entre les sites de chacun d'entre eux. Pour preuve encore, l'organisation annuelle d'un **Forum des musiques actuelles** à l'initiative du label *Unique Records*, forum qui traite à chaque édition d'une question spécifique de leur activité.

Ainsi, même si la mise en œuvre supposerait un certain nombre de garde-fous, rien n'interdit de penser qu'une aide publique à ces petits labels associatifs pour signer quelques groupes de « découverte » basés en région aurait le double avantage de soutenir l'activité des uns comme des autres, et d'offrir aux musiciens retenus une meilleure opportunité de diffusion que celle possible par la simple autoproduction...

Extrait d'une publication du SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique), un document en annexe présente les repères économiques relatifs à la vente de disques en France. Le SNEP ne dispose d'aucune statistique d'échelle régionale.

⁷ 5 Majors se partagent environ 85% du marché mondial et 90% du marché français : BMG, EMI, Sony, Universal et Warner

3.7 - profession amateur

La situation professionnelle des **musiciens non intermittents**, indique une précarité bien supérieure à la moyenne. Ils occupent :

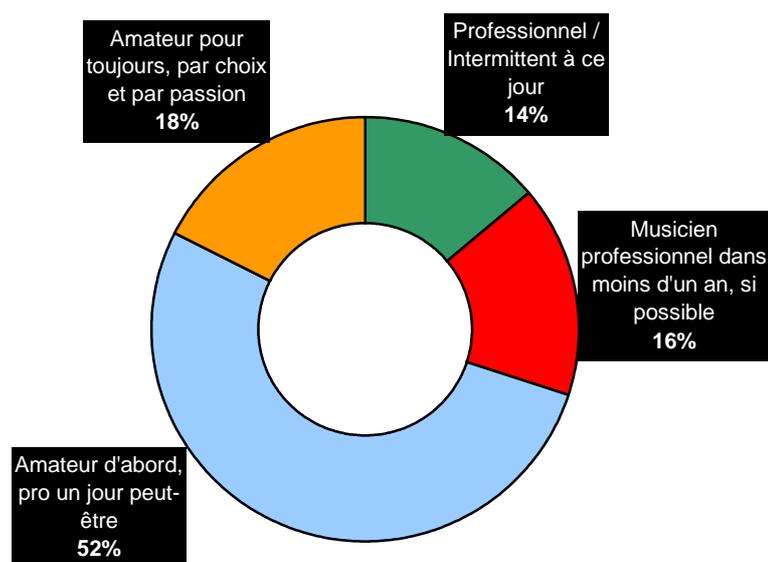
- pour 29% une activité salariée à plein temps,
- pour 12% une activité salariée à temps partiel,
- pour 24% une activité de lycéen ou d'étudiant,
- pour 21% sont demandeurs d'emploi,
- pour 10% sont Rmistes,
- pour 4% sont en Formation professionnelle.

Mais beaucoup d'amateurs semblent admettre qu'il y a un « prix à payer » pour l'exercice de leur passion, et un inconfort inévitable à vouloir se préserver une vie dans la musique.

Le graphique ci-dessous illustre cette relation lucide qu'entretiennent les musiciens de notre consultation avec la question amateur/ professionnel :

- **d'une part moins d'un tiers de personnes vit la musique comme un objectif professionnel à part entière,**
- **d'autre part un fort pourcentage de personnes revendique un développement artistique par passion, même si dans l'absolu beaucoup rêveraient d'en vivre.**

La question **amateur / professionnel** en 4 options



Sur le champ particulier des musiques actuelles, avec l'instabilité des succès telle qu'on a pu l'envisager (§2.2), il convient d'extrapoler à partir de l'instantané de cette situation pour dégager des tendances mesurables sur la durée, qui seules permettent l'analyse.

14% des musiciens approchés par l'étude étaient intermittents du spectacle en 2004, ce qui suppose qu'ils ont occupé préalablement une présence scénique assez soutenue pour cumuler 507 heures salariées (sur une période variant de 10 mois ½ à 12 mois, selon la date de décompte et les variations incessantes des critères depuis 2003).

Peut-on désigner ces 14% comme artistes définitivement professionnels, du seul fait qu'ils ont répondu sur une période donnée aux critères d'accès à cette annexe 10 du régime d'assurance chômage ? Peut-on considérer les 86% restant comme musiciens de second ordre ?

Selon notre estimation, moins d'une centaine d'artistes en musiques actuelles sur les plus de 2000 que compte Midi-Pyrénées (soit moins de 5%) poursuivent une activité scénique et discographique suffisamment consolidée dans le temps pour être considérés comme réellement professionnels.

On appellera « pré-professionnelle » une tranche d'environ 20% de musiciens qui vivent une activité musicale suffisamment soutenue et rémunératrice pour leur laisser espérer une consolidation de leur métier à court terme. **Cet entre-deux est constitué d'autant de musiciens aujourd'hui intermittents que d'autres qui ne le sont pas**, sachant que le passage dans un sens ou dans l'autre est on ne peut plus poreux, car résultant de l'activité du groupe dans l'année précédente. Activité qui alterne des phases de présence scénique et des phases d'absence, par la nature même de ce qu'est un cycle de création musicale (cf § 3.3).

Ainsi, par choix revendiqué ou par réalisme, de 70 à 80% des musiciens constitués en groupes n'affichent que peu de perspectives de pouvoir vivre un jour de leur musique. *Amateurs* autant qu'on peut l'être par le seul fait d'*aimer*, ils ne se vivent surtout pas comme des professionnels qui n'auraient pas réussi... La musique est leur vie avec le même degré d'urgence (parfois davantage) qu'il en est des titulaires de l'intermittence. Leur première différence vis à vis des intermittents réside dans une plus grande vulnérabilité en situation de représentation. Car si l'amateur est souvent amené à jouer en public sur les scènes les plus diverses, on use trop souvent de ce qu'il n'est pas professionnel pour se détourner des obligations légales. Pourtant, amateur ou pas, un musicien qui joue devant un public dans le cadre d'une organisation est toujours *professionnel pour l'occasion*, du fait même de sa prestation. Il y a un lien manifeste de **présomption de salariat** entre l'organisateur et lui. Ainsi, rien n'interdit – et au contraire tout obligerait - l'organisateur à salarier nommément le musicien qui se produit lors d'un concert, quelle que soit sa position vis à vis de l'intermittence du spectacle et quelle que soit son activité principale. D'autant que les critères d'entrée

à cette même intermittence imposent bien une année préalable de contrats salariés à celui qui n'est encore qu'un amateur !

Mais la réalité est toute autre, en particulier dans ce contexte toulousain où la diffusion scénique des groupes est assurée pour 38% par des bars musicaux et des discothèques... Si d'ailleurs ces lieux privés sont loin d'être les seuls (et pas systématiquement) à s' « arranger » avec le code du travail sur l'emploi de l'artiste, si presque tous les organisateurs ont recours parfois à des formes de défraiements forfaitaires aux « petits » groupes, n'est-ce pas que le principe légal est inapplicable en l'état... ? Trop onéreux ? Trop complexe, malgré le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel ?

Dans le contexte actuel de pénurie de scènes, les musiciens amateurs que nous avons consultés seraient d'ailleurs les derniers à souhaiter un contrôle plus rigoureux de leurs conditions de travail selon la loi actuelle, trop conscients du risque de voir disparaître tout engagement du jour au lendemain !

Les syndicats d'artistes professionnels défendent avec juste raison l'exercice légal du travail des professionnels et combattent le travail au noir sous toutes les formes qu'il peut prendre en la matière. Nous retenons de notre entretien avec *Michel Vié* (musicien représentant la CGT spectacle à Toulouse et membre du CNV / voir annexe) :

- **la prise en compte syndicale de l'importance de cette population d'amateurs et de sa légitime aspiration à vivre un développement par la scène et la présence d'un public,**
- **le rejet du statu quo actuel, et l'impératif qu'une loi vienne enfin poser un cadre à cette pratique amateur, afin de délimiter des espaces d'expressions protégés à destination des musiciens professionnels.**

Nous avons pu recueillir auprès du Bureau des Pratiques Amateurs (DMDTS / Ministère de la Culture) les dernières perspectives d'évolution légale de la pratique des amateurs, perspectives qui sont encore en stade de négociation avec les syndicats.

L'annexe du présent rapport en donne lecture.

3.8 - urgences et faux problèmes

Sous ce titre « **urgences ou faux problèmes** », nous avons soumis 10 propositions aux groupes en leur demandant de les noter de 0 à 4 selon l'importance qu'ils accordaient à chacune. Les pourcentages présentés indiquent l'importance relative d'adhésion à chaque proposition par l'ensemble des personnes consultées.

- Trouver davantage de dates de concerts en Midi-Pyrénées :	73%
- Trouver davantage de dates de concerts hors région ou en tournée :	71%
- Obtenir des aides financières pour réaliser un CD autoproduit :	71%
- Jouer dans un festival spécialisé dans mon style de musique :	62%
- Travailler avec un manager ou trouver une aide à la promotion :	57%
- Développer plus d' échanges avec des musiciens de mon style :	50%
- Trouver des informations liées au cadre légal des professions artistiques :	37%
- Trouver près de chez moi un local de répétition :	24%
- Trouver près de chez moi une formation technique spécifique :	21%
- Trouver près de chez moi une formation instrumentale spécifique :	17%

Nous retrouvons ici ce degré d'urgence de l'activité scénique qui rend aux yeux des musiciens les autres propositions moins importantes. A ce titre, **le désir de se confronter à de nouveaux publics hors région est manifeste** ; il s'agit d'ailleurs de la première des urgences exprimées par les groupes toulousains !

Noter, de même, la forte demande d'aide à la réalisation de disque en autoproduction, dont le coût de fabrication est à l'entière charge du groupe.

L'expression du besoin d'être pris en charge et managé est conséquente : elle atteint 60% des retours sur Toulouse.

La question du cadre légal relatif à l'exercice de l'activité artistique concentre la part la plus importante des retours concernant les besoins de formation.

Si la recherche de locaux de répétition n'est que de 24% en région, elle dépasse les 30% à Toulouse, où les musiciens déplorent les listes d'attentes sur la soixantaine de boxes disponibles et des coûts de location que beaucoup estiment rédhibitoires.

En conclusion à cette parole recueillie auprès des groupes, nous constatons :

- la très forte incidence de la pratique amateur sur le paysage des musiques actuelles de Midi-Pyrénées,
- concernant Toulouse et son déficit historique de lieux d'expression rock, l'affirmation d'un véritable vivier « souterrain » des musiques amplifiées, où des centaines de groupes en posture tantôt rebelle, tantôt communautaire, continuent sans relâche de travailler leurs répertoires et de crier leur besoin de les transmettre,
- une majorité de ces amateurs posant leur développement artistique comme une priorité par rapport à la question de la professionnalisation,
- la fragilité de l'entre-deux que vit une frange « pré-professionnelle » d'environ 20% d'artistes,
- l'évidence qu'il ne peut exister d'autre paysage artistique en région que celui qui favorisera une forme de cohabitation amateurs / professionnels avec, pour objectifs communs, l'inventivité des répertoires et la diversité des esthétiques,
- l'impératif d'une meilleure application du code du travail à l'intention des musiciens professionnels, mais dont les amateurs devraient aussi, à une moindre envergure, être bénéficiaires.

Il nous semble enfin souhaitable d'éviter l'ambiguïté de cette référence à la « professionnalisation des groupes » qu'on peut relever ça et là dans les documents relatifs au projet des structures de musiques actuelles subventionnées :

- il n'existe de professionnelles que des personnes,
- la professionnalisation ne peut être posée comme une étape de maturation artistique au même titre que la justesse d'un placement de voix, l'inventivité d'un répertoire, le jeu de scène,
- la professionnalisation est le résultat possible des succès rencontrés, elle est détenue essentiellement par la sphère privée de production, elle conserve dans tous les cas une réversibilité conséquente.

4 - de la diffusion

Cette enquête sur la diffusion, complémentaire à celle visant les groupes, prend pour source principale les annonces parues dans la presse de concerts, festivals et autres tremplins.

Elle a pu se faire grâce à un an de publication de *Flash Hebdo* avec son supplément régional *Pop Corn* ainsi qu'à partir de 12 numéros de la publication associative *Sur Les Rails* ; que leurs responsables en soient à nouveau remerciés...

Nous avons ainsi dénombré **2422 programmations de groupes sur 12 mois**, entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.

On distinguera :

- **1429 plateaux hors festivals** sur des lieux réguliers de diffusion, avec un ou plusieurs artistes regroupés pour un même plateau, **soit 1914 programmations de groupes**,
- **48 festivals** de musiques actuelles et jazz, soit **436 programmations de groupes**,
- **75 opérations de promotion** des groupes : tremplins, scènes ouvertes, show cases, auditions publiques, **soit 200 programmations de groupes** environ.

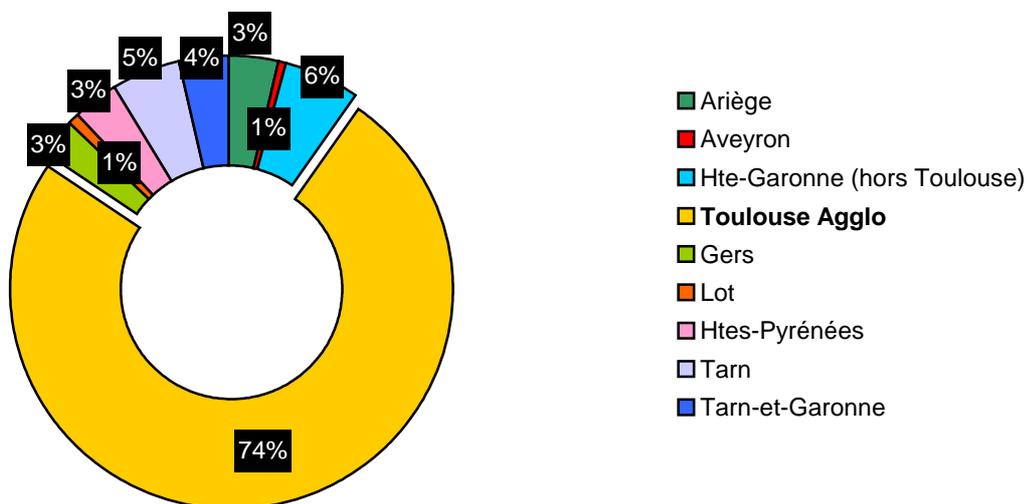
(Nous préciserons qu'ici le terme de *programmation* renvoie à l'idée de chaque présence scénique d'un groupe alors que le terme de *plateau* renvoie à une idée de date et de lieu associés; ainsi un même *plateau* peut compter sur une soirée jusqu'à 4 programmations de groupes...)

Dans la catégorie des concerts sur des lieux « pérennes », hors festivals et tremplins, la concentration toulousaine atteint des records :

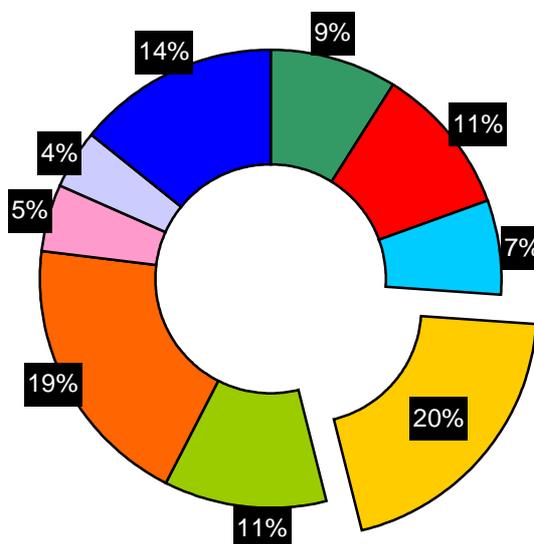
- **74% des programmations de groupes se sont tenues sur l'agglomération toulousaine**,
- **rapporté en nombre de plateaux** (ou soirées distinctes), **c'est 79% d'entre eux qui se sont tenus sur la capitale régionale...**

4.1- les festivals

Importance de la diffusion **régulière** par département



Importance de la diffusion **festivale** par département



La vue comparée des deux graphiques ci-dessus permet :

- d'une part de visualiser l'importance de la métropole toulousaine comme organisatrice de concerts à l'année,

- d'autre part de mesurer l'importance du rééquilibrage territorial opéré par l'activité festivalière au bénéfice des départements ruraux.

On en déduira tout l'enjeu de valorisation territoriale et de développement local porté par ces programmations festivalières.

32 festivals de musiques actuelles parmi les 48 que nous avons décompté, soit les 2/3, reçoivent une aide au fonctionnement du Conseil Régional sur proposition annuelle d'un comité conseil « festivals ». Cette aide de près de 180.000 euros se répartit entre les catégories nommées *Chanson française, Musiques actuelles et métissées, Musiques d'Afrique, Musiques d'Amérique du Nord, Musiques plurielles, Musiques électroniques.*

Pour mesurer le contexte général de l'activité festivalière en région, nous nous appuyerons en premier lieu sur les grandes tendances relevées dans le rapport d'étude de mars 2004 commandé par le Conseil Régional⁸, en y spécifiant la position des musiques actuelles.

Cette étude constate :

- **l'importance globale de l'activité festivalière avec 119 manifestations**, et la grande diversité des formes en présence : arts vivants, arts graphiques, littérature, cinéma...
- **la concentration estivale de ces rendez-vous**, avec 55% durant les mois d'été, concentration conforme aux données nationales en la matière et liée à la double incidence des saisons touristiques et des contraintes climatiques du plein air,
- **le grand nombre de « petits festivals »** (60% ont un budget inférieur à 150.000€) qui se maintiennent à côté de quelques locomotives comme *Alors Chante* à Montauban (900.000€) ou le festival *Country Music* de Mirande (1.400.000€),
- **une tendance générale à la hausse** des budgets depuis 1998 (pour 42% des festivals) et à une hausse de fréquentation (pour 49% des festivals),
- **une part de 20% de festivals dédiés aux musiques actuelles**, les festivals jazz totalisant de leur côté 8% des rendez-vous et la musique classique 18%, soit un total de 40% de festivals de musique,
- **une fréquentation forte des festivals de musiques actuelles**, puisque ces 20% de festivals accueillent 35% du total de spectateurs recensés,
- **la forte implantation rurale de ces festivals musicaux**, en regard des arts graphiques essentiellement urbains,
- **une pratique plus limitée des entrées gratuites aux musiques actuelles** (35% des entrées) comparativement à la moyenne des festivals (50% des entrées),

⁸ *Etude de l'impact des festivals de la région Midi-Pyrénées* – mars 2004 – bureau d'étude **Les Nouveaux Armateurs**, La Rochelle.

- **une capacité d'autofinancement pour les musiques actuelles supérieure à la moyenne** : 64% d'autofinancement contre 42% en moyenne des festivals,
- **une précarité récurrente des emplois permanents** attachés aux festivals avec 333 emplois cumulés (soit 2,8 postes par festival) dont la moitié à temps partiel et une grande proportion d'emplois aidés dont la pérennité n'est pas assurée,
- **une faiblesse accrue de ces postes sur les musiques actuelles**, puisque ces 20% de festivals ne représentent que 16% des postes de permanents,
- **un recours considérable au bénévolat**, soit une moyenne de 145 personnes par festival,
- **un recours au bénévolat plus important sur les musiques actuelles**, puisque ces 20% de festivals totalisent 25% de l'ensemble des bénévoles employés (le festival *Tempo Latino* à Vic-Fezensac emploie jusqu'à 650 bénévoles),
- **de fortes retombées économiques locales**, estimées à 53 millions d'euros sur une année de festivals,
- **des retombées économiques dans la moyenne, concernant les musiques actuelles**, puisque ces 20% de festivals représentent 21% des retombées estimées,
- **un ratio d'impact de l'ordre de 10 en regard des subventions versées** (1€ de subvention génère 9,7 € de retombées sur l'économie locale),
- **un ratio d'impact qui atteint 13,5 avec les musiques actuelles**, dû à la composante « musique du monde » dont le ratio est estimé à 17,5...

En complément de ces indications fournies par le rapport précité, nos propres relevés concernant les festivals de musiques actuelles nous permettent d'affiner l'information et de constater **l'importante ouverture culturelle que génère l'environnement festivalier** :

- **9 festivals sur 10 font jouer des groupes régionaux en premières parties** de têtes d'affiche (elles-mêmes de provenance régionale dans 30% des cas),
- **2/3 présentent une sélection de jeunes talents** issus de tremplins organisés dans les départements ou en région,
- **2/3 organisent des stages**, master classes ou animations à visée pédagogique,
- **60% organisent des expositions**, photos, travaux de plasticiens...,
- **60% organisent des rencontres** et débats autour de questions artistiques ou professionnelles,
- **50% organisent des formes de résidences artistiques** débouchant sur une diffusion.

Ces ouvertures culturelles sont d'autant plus appréciées qu'elles concernent ici des festivals d'envergure très différentes :

- **disparités d'affiche, dans un rapport de 1 à 11** : de 4 à 45 groupes programmés,
- **disparités de budget, dans un rapport de 1 à 20** : de 70 à 1400€,

- **disparités de fréquentation, dans un rapport de 1 à 40** : de 2250 à 94130 entrées payantes.

Ces ouvertures sont aussi appréciables par le fait qu'elles viennent contrebalancer la tendance générale à éviter les prises de risques dans les programmations estivales et à faire appel aux valeurs sûres du moment et aux dominantes festives pour rassembler un large public...

Les festivals de musiques actuelles ont entre 4 ans d'existence (*Euro de Nosauts*) et 18 ans (*Summer Festival*), soit **11 ans d'existence en moyenne**. D'année en année, leur ancrage s'opère : après trois ou quatre éditions, l'initiative première d'une poignée de passionnés devient souvent dans les villages un rendez-vous essentiel aux yeux de toute une population, y compris celle qui n'y assiste pas...

Ainsi, plusieurs petits festivals au budget inférieur à 200K€ dépassent leur dix ans d'existence et prouvent leur capacité à maintenir un format adapté à leur public, leur projet artistique et les moyens dont ils disposent. C'est le cas, entre autres, de *Terre de couleurs* en Ariège ou *Des Croches et la Lune* en Tarn-et-Garonne.

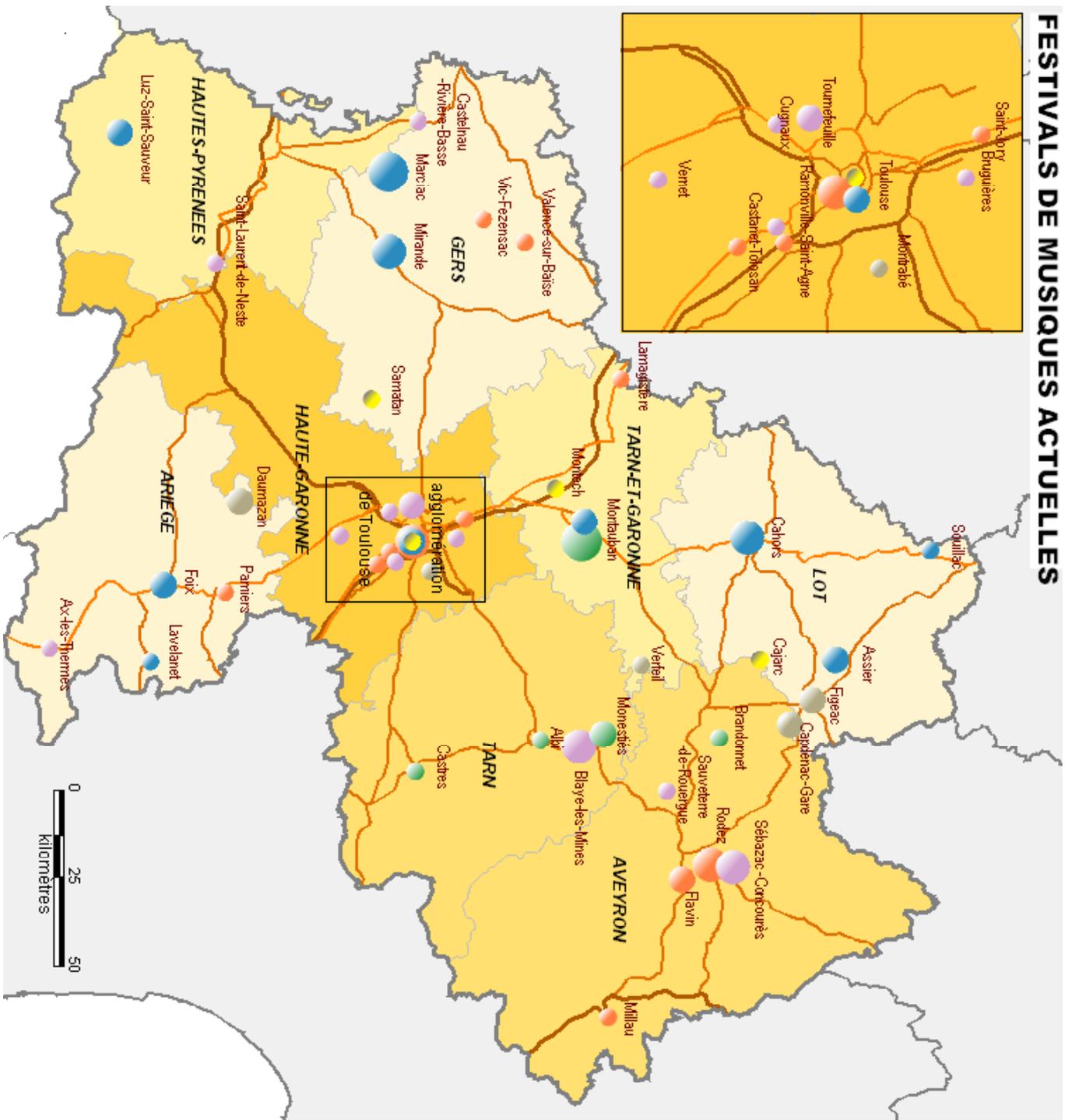
Reste à souhaiter que la dimension événementielle des grands rendez-vous de musique s'inscrive comme première étape d'une vie culturelle se prolongeant à l'année sur ces petites communes.

C'est déjà le cas sur **Marciac**, par exemple, où plusieurs concerts et temps forts de jazz sont accueillis dans le village hors festival.

Espace d'accueil du *Summer Festival* organisé par *Rock Time*, le site de **Cap Découverte** se présente comme une autre opportunité à saisir, tant dans l'intérêt du syndicat intercommunal gestionnaire que des publics et usagers : la *Maison de la Musique* y compte 2 salles de concerts, dont une de 1270 places gradinales, 9 studios de répétition avec possibilités d'enregistrement et un studio de danse...

Citons enfin un projet de création d'une salle spécialisée en musiques actuelles à **Onet-le-Château** (Aveyron) en cohérence avec les équipements du Grand Rodez et inspirée par le voisinage positif du festival *Skabazac* (qui frise les 18000 spectateurs pour sa sixième édition !)

FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES



- STYLE DU FESTIVAL**
- Afrique (4)
 - Chanson (5)
 - Jazz, Blues, Country (10)
 - Musiques Amplifiées (11)
 - Musiques Latino, Trad', Métisses (11)
 - Pluri-artistique (5)

- VOLUME DE PROGRAMMATION**
- plus de 30 groupes
 - de 20 à 30 groupes
 - de 10 à 20 groupes
 - moins de 10 groupes

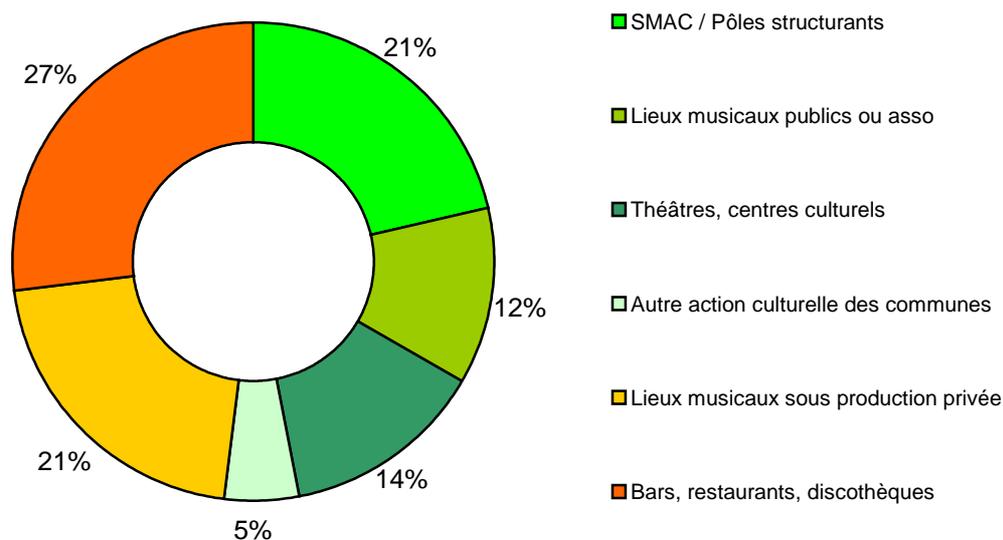
- POPULATION DEPARTEMENT**
(sans double comptes RP 1999)
- plus de 1 000 000
 - 250 000 - 350 000
 - 200 000 - 250 000
 - moins de 200 000

sources : Nicolas Meckel
cartographie : LD'Ingénierie Territoriale

4.2 les lieux réguliers de diffusion

On est frappé d'un partage public/privé aussi proche du 50/50... Concernant un an de programmation de musiques actuelles à l'échelle régionale (même source que pour les festivals), **52% émane du secteur non-marchand public ou associatif** (979 programmations), et **48% du secteur privé à vocation marchande** (914 programmations). Le graphique ci-dessous détaille les parties en présence concernant ces **1893 programmations**. Rappelons que la frontière public /privé ou marchand / non marchand conserve sa part d'aléatoire dans le secteur des musiques actuelles. Dans le cas présent, cette distinction se rapporte au statut juridique de l'organisateur et non à celui du propriétaire de la salle. Le Zénith de Toulouse ou la Salle des fêtes de Ramonville sont sous programmation essentiellement privée.

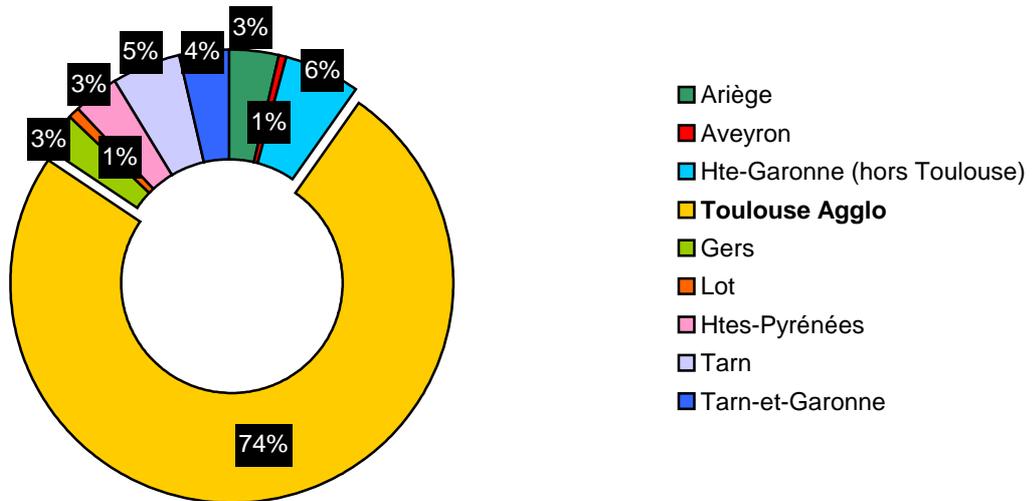
Répartition du **volume de programmation** en fonction des types d'organiseurs



On distinguera en dégradé de vert l'activité revenant au secteur non-marchand et en dégradé d'orange l'activité revenant au secteur marchand, où les bars musicaux se confirment être des acteurs incontournables de la diffusion musicale. Là encore, ce graphique décrit **une moyenne régionale comprenant d'immenses disparités**.

A l'échelle toulousaine, ce n'est pas 48 mais 54% de l'activité de diffusion qui se déroule au sein du secteur marchand, et 31% pour les seuls bars, restaurants et discothèques.

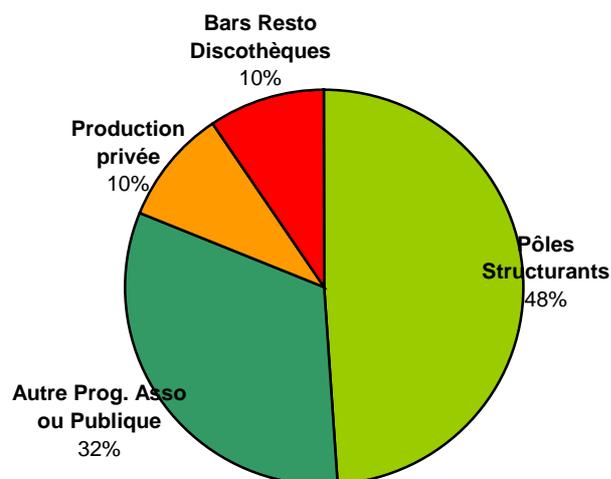
Importance de la diffusion **régulière** par département



Ce graphique est déjà présenté au § 4.1 pour comparaison avec l'activité festivalière. Avec ses 74%, la surreprésentation toulousaine en matière de diffusion régulière est frappante, même rapportée au poids socioéconomique de la métropole sur la région.

A l'inverse, il est notable que les deux départements les moins diffuseurs, le Lot et l'Aveyron, soient aussi les deux seuls à être encore dépourvus de structures spécialisées pour les musiques actuelles (pôles structurants ou SMAC).

Les diffuseurs réguliers **hors Toulouse Agglo**

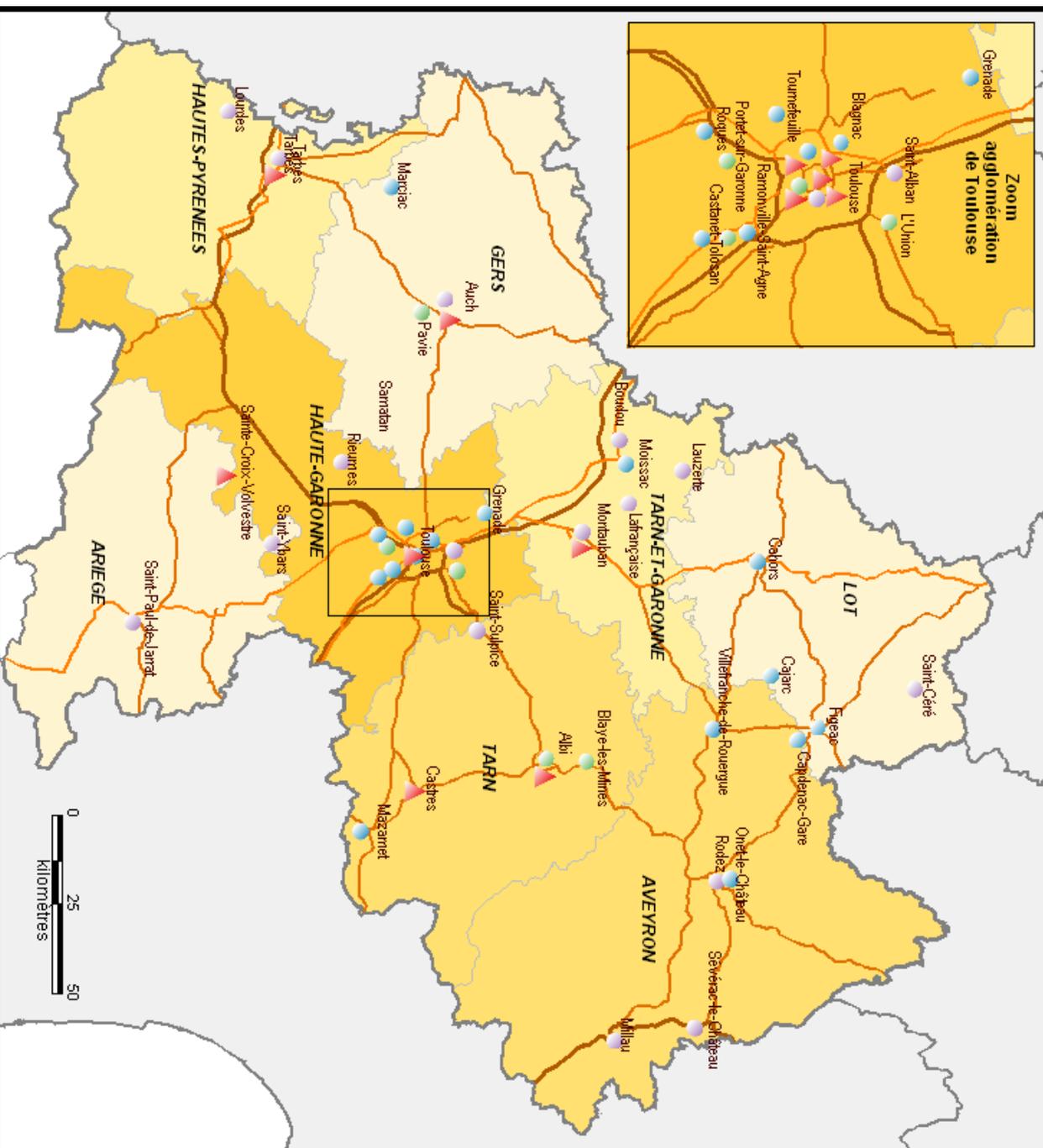


Hors agglomération toulousaine, **les pôles structurants assument à eux seuls près de la moitié de la diffusion des groupes de musiques actuelles** à l'affiche. En dehors des programmations festivalières, ils sont ainsi les premiers repères de diffusion sur le territoire non urbain de Midi-Pyrénées. L'Ariège, avec un pôle structurant aux moyens aussi limités que ceux d'*Art'CADE* (Ste-Croix Volvestre) atteint 4% de la diffusion régionale.

Ce degré d'incidence est variable d'un département à l'autre en fonction de l'ensemble des lieux de diffusion ; le *Cri'Art* à Auch et le *Rio Grande* à Montauban couvrent chacun près de **70% de la diffusion régulière annoncée dans leur département**.

On mesurera tout l'impact de ces lieux « multi-accompagnement » porteurs d'une logique d'intérêt général sur des départements à dominante rurale, où le moindre poids socioéconomique rend plus rares les cafés-concerts et autres lieux de musique privés.

LIEUX RÉGULIERS de DIFFUSION de MUSIQUES ACTUELLES



Types d'organisation

- Bars musicaux, discothèques
- Salles de concerts publiques ou associatives
- Salles de concerts privées
- ▲ Pôles structurants du réseau régional

- Ne sont représentées que les salles proposant un minimum de 15 dates de concert à l'année.

- Pour une meilleure lisibilité, un même type d'organisation n'est représenté qu'une fois par commune (sauf pôles structurants).

- Le détail des salles représentées se trouve en annexe du rapport.

sources : Nicolas Meckel
cartographie : LD'ingénierie Territoriale

4.3 - la situation toulousaine

S'il fallait trouver un seul bienfait dans l'immense malheur causé sur la ville par l'explosion d'AZF en 2001, c'est peut-être d'avoir fait monter à un degré plus flagrant encore la crise persistante de la diffusion toulousaine par manque de salles « amplifiées » dans la cité. Emblématique en tout point fut le naufrage du Bikini, l'unique lieu rock de Toulouse où quelque 5000 groupes se sont succédés pendant près de 20 ans. Emblématique d'autant plus que cette disparition fut mille fois plus déplorée par les musiciens de notre entretien que la fermeture du Zénith durant 2 ans, pour cause du même AZF ! Fallait-il cette onde de choc pour qu'on repense la question des scènes sur un territoire qui gagne entre 10 et 15.000 habitants par an pour frôler aujourd'hui les 700.000 ? De fait, en atteignant ce niveau de déficit, il devenait impossible pour les élus locaux de l'ignorer plus longtemps...

Dès les premiers entretiens et les premiers ordres de grandeur statistiques recueillis, il nous est apparu que les réalités de Midi-Pyrénées vis à vis de sa capitale en matière de musiques actuelles auraient supposé deux études en une :

- d'une part un état des lieux à l'échelle régionale,
- d'autre part un état des lieux spécifique à l'échelle de Toulouse et de son bassin de population.

Comme expliqué lors d'un comité de pilotage de mi-parcours, la limite des 4 mois affectés à cette étude ne nous permettront pas de consacrer à Toulouse la même exigence d'approche que celle qui fut la nôtre sur le territoire régional.

Par ailleurs, le travail mené par le cabinet ABCD ⁹ à l'échelle de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse – étude en passe d'être restituée - devrait fournir les éléments d'analyse complémentaire à la présente étude régionale.

A - L'EXISTANT

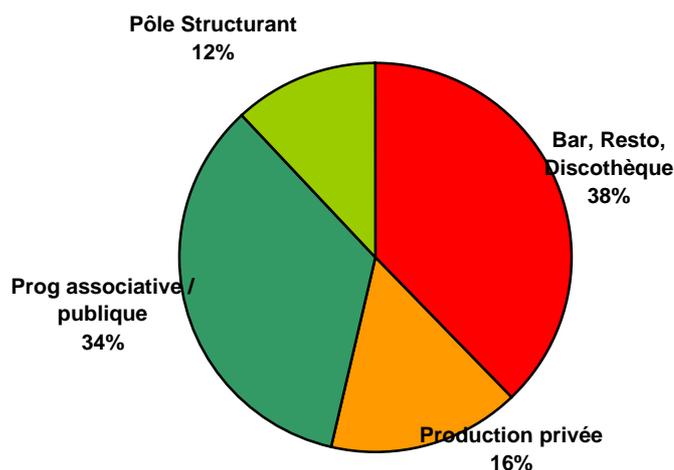
Rappel : notre analyse relative à la diffusion sur Toulouse et les communes de sa première couronne s'appuie sur le relevé des calendriers de concerts parus durant un an de publication du magazine d'informations culturelles *Flash Hebdo*, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. L'exactitude et l'exhaustivité de nos analyses sont donc liées à celles de ces parutions.

Un total de 1456 programmations d'artistes a été relevé, hors festivals et manifestations de type scènes ouvertes, tremplins ou show cases.

⁹ Etude pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement culturel de l'agglomération du Grand Toulouse - Cabinet ABCD, Paris / directeur Pierre Franqueville

En terme de plateaux, ces programmations ont donné lieu à 1146 rendez-vous distincts dans 111 salles et lieux différents.

Toulouse: public et privé se répartissent la diffusion de 1456 concerts /an

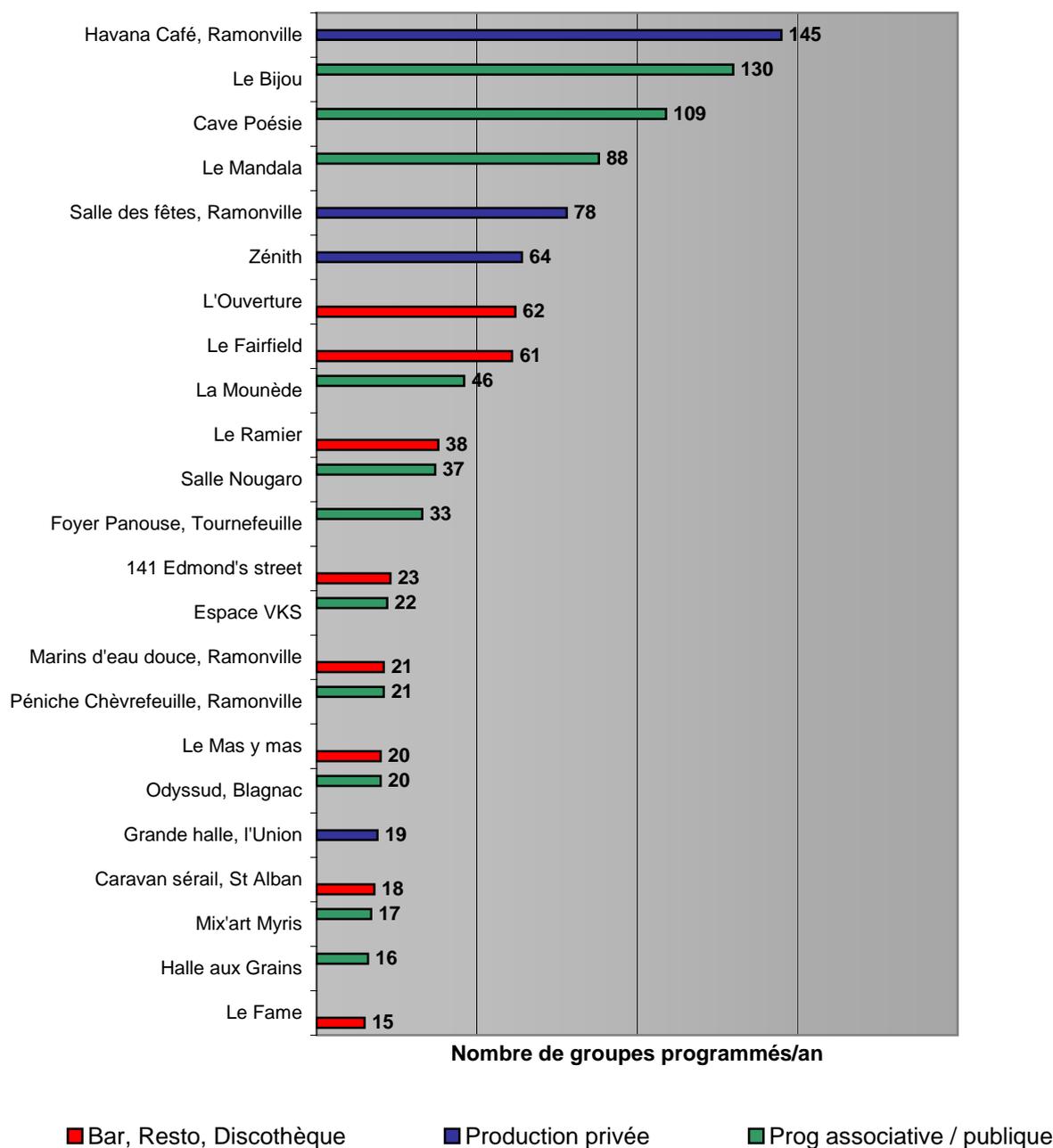


- La catégorie « production privée » représente des programmations essentiellement réparties entre 4 salles de concerts : le *Havana Café* de Ramonville, la *Salle des Fêtes* de Ramonville, le *Zénith* de Toulouse et la *Grande Halle* de l'Union,
- La catégorie « prog. associative / publique » représente 48 organisations parmi lesquelles des théâtres, des salles polyvalentes, des universités, des collectifs associatifs et autres galeries...
- La catégorie « bar, resto, discothèque » représente 50 établissements.

Parmi ces 111 lieux, **on en compte 88 (soit 80%) qu'on considérera comme programmeurs occasionnels de musiques actuelles**, parce qu'ils ont programmé moins de 15 groupes différents en un an. Il s'agit essentiellement de bars, de restaurants, d'associations diverses et de centres culturels ayant une spécialité dominante autre que les musiques actuelles.

On retiendra ainsi **23 lieux** essentiels ayant assuré la programmation de **1102 groupes**. **Autrement dit, ce sont 20% de lieux qui ont programmé 76% des groupes.**

23 lieux toulousains pour 76% de la programmation



La totalité de la **production privée en salles de concerts** se concentre sur 4 lieux, dont 3 situés en banlieue toulousaine. La *Salle des Fêtes* de Ramonville étant sous la responsabilité d'Hervé Sansonetto (ancien et futur directeur du *Bikin*) associé au producteur *Bleu Citron*. Le *Havana* et la *SDF Ramonville* sont des lieux connotés **musiques amplifiées**, alors que *Zénith* et *Grande Halle* de l'Union reçoivent essentiellement des **variétés** nationales et internationales.

Le secteur associatif avec ou sans délégation de service public représente dans ce panel 49% des programmations.

Sur Toulouse intra muros, avec les programmations soutenues du *Bijou*, de la *Cave poésie*, de la *Halle aux Grains*, de la *Salle Nougaro* entre autres, c'est le domaine **chanson** qui est le mieux traité : 54% du secteur.

Vient ensuite le courant **métisse / musique du monde** représenté pour beaucoup par la *Mounède*, la *Salle Nougaro* et la *Péniche Chèvrefeuille* : 22% du secteur.

Le *Mandala* est le seul lieu associatif à assurer une programmation soutenue et très ouverte autour du **jazz** : 15% du secteur.

Le rock et sa suite ont ainsi bien peu de place dans le champ associatif / public

toulousain ; les gens de *Première Pression* assurent l'essentiel de cette fonction au Foyer Panouse de Tournefeuille. A leurs côtés, c'est à un niveau plus « souterrain » ou « contre-culturel » (espace VKS, Mix'art Myrys) qu'il faudra chercher des musiciens amplifiés : 13% du secteur.

Le secteur des **bars et restaurants** est un acteur essentiel de la vie musicale sur la ville rose et c'est finalement en ces lieux à boire qu'il faudra aller chercher l'expression la plus spontanée des musiques amplifiées toulousaines. Des établissements comme le *Fairfield*, le *141 Edmond's Street*, l'*Ouverture*, le *Caravan Sérail* et quelques autres délèguent leur partie programmation à des collectifs (*Foutraque*, *Cath'art*, la *Chatte à la Voisine*, *Mambo Las Vegas*, *Antistatic...*) représentant ces courants heavy métal, punk, néo folk, électro et tant d'autres qui semblent superbement ignorés du secteur subventionné des musiques actuelles, et qui font allègrement leurs 200 entrées certains soirs de semaine...

Bonne surprise : les établissements cités plus haut montrent une réelle aptitude à développer un public de curieux autour de groupes très variés et souvent venus de loin, n'excluant ni chanson à texte, ni blues, ni électronique, ni musique « difficile » par principe.

Mais ce qui est vrai pour quelques cafés-concerts détenant un évident savoir-faire de programmation ne l'est pas chez l'immense majorité des petits établissements qui n'envisagent pas s'aventurer au-delà de la tendance dite « festive » du rock sudiste ; ce qui revient souvent à placer une animation rythmique et consensuelle dans un coin de salle pour quelques soirées fastes dans l'année...

B – LES OUVERTURES DE SALLES A VENIR

Le nouveau Bikini :

le 7 juin dernier ont été présentés au public les plans de construction du nouveau *Bikini*, qui devrait ouvrir à Ramonville à la mi 2007. Cet investissement de 5,8 millions d'euros a été rendu possible par la maîtrise d'ouvrage du Sicoval, communauté d'agglomération de 36 communes du sud-est

toulousain. Autour d'un ensemble de bureaux, de loges et autres annexes, la salle pourra accueillir 1500 spectateurs.

A côté du Sicoval, premier financeur (29,2%) on trouve :

- la SARL Hélicon (20,2%) dont Hervé Sansonetto est gérant et qui réinvestit ici le dédommagement perçu pour son fonds de commerce détruit par AZF,
- le département de la Haute-Garonne (19%)
- la région Midi-Pyrénées (19%),
- l'Etat / ministère de la Culture (12,6%).

Malgré cet investissement à 80% public, le *Bikini* reste un projet privé, tel qu'il le fut depuis ses débuts, sous l'égide de la SARL *Hélicon* et la coproduction très majoritaire du producteur *Bleu Citron*. Le directeur voit ainsi s'affirmer la vraie reconnaissance de la cité pour le travail effectué en cavalier seul durant ces vingt dernières années. Contacté, Hervé Sansonetto confirme son projet centré sur la seule diffusion de concerts, tout en maintenant une pratique d'ouverture aux premières parties et une place faite aux concerts de découverte et autres tremplins.

Le nouveau Mix'art Myrys :

à peine entrée dans ses nouveaux murs du quartier des Ponts-Jumeaux, l'association travaille à la programmation spatiale de l'immense entrepôt qui verra cohabiter de multiples formes d'expressions artistiques, arts plastiques, multimédia et musiques actuelles en tête. Ce projet trans-disciplinaire vise également une logique de « débat permanent » autour de la pratique artistique et prévoit de nombreuses résidences et échanges.

Un espace « pluri-action » et concerts est prévu au centre du bâtiment ; 6 boxes traités acoustiquement et dotés d'un matériel MAO devraient être disponibles aux créations et aux répétitions.

Une première enveloppe de 120.000 euros est affectée au pré cloisonnement de la salle principale de 4200m². L'Etat, la Région, le Département et le Grand Toulouse assument à part égale cet investissement.

Une « Rock School » à Tournefeuille :

Elle devrait voir le jour dans les 2 ans. Se revendiquant du modèle de la *Rock School Barbey* de Bordeaux, cet équipement devrait répondre à un projet de type « multi-accompagnement » et disposer d'une salle de concerts d'environ 1500 places assortie de 2 ou 3 studios de répétition. Il est prévu que la gestion en soit confiée à l'association *Première Pression* qui programme déjà régulièrement dans la salle des fêtes de la commune, sur d'autres communes de la banlieue toulousaine (Cugnaux, Grenade, Villeneuve Tolosane) et sur les festival *Tout à Fond* (Tournefeuille), les *Eclatés* (agglomération Toulouse) et *Garorock* (Marmande / Lot et Garonne).

Les nouvelles Nouveautés :

On l'appelle déjà la *SMAC toulousaine* mais l'annonce en a été faite trop récemment pour nous permettre d'en collecter les détails auprès de la municipalité. Celle-ci a donc choisi de transformer l'ancien cinéma des boulevards en une salle rock de type « multi-accompagnement » avec une capacité d'accueil prévue de 500 places, adossée à des studios de répétition et d'autres espaces de formation et d'échange...

Les « petits lieux » : de grands oubliés !

Ce sont ainsi 4 équipements importants de musiques amplifiées, soit 3500 places potentielles de concert qui sont appelées à voir le jour dans les 3 ans, rattrapant une part non négligeable de ce déficit en scènes évoqué plus haut.

Il nous paraît pourtant nécessaire d'apporter un bémol à cette embellie annoncée : selon notre consultation des groupes (détaillée au chapitre 3) et au sens de nombreux entretiens, la problématique de la diffusion en région (et singulièrement à Toulouse) porterait davantage sur la **diversité des genres offerts** que sur la quantité de scènes. En finançant des salles de 1000 places ou plus, la collectivité voit les choses en grand, affiche des ambitions mais prend le risque de perpétuer des formes musicales déjà très présentes au détriment de genres plus novateurs ou plus intimistes. Genres qui sont les premiers lésés par la situation actuelle.

En la matière, **qui peut le plus ne peut pas forcément le moins** et tout organisateur de concert sait qu'une bonne relation scène/salle fonctionne difficilement en dessous d'un remplissage de 60 à 70% de sa jauge maximum. D'autant que les besoins en recettes directes sont naturellement eux-mêmes en proportion de ces gabarits d'équipements... Il nous paraît donc évident qu'une grande part de l'activité musicale, méconnue car déconnectée de la sphère de production dominante, ne trouvera pas d'opportunité d'expression sur de tels équipements.

En complément des projets annoncés, il nous semble donc indispensable de s'engager vers une réflexion pour **l'ouverture de plusieurs** (4 au minimum) « **salles de quartier / salles de découvertes** » **de 200 à 300 places** disséminées sur la ville et sa banlieue. Le parc immobilier de Toulouse et des communes environnantes devrait, selon nos sources, disposer d'assez de bâtiments disponibles qu'il conviendrait d'adapter sans énorme investissement. La gestion pourrait alors en être confiée par délégation de service public avec cahier des charges (et pourquoi pas de manière tournante) à ces différents collectifs d'artistes cités plus haut, qui n'ont jusqu'ici que les bars musicaux pour mettre en lumière et en son leurs invités du moment...

5 - les pôles structurants

A côté des subventions portées au fonctionnement des festivals, les aides de la Région Midi-Pyrénées aux musiques actuelles se concentrent sur **11 établissements et projets pérennes** regroupés sous le dispositif « **POLES STRUCTURANTS** » qui reçoivent une aide au fonctionnement sur conventions annuelles ou pluriannuelles (selon leur date d'entrée) et qui verront leur réexamen d'ensemble fin 2005, à l'issue de la présente étude. Ce dispositif s'affiche d'emblée comme la **pièce maîtresse de la politique régionale**, car il traduit un souci d'implication pérenne de la collectivité. Il implique des lieux et projets à vocation de multi-accompagnement, lieux dont la pertinence sur le champ public n'est en effet mesurable qu'à condition de durée minimale d'appréciation. **Au-delà des effets constatés en tant que diffuseurs sur le territoire (§ 4.2), il conviendra d'aborder les pôles structurants selon leur aptitude à mener ce développement global de l'expression artistique en région.**

Les critères fonctionnels aujourd'hui énoncés dans les textes comme dénominateur commun de ce dispositif se déclinent ainsi :

- *soutien à la formation technique et artistique,*
- *soutien à la création par la mise à disposition de locaux de répétition et par l'organisation de résidences d'artistes,*
- *diffusion de concerts visant à la formation des publics, à la promotion des jeunes groupes régionaux dans le respect des législations ; cette diffusion intégrera la législation en matière de risques sonores et pratiquera des tarifs d'entrée accessibles au plus grand nombre,*
- *promotion et information dans le cadre d'un centre de ressources, d'un site internet et d'une plaquette d'information claire,*
- *travail en réseau dans un souci de complémentarité des pôles entre eux*

On ne pourra que constater la convergence de ces critères avec ceux assignés aux ex SMAC par le ministère de la Culture, avec pourtant une nuance de taille : l'absence de tout critère **quantitatif** en regard des différentes missions énumérées. Posons alors d'emblée comme dénominateur commun entre ces organisations **une aptitude à mener un projet de valorisation artistique ne se résumant pas à la seule activité de production / diffusion des concerts.**

-

5.1 - le réseau

Après visite des 11 structures désignées et entretiens avec leurs directeurs, il nous a semblé opportun de revenir sur les spécificités de chacune et leur degré de réponse au cahier des charges décrit plus haut. Rappelons qu'on n'est pas ici dans une mission d'audit lieu par lieu, que l'ensemble des descriptifs d'activité et de fréquentation émanent de ces mêmes directeurs. Il ne s'agissait en aucun cas de procéder ici au croisement de leur propos et à des vérifications par d'autres sources.

Trois catégories se dessinent :

- **6 équipements « multi-accompagnement » inspirés du modèle SMAC :**
 - o **Art'Cade** (Sainte-Croix Volvestre),
 - o **Lo Bolegason** (Castres),
 - o **le Centre Culturel de La Gespe** (Tarbes),
 - o **le Cri'Art** (Auch),
 - o **la Mounède** (Toulouse),
 - o **le Rio Grande** (Montauban),

- **4 structures plus spécifiques de diffusion ou de formation**, développant une action suffisamment reconnue dans leur secteur pour avoir obtenu ce soutien :
 - o **le Bijou** (Toulouse),
 - o **Escambiar** (Toulouse),
 - o **Music'Halle** (Toulouse),
 - o **Rock Time** (Albi),

- **1 structure de référence à vocation multiple d'accompagnement, de ressource et d'interface avec les collectivités**, appartenant au réseau national des pôles régionaux : **Avant Mardi** (Toulouse).

Nous serons amenés à vérifier l'ancrage de chacune de ces structures au vu de leur mission et de la nécessaire lisibilité de l'action régionale par le plus grand nombre.

De par son rattachement au réseau national des « Pôles Régionaux de Musiques Actuelles » et les particularité de sa mission, l'association *Avant Mardi* se voit consacrer plus loin un chapitre spécifique.

ART'CADE / Ste Croix-Volvestre / Ariège : On est loin, ici, de l'aisance architecturale, en ressource humaine et financière du *Bolegason* de Castres ! Fonctionnant avec un directeur bénévole, *Art'CADE* est la plus précaire des salles du dispositif *pôles structurants*. Elle affiche pourtant une ambition de diversité dans sa programmation d'environ 45 groupes annuels (*Pauline Croze, La Danse du chien, Red Cardell...*) dont 2/3 issus de la région. Sa situation rurale au bord d'un plan d'eau la rend toujours attractive aux groupes souhaitant peaufiner une future tournée, une quinzaine y trouvent résidence chaque année. Après de nombreux aléas rencontrés pour se maintenir à flots, et sa difficulté chronique à se voir reconnue au plan local, *Art'CADE* pourrait bien recevoir son coup de grâce avec la fin des emplois jeunes. Appréciée par de nombreux artistes en région et au-delà, cette salle a le mérite d'être la seule en Ariège à maintenir une activité suivie d'accueil et de développement artistique. Déménagé sur Daumazan, le festival *Terre de Couleurs* a aujourd'hui 12 ans d'existence et illustre bien cette capacité à concilier inventivité, mélange des genres, convivialité et souci de la « taille humaine ».

Le BIJOU / Toulouse sud : Avec ses 16 ans d'existence et à raison d'environ 130 artistes programmés chaque année, *le Bijou* est un lieu chanson incontournable à Toulouse. C'est une salle riche de découvertes et de convivialité, aidée en cela par le bar attenant du même nom. Après s'être vu imposer une nette réduction de sa jauge d'accueil (passant de 300 à 89 places) et une configuration assise non modulable, Philippe Pagès se consacre d'autant plus à son travail de repérage artistique des genres intimistes et vocaux, qu'il va chercher sur un vaste périmètre géographique et esthétique. Chaque année, entre 20 et 30 festivals et manifestations, soit plus de 200 artistes sont ainsi visionnés partout en France. Il en découle une offre originale, variée, prises de risque et bonnes surprises incluses.

Si *le Bijou* ne rentre pas dans ce cadre multi-accompagnement inspiré du modèle SMAC, le flair de son directeur et ses accueils de résidences occasionnent régulièrement quelques jolis « coups » (ex *Yann Tiersen, Bénabar, Cali, Amélie les Crayons...*), qui sont autant de ressources pour de nombreux diffuseurs de Midi-Pyrénées et d'ailleurs. A ce titre l'opération *Région en Scène* fonctionne comme une vitrine des talents régionaux montants, dont le festival le Chainon Manquant (Figeac) accueille chaque année une sélection...

SMAC Lo BOLEGASON / Castres / Tarn : Dans une démarche « multi-accompagnement » de qualité, *Lo Bolegason* est à la fois le plus récent et le plus performant des 11 pôles du dispositif régional. C'est d'ailleurs le seul lieu en région à avoir été dessiné selon sa vocation de SMAC d'agglomération, et suivi dans sa finalisation par *Avant Mardi*, puis par l'actuel directeur, Marc Tison. Les moyens en personnel sont à la hauteur de l'agencement des espaces et permettent un véritable accompagnement à tous les niveaux des besoins des groupes. En matière de fréquentation, la salle (encore récente sur Castres) est passée de 5400 à 7880 entrées entre 2003 et 2004, soit 45%

d'augmentation. La programmation atteint les 75 groupes annuels (*Marc Minelli, Sharon Jones, Dick Annegarn...*), dont une moitié de Midi-Pyrénées. Fort de ses 5 studios (dont 2 pour la MAO) et d'un personnel permanent rattaché à ceux-ci, *Lo Bolegason* accueille 40 groupes en répétition chaque année, et une moyenne de 13 groupes en résidence (dont *Bénabar* en 2004) sous diverses formules. Mais c'est avec son centre de ressources que le lieu finit de convaincre : il s'agit d'un véritable « Espace Culture Multimédia » avec la présence permanente d'un responsable, 6 postes d'accès à internet, des stages de formation à la création graphique en vue de permettre aux groupes de travailler leurs visuels.

SMAC CENTRE CULTUREL DE LA GESPE / Tarbes / Hautes-Pyrénées : D'un volume extérieur très imposant, le bâtiment semble détoner dans l'environnement pavillonnaire de cette périphérie tarbaise. Il a pourtant plus de 40 ans d'existence et reste attaché aux grandes heures de l'éducation populaire du quartier... Avec une soixantaine de groupes programmés, *la Gespe* mène un projet à la fois très élargi autour des influences festives du sud (partenaire festival BAM de Barcelone, production d'Italie du Nord, réseau Pays de l'Adour) et très local par son approche éducative et préventive envers ses publics (toxicomanie, risques auditifs...). Soulignons la rigueur pédagogique apportée à l'accompagnement des groupes en création (6 résidences annuelles), qui disposent chacun d'un suivi individualisé (instrument, technique, live, maquettes...)

Si beaucoup de lieux musiques actuelles se trouvent à l'étroit entre leurs murs, *la Gespe* souffrirait davantage d'un « trop d'espace » et d'un agencement mal adapté à sa mission ; lors des concerts, sa salle de 900 places n'est pas forcément un atout pour favoriser cette proximité publics / artistes voulue par l'équipe. Le réagencement prochain du lieu devrait aboutir à l'ouverture de 2 boxes de répétition, d'un espace dédié au centre de ressources et de nouvelles loges d'artistes.

Le CRI'ART / Auch / Gers : Malgré une infrastructure de taille modeste, le Cri'Art développe un projet artistique diversifié et cohérent sur le bassin de population auscitain. Dans cette salle de 300 places se succèdent chaque année 32 groupes, et non des moindres (*Nosfell, Deportivo, Dr Feelgood...*), dont 12 régionaux. Comme le fait sur Tarbes le centre culturel de *la Gespe*, un soin particulier est apporté au suivi des groupes en répétition (2 boxes) et en résidence, avec trois niveaux d'objectifs selon le degré de maturité du projet artistique. Au-delà de son partenariat avec Avant Mardi, *le Cri'Art* est très présent à l'échelle d'un réseau interrégional incluant les SMAC de Midi-Pyrénées mais encore le *Krakatoa* de Mérignac, l'*Ampli* de Pau, les *Lendemains qui chantent* de Tulle, et le *Rock Store* de Montpellier, le *Florida* d'Agen...). Un tarif préférentiel est accessible grâce à une carte d'adhésion commune à l'ensemble de ces salles.

Au centre ville, la cohabitation du Cri'Art avec le Bureau d'Information Jeunesse et le dispositif « Action Jeunes » rassemblés dans l'espace commun de l'association IMAJ contribue à donner au projet artistique une pertinence supplémentaire de lien social sur la communauté de communes du Grand Auch et bien au-delà.

ESCAMBIAR / Toulouse centre : Au stade où nous pouvons en juger aujourd'hui, *Escambiar* est la seule organisation qui apparaisse en décalage avec le propos général des pôles structurants. Il n'est pas question ici de douter des intuitions artistiques de *Claude Sicre*, porteur et penseur du projet, ni de la qualité des *Fabulous Trobadors*, un des groupes toulousains qui tournent le mieux en région et hors région. On ne mettra pas non plus en cause ses effets sur la vie culturelle et le lien social du quartier Arnaud Bernard, ni le bien-fondé de cette recherche de parenté entre le patrimoine trad' occitan et les musiques brésiliennes du Nordeste. Mais *Escambiar* se révèle avant tout une unité de production artistique gérant de A à Z l'activité d'un unique groupe régional sur une période donnée : aujourd'hui les *Bombes 2 Bal* (ainsi qu'une part de la production des *Fabulous*). Une seule personne de l'association (secrétariat, communication) est employée de manière pérenne, à la suite d'un emploi jeune consolidé... *Escambiar* déploie d'autres activités comme son *Samu musical*, atelier de percussions et de « chansons de circonstances » ainsi qu'une *Chorale Civique* ouverte à tous (à l'inverse de ces chorales qui ne « rassemblent que des mélomanes pour des occasions uniquement esthétiques... »). Mais l'absence d'inscription à ces activités rend impossible d'en mesurer la fréquentation. A la décharge de l'association, l'avenant de la convention passée avec la Région reprend un certain nombre d'activités du directeur qui nous sembleraient relever davantage du journalisme spécialisé que d'un réseau de pôles structurants : « *ethnomusicologie théorique dans la rue, participation à des colloques, critique de disques et de concerts...* Selon nous, les spécificités esthétiques, l'itinérance et la part expérimentale de son projet culturel font d'*Escambiar* une structure plus proche aujourd'hui des « Nouveaux Territoires de l'Art ».

La MOUNÈDE / Toulouse sud-ouest : A ce jour, la *Mounède* est la seule structure qu'on puisse qualifier « multi-accompagnement » sur l'agglomération toulousaine. L'association *Cavale* développe une forte identité artistique autour des musiques du monde et méditerranéennes en particulier. Elle assume à ce titre une véritable prise de risque dans sa programmation. Depuis son parc de verdure et d'arbres centenaires qui entourent le bâtiment de briques, à mi-chemin du Mirail et de la haute technologie de Basso-Cambo, la *Mounède* est un lieu repérable à plus d'un titre :

- par un travail de diffusion et d'information soutenus autour de ces sonorités acoustiques traditionnelles, métisses et blues,
- par une capacité d'accueil (restaurant inclus) et d'isolement qui contribuent à en faire un lieu particulièrement propice à des résidences prolongées d'artistes (Zebda, Femmouzes T, J-Pierre Lafitte...).
- par une mission « politique de la ville » menée autour de la sensibilisation artistique (musique, conte, graphisme, théâtre, vidéo...), actions « hors les murs » et à destination des quartiers comme le Mirail, par le biais des écoles, bibliothèques et centres culturels. L'association *Cavale* est également aidée par la Région pour l'organisation du festival *Racine* (Toulouse / 25 artistes sur 3 jours).
- Il est souhaitable que le réagencement programmé par la Ville de Toulouse dote la *Mounède* de studios de répétition et d'un espace centre de ressources qui lui font aujourd'hui défaut.

MUSIC'HALLE / Toulouse centre : « *Etre en prise avec le son du monde* », telle est la philosophie de *Music'Halle*. Et si ce lieu a quelque chose d'une école de musique, c'est assurément dans une compréhension élargie de ce qu'est la musique et de ce que pourrait être l'école... Un atout de son enseignement est pourtant de ne pas rejeter par principe la structuration en usage dans l'enseignement artistique « classique » : on y rencontre des enseignants et des enseignés, des cours de solfège, des diplômes, des classes de niveaux, bref tout ce qui permet un accompagnement mesurable de l'apprentissage... Mais *Music'halle*, qui est avant tout animée par des gens de scène, est bien placée pour connaître la valeur didactique de l'émulation et de l'échange propres à la tradition orale, valeur qu'on retrouve durant les temps de répétition, les situations de concerts, les improvisations collectives. De par les nombreuses scènes partenaires sur Toulouse et sa région, la structure a su instaurer cette continuité de stimulation pédagogique (cours, répétitions, ateliers, master classes, scènes ouvertes, apéros concerts) dont bénéficient aujourd'hui 370 élèves, dont 40 en formation professionnelle. Dans le prolongement de l'optique FNEIJMA, *Music'halle* s'investit également sur une approche sociologique et urbaine de la pratique musicale ainsi que sur des problématiques de professionnalisation et d'intermittence. Des perspectives d'extension de l'établissement au nord et à l'ouest de Toulouse (la friche Ernest Renan en 2005, et les anciennes usines Job en 2007), visent à installer enfin le projet dans des espaces et un rayonnement à la mesure de ses ambitions.

SMAC Le RIO GRANDE / Montauban / Tarn-et-Garonne : Le *Rio* a vécu des heures difficiles ces 4 dernières années, liées à la fois à un déficit structurel croissant et à l'incompréhension de sa mission par la nouvelle équipe municipale. Après avoir été au bord de la fermeture pure et simple, le passage par le tribunal, plusieurs licenciements et l'intervention in extremis du Préfet, le *Rio* renoue peu à peu avec sa tutelle principale. Lui ayant récemment augmenté ses aides, celle-ci lui assigne un part conséquente d'action locale d'éducation et de prévention, dont le *Rio* s'acquitte en complément de son activité artistique. L'ensemble des prestations d'accompagnement des groupes est de qualité. Au plan de la diffusion (56 groupes annuels dont la moitié en région), le *Rio Grande* souffre du poids croissant de l'offre toulousaine vis à vis de laquelle Montauban, à ½ heure de route, se trouve de plus en plus satellisée. Il sera nécessaire d'encourager la structure vers davantage d'ouverture et de prise de risques artistiques afin de lui permettre de développer une identité artistique démarquée de la production commerciale environnante. Un autre handicap du *Rio* est la séparation d'avec ses locaux de répétition qui se trouvent au *Rio Loco*, dans un autre quartier de Montauban. Un réagencement des locaux actuels ou le déménagement pur et simple sont attendus : ils devraient contribuer à installer le lieu dans une nouvelle relation à ses publics et usagers.

ROCK TIME / Albi / Tarn : Alors que l'association *Rock Time* ne dispose d'aucun site en son nom, on est impressionné par son omniprésence sur la vie culturelle tarnaise... Elle s'explique par les multiples partenariats, réseaux, et délégations d'intervention au centre desquels l'association évolue. Il faut dire que Michel Besset est partie prenante du paysage rock tarnais et aveyronnais depuis une trentaine d'années ; mémoire rock et ouvrière à la fois, qui a vu les beaux jours des mines de Carmaux, puis les mauvais, jusqu'à la fermeture du site et sa transformation en un projet intercommunal à la destinée encore chaotique : *Cap Découverte*, grand complexe de loisirs et d'activités culturelles à ciel ouvert... Le siège de *Rock Time* et sa partie documentation sont basés à l'*Athnor*, Scène Nationale d'Albi. Le partenariat privilégié avec l'ADDA du Tarn (dont Michel Besset est salarié) permet à cette dernière d'organiser un tremplin départemental itinérant, *Rock in Tarn*, et de monter des formations musicales actuelles de qualité. La Maison de la Musique de *Cap Découverte* avec sa salle de 1270 places accueille les festivals (*Summer Festival* en particulier) et divers temps de création au coup par coup... Mais cette atomisation de l'activité comporte ses limites, en particulier pour le suivi à long terme des groupes émergents. Restreint par manque d'infrastructure pérenne, *Rock Time* répond davantage au qualitatif qu'au quantitatif, par des résidences très ciblées sur 3 à 4 groupes chaque année (*Magma, Dirty Fonzy...*). En tout état de cause, il serait souhaitable :

- soit de voir le projet s'installer prochainement dans un même équipement sur le nord du Tarn pour réaliser la pleine mesure de ses ambitions,
- soit de confier à *Rock Time* une mission spécifique de structuration étendue au-delà du Tarn, en direction des départements de nord Midi-Pyrénées : l'Aveyron et le Lot.

Des fiches détaillant l'activité de chacun de ces 11 pôles sont placées en annexe.

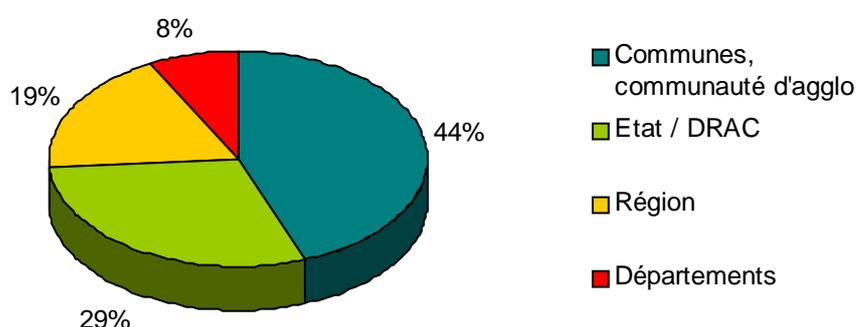
L'enveloppe globale allouée par la région aux « Pôles Structurants » se monte à 317 K€ annuels. L'agglomération toulousaine concentre 47% de cette aide (même si l'association *Avant Mardi* est investie d'une mission de couverture régionale) et le reste de Midi-Pyrénées en reçoit 53%.

1 pôle avec mission de **developpement régional**, implanté à Toulouse total **50K€**
 - Avant Mardi

4 pôles rayonnant sur l'**agglomération toulousaine** total **100K€**
 - Le Bijou
 - Escambar
 - La Mounède
 - Music'Halle

6 pôles à envergure **locale / départementale** total **157K€**
 - Art'Cade / Ste-Croix-Volvestre / Ariège
 - SMAC Centre culturel de la Gespe / Tarbes / Htes-Pyrénées
 - Le Cri'Art / Agglo Auch / Gers
 - SMAC Lo Bolegason / agglo Castres / Tarn
 - SMAC Le Rio Grande / Montauban / Tarn-et-Garonne
 - Rock Time / bassin Carmaux – Albi / Tarn

Aides publiques aux pôles structurants
 Subventions 2004



5.2 - avant mardi

Prémonitoire ? C'est de la difficulté de rassembler ses fondateurs autour d'un même choix de baptême qu'*Avant Mardi* tire son nom ! En 1989 à Toulouse, ces 12 acteurs culturels issus pour la plupart du réseau régional « Chanson 358 » (réseau qui aura porté des artistes comme Sandoval, Juliette, Eric Lareine, entre autres) se retrouvaient dans les locaux de la DRAC. L'objet de la réunion : choisir de concert l'intitulé de la future association, celle qui aurait pour objet la mise en place d'une antenne Midi-Pyrénées du Printemps de Bourges, tremplin d'une possible révélation de jeunes artistes du cru sur la scène du prestigieux festival. Mais le temps pressait avant le dépôt des statuts en préfecture. Après des dizaines de propositions controversées, toujours « à côté de la plaque » selon l'un ou l'autre, quelqu'un s'énerva : il y avait urgence, il fallait déposer les statuts en début de semaine et, que ça plaise ou non, il fallait produire un nom avant mardi. *Avant mardi*? Il fallait le dire !

Comme beaucoup d'organismes œuvrant sur le terrain des musiques actuelles, *Avant Mardi* s'est ainsi construite, diversifiée, complexifiée avec une somme de passions, de militantisme et des tiraillements occasionnels entre tous ses possibles...

Après le lancement des **présélections régionales du festival de Bourges**, succède en 1993/94 une première ouverture au public dans les murs de la radio FMR, une ouverture à l'adhésion, un relais du Centre Info Rock de l'IRMA, une première convention de **formation professionnelle** avec le Conseil Général de la Haute-Garonne.

A partir de 1995, *Avant Mardi* gagne auprès du ministère son label de **Pôle Régional de Musiques Actuelles**. S'affirme alors une vocation de structure ressource à entrées multiples : formation, tremplins et scènes ouvertes, coordination de tournées des groupes, information spécialisée et création d'une base de données en vue d'un guide *Rock en Midi-Pyrénées*. *Avant Mardi* représente alors 40 entités culturelles adhérentes, dont 7 associations départementales de type ADDA.

Dès 1999, les modules de formations courtes se décentralisent sur différentes structures partenaires en région. Un nouveau stage long se met en place : « production de spectacle vivant ». En 2001, un partenariat d'orientation s'établit avec l'ANPE et un site internet est créé.

En 2003/04, *Avant Mardi* se dote d'une **charte** définissant les missions qu'elle entend mener autour des musiques actuelles et les engagements de relations réciproques qui en découlent vis à vis des adhérents. Un dispositif de repérage et de circulation d'artistes émergents est mis en place, afin d'amorcer leur circulation sur les huit départements : les *Scènes MP8*.

Par ce bref historique, on constatera l'installation pas à pas d'une structure comme *Avant Mardi* sur le devant de la scène midi-pyrénéenne des musiques actuelles, et comme premier représentant régional de ces courants auprès des instances nationales. Cet ancrage croissant peut s'imaginer comme le fruit d'un effet « boule de neige » autour d'un positionnement spécifique initial ou encore sous l'aspect

d'un empilement de prérogatives découlant de l'addition des parties prenantes, publics, collectivités publiques et réseaux professionnels. Ici chaque mission engendre le financement de telle ou telle collectivité, cible un champ socioprofessionnel d'intervention, détermine un ensemble de publics et de tâches nouvelles, suppose le recrutement d'un personnel approprié (2 emplois jeunes en 98, un en 2001, un administrateur à plein temps et une secrétaire à la formation professionnelle en 2003).

Chaque mission nouvelle est ainsi à la fois un gage de reconnaissance des institutions et une sollicitation supplémentaire de moyens. Ce mouvement d'entraînement, dénote une aptitude d'*Avant Mardi* à conserver ce « devant de la scène » aux yeux des acteurs publics mais présente le risque de multiplier les tâches, les intervenants et donc les charges de structure. *Avant Mardi* saura-t-elle longtemps vivre avec une mission d'avance et un financement de retard, avec un déficit chronique de trésorerie et les frais financiers qui en découlent ? Les questions de **commande publique** et de **lisibilité d'ensemble** seront au centre de nos réflexions.

Nous présentons ci-dessous ce qui représente aujourd'hui l'essentiel de l'activité d'Avant Mardi, sans prétendre en aborder tous les aspects dans le détail :

A - La FORMATION

En chiffre d'affaires, le volet formation représente **50% de l'activité d'Avant Mardi**. On compte :

- **2 stages longs** par an : Production du spectacle vivant (420 heures), Sonorisation (525 heures) agréés au titre de la formation professionnelle,
- **13 stages courts par an**, de 14 à 140 h, étalés sur **28 sessions** dont 8 de type technique, 4 de type gestion ou administration et 1 de type artistique,
- **1 module d'orientation** de 280 h autour des métiers du spectacle, conventionné ANPE et réservé aux demandeurs d'emploi.

En 2004, un total de **136 stagiaires** (152 en 2003) de la formation professionnelle et **83 demandeurs d'emploi** (29 en 2003) ont suivi ces modules pour un total de **28 970 heures-stagiaires**. Le volume des stages techniques représente 50% de l'activité de formation et semble stabilisé. La fréquentation aux formations artistiques est en nette progression (6 fois plus de volume heure-stagiaire en 2003 qu'en 2002). Une moitié environ des sessions de formation se voit décentralisée sur des lieux partenaires hors Toulouse, pour une meilleure accessibilité des publics et un apport d'activité aux lieux d'accueil (pôles structurants, ADDA). A l'issue des sessions, les stagiaires techniques ont également la possibilité d'exercer en « live » sur les festivals ou les lieux de diffusion attachés au réseau. Une action de suivi des stagiaires permet d'évaluer les effets a posteriori des différentes formations.

B – La DIFFUSION, le REPERAGE

1 – FAIS TOURNEE

Initié en 2002, le dispositif d'aide à la diffusion *Fais Tournée* constitue le positionnement phare d'Avant Mardi sur sa mission de soutien à la circulation des groupes. Il s'agit de la traduction et de la mise en œuvre sur le champ spécifique des musiques actuelles de l'aide à la diffusion du Conseil Régional. Cette forme d'aide conjugue le double objectif d'aider à l'activité scénique des groupes et de contribuer au budget artistique des lieux organisateurs.

- Sur proposition de ses lieux adhérents, *Avant Mardi* retient une sélection annuelle de **3 groupes**, selon des critères de maturité artistique et de diversité esthétique de l'offre. Chacun de ces 3 groupes rend alors éligibles au soutien financier **5 lieux de diffusion** ou festivals de Midi-Pyrénées, le plus souvent adhérents d'Avant Mardi, mais pas systématiquement. L'aide globale couvre ainsi **15 dates**.
- La Région par l'intermédiaire d'*Avant Mardi* prend en charge **50% des frais artistiques** des groupes engagés dans le cadre.
- *Avant Mardi* se positionne en producteur et salarie les musiciens individuellement ; elle prend en charge la promotion et la réalisation des fiches techniques. Elle veille au bon accueil des groupes (respect des fiches techniques, hébergement, repas, catering, loges...) sur les lieux de diffusion.
- Les 3 groupes retenus pour Fais Tournée 2005 sont *Condkoi* (punk rock), *Sammy the fish* (jazz électro à texte) et *Air de rien* (chanson).

Si le dispositif *Fais Tournée* est indiscutable dans son principe, on ne peut que regretter sa faible envergure d'irrigation à l'échelle d'un territoire comme celui de Midi-Pyrénées, au vu du nombre de groupes « en devenir » qui y sont recensés. Concernant les critères de sélection des groupes par *Avant Mardi*, on s'étonnera de voir s'empiler les points suivants :

- *avoir une actualité forte,*
- *être un groupe récent, une nouvelle formation,*
- *être en cours d'acquisition du « statut » d'intermittent.*

D'une part, les 2 premiers critères semblent pour le moins contradictoires. D'autre part, comme nous l'avons indiqué précédemment (et faisant référence aux remarques du *Rapport Latarjet*), il apparaît dans le contexte actuel contre-productif d'amener la question de professionnalisation au sein d'une échelle de valeur et d'en faire un élément constitutif d'une maturation artistique.

2 – ATTENTION TALENT SCENE

Pour la 5^{ème} année consécutive, le **Printemps de Bourges** et la **FNAC** s'associent pour promouvoir de nouveaux talents et les proposer aux scènes du festival trentenaire. En 2004, plus de 3800 artistes étaient en lice à l'échelle nationale. *Avant Mardi* est l'antenne régionale du *Réseau Printemps*, organisateur des sélections.

Après un premier tri sur écoute de démos, les groupes retenus participent à des auditions régionales publiques organisées sur des lieux de concert. Enregistrées et filmées, les prestations sont transmises à la coordination nationale du *Réseau Printemps* ; celle-ci délibère en janvier et retient un groupe par région. *Akro & Wizzla* (drum'n scratch) ont représenté Midi-Pyrénées en avril 2005 au Printemps de Bourges.

3 – Les SCENES MP8

Elles ont été initiées en 2003 et abandonnées en 2005 par insuffisance de financement ; la personne relais des MP8 au sein d'*Avant Mardi* a été licenciée depuis. Nous avons relevé de notre côté un succès inégal ressenti par cette opération sur les lieux d'accueil. Il s'agissait d'une action de scène ouverte et de repérage pour les groupes émergents à destination des 8 départements. Chaque plateau d'artiste comprenait 3 groupes « à découvrir » et un groupe extérieur. L'organisation mettait à contribution les relais départementaux (ADDA, conseils généraux) et les scènes d'accueil. 5 départements ont accueilli 21 groupes sur ces scènes ouvertes (Aveyron, Hte-Garonne, Htes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne).

C – CENTRE INFOS, RESSOURCES ET CONSEIL CIBLES

1 – DOCUMENTATION et RESSOURCE

En tant que correspondant de l'IRMA et du Centre Info Rock (subdivision de l'IRMA), *Avant Mardi* met à disposition de ses visiteurs différents accès à l'information spécialisée :

- un ensemble de 33 fiches pratiques relatives à l'activité du spectacle vivant au travers de la scène et du disque ; ces fiches sont gratuites et téléchargeables depuis le site Internet de l'IRMA,
- un fonds documentaire de 400 documents consultables, ouvrages, rapports d'étude, mémoires universitaires. Parmi ceux-ci, 27 ouvrages de la librairie de l'IRMA sont accessibles à la vente,

En tant que double relais de l'IRMA et du Réseau Musique et Danse, *Avant Mardi* dispose de différentes bases de données professionnelles mises à jour régulièrement. C'est de là que nous avons pu disposer de cette base de consultation de plus de 500 groupes en région.

2 – « PEACE AND LOBE », PREVENTION des RISQUES AUDITIFS

Peace and Lobe est un programme de sensibilisation des risques auditifs liés aux musiques amplifiées, programme essentiellement tourné vers les classes des collèges et lycées qui sont conviées aux animations dans des salles de concert. L'action prend la forme de tournées d'animation-spectacle en présence d'un groupe de musiques amplifiées et d'un technicien sonorisateur. Ludique et interactive, la démonstration des risques et de la prévention est toute entière portée par ces intervenants rockers, beaucoup plus « audibles » face aux jeunes que ne le seraient des institutionnels de quelque nature que ce soit. L'association « *Agi-son* » porte ce programme depuis son lancement en 1999 et suscite des relais pour lui apporter une traduction en région.

Depuis mars dernier, *Avant Mardi* met ainsi en œuvre ce programme avec l'intervention du groupe tarn-et-garonnais *Lagony* (power rock électro oriental). **25 animations** sont prévues pour 2005, accueillant sur les lieux de concert (essentiellement issus du réseau régional des pôles structurants) **entre 80 et 125 élèves par séance**. De nombreux partenaires « spécifiques » (Mutualité Française, Fondation de France, Mutuelle des Etudiants...) ont rejoint pour l'occasion les financeurs publics habituels.

3 – LE SITE INTERNET

Le contenu et l'organisation du site (www.avant-mardi.com) participe de l'action informative de la structure. Même si quelques pages restent à finaliser, c'est de là que nous tirons de nombreux éléments relatifs à ce chapitre. Ergonomique et clair, ce site représente aujourd'hui la première accessibilité d'*Avant Mardi* au grand public. On ne peut que souhaiter qu'un espace « physique » de ressource et de conseil prenne bientôt inspiration sur la clarté de l'espace virtuel pour ouvrir ses portes au plus grand nombre.

4 – CONSEILS SPECIFIQUES

L'association est habilitée au conseil et à l'accompagnement des porteurs de projet (collectifs d'artistes, promotion d'artistes et d'événements, plateaux techniques, faisabilité d'équipement...). *Avant Mardi* participe au Comité Conseil Musique de la Région dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion.

D – VIE DES RESEAUX

Nous ne détaillerons pas ici l'importante activité que déploie *Avant Mardi* comme partie prenante (et représentant musiques actuelles pour la région) sur divers réseaux, instances de réflexion et autres fédérations nationales (Fédurok, Pôles Régionaux, concertations nationales...) attachés aux musiques actuelles. Nous chercherons plus loin à aborder la question des Pôles Régionaux de Musiques Actuelles labellisés par l'Etat, qui ont fait l'objet d'un état des lieux en octobre 2001.

L'animation en interne de son propre réseau d'adhérents représente une part conséquente de l'activité de l'association. A mesure que se diversifiaient les parties prenantes de l'association et que se multipliaient ses secteurs d'intervention, la rédaction d'une **charte** a semblé s'imposer, non seulement comme règlement intérieur mais aussi comme référence éthique et professionnelle dont *Avant Mardi* souhaite faire le fil conducteur de ses diverses activités en relation avec son réseau d'adhérent .

6 - orientations

6.1 - un déploiement possible

Au-delà des réserves que nous avons pu pointer ici ou là – essentiellement liées aux limites spatiales des infrastructures - le dispositif pôles structurants représente dans sa globalité une bonne assise de ce que pourra être demain une politique régionale d'accompagnement aux musiques actuelles :

- 7 des 11 structures, dont 6 réparties hors Haute-Garonne, s'appuient sur cette approche multi-accompagnement identifiée comme primordiale en la matière. Leur implantation locale, les échanges qu'ils entretiennent entre eux et avec les régions limitrophes, la diversité de leurs ressources publiques, l'éventail de leurs esthétiques et leur ancrage auprès des milieux artistiques et culturels constituent la meilleure armature d'un réseau apte à évoluer en fonction des contextes. En l'état actuel, la viabilité d'*Art'Cade* en Ariège est mise en péril par le non renouvellement de ses emplois jeunes...
- 2 des 11 structures sont spécialisées dans une modalité particulière de l'accompagnement : le repérage chanson au *Bijou* et la formation artistique à *Music'Halle*. Toutes 2 basées à Toulouse, elles continuent de faire leurs preuves sur leur champ de compétence,
- 1 structure nécessiterait un réexamen de son rôle au sein du réseau des pôles structurants : *Escambiar*,
- 1 structure sortirait naturellement du champ de ces structures « de terrain » pour assumer en plein sa mission fédératrice : *Avant Mardi* (voir plus loin § 6.3).

Deux grands absents du réseau régional, l'Aveyron et le Lot :

A – L'AVEYRON

Mal pourvu en lieux de diffusion pérennes, l'Aveyron se distingue aujourd'hui par une grande activité festivalière – dont l'essor de l'événement rock *Skabazac*, aux portes de Rodez, est d'une ampleur remarquable par tous. Suite à l'étude menée par le cabinet Phosphorôs sur une charte culturelle pour le Grand Rodez, nous avons été informé de l'intérêt possible de la commune d'Onet-le-Château à spécialiser sa salle polyvalente vers un projet dédié aux musiques actuelles. Nous avons ainsi rencontré

son maire, M. Fabrice Geniez, qui semble avoir été sensible à cette démarche, et qui avait déjà eu l'occasion de visiter des lieux de référence comme le *Médiateur* de Perpignan. Il a confirmé son désir de doter la communauté d'agglomération ruthénoise d'une salle musiques actuelles basée sur Onet. L'ouverture de cette salle dans le prolongement direct du festival *Skabazac*, dont Onet est voisine immédiate, en cohérence avec le parc d'équipements en place sur le Grand Rodez (MJC, salle l'Amphithéâtre, projet de parc des expos) semble ici répondre singulièrement au déficit de pôle structurant sur le département.

L'existence d'un Collectif Aveyronnais de Musiques Actuelles, le CAMA, est un élément de couverture départementale non négligeable autour de ce projet. Il comprend des représentants de *Derrière le hublot* (Capdenac), *Ateliers de la Fontaine* (Villefranche-de-R.), festival *Skabazac*, *Cap Festival* (Flavin).

B – Le LOT

Nous avons visité les *Docks*, lieu repéré musiques actuelles de Cahors, en compagnie de son programmateur Stéphane Delpech. Il s'agit d'un petit ensemble d'entrepôts anciennement utilisés pour du stockage d'industrie textile. La friche est située en centre ville au bord du Lot, à deux pas du pont Valentré. Elle est aujourd'hui propriété de la ville de Cahors et gérée depuis mars 2000 par son service des affaires culturelles. En terme d'infrastructure, la salle de concerts (conformément à la commission de sécurité) peut accueillir aisément 600 spectateurs debout ; la scène est suffisamment vaste pour y programmer des formations conséquentes. Une régie son et lumière autonome et un parc de projecteurs sont opérationnels sur place ; deux loges d'artistes ont été aménagées. Attenant à la salle de concert et géré par la municipalité, un cyber-café assez vaste dispose de 3 postes informatiques et d'un bar. Les bureaux sont situés de l'autre côté de la cour d'accueil et deux des trois boxes de répétition sont en activité. Un autre entrepôt couvert, le plus vaste, n'a pour l'instant d'autre fonction que d'abriter dans un recoin les activités d'une association d'escalade.

En production maison ou en coproduction, les *Docks* organisent une moyenne de 10 plateaux par an, soit une trentaine d'artistes régionaux ou nationaux (*Hadji-Lazaro*, *Tambours du Bronx*, *Matmatah...*).

La saison passée y a accueilli 4000 spectateurs.

Environ 10 groupes répètent chaque année dans les studios et une cinquantaine d'élèves sont inscrits aux cours collectifs de guitare, basse ou batterie.

En terme de lieu, de motivation des trois agents affectés, de fréquentation et d'accompagnement artistique, nous constatons ici l'entière adéquation des *Docks* avec le dispositif Pôles Structurants de la Région. Reste à poser la question de l'autonomie fonctionnelle de la structure, celle-ci restant sous l'égide municipale, toujours susceptible d'être affectée à d'autres destinations de programmation et surtout tributaire d'un fonctionnement en régie directe.

Afin de pouvoir offrir à ce lieu des perspectives de développement dans le temps, de l'ouvrir aux financements de partenaires multiples, de lui permettre de réaffecter ses recettes propres (en sus des

50.000€ alloués par la commune) et de fonctionner en meilleure autonomie, il serait souhaitable que la Ville de Cahors envisage une forme de délégation de service public (association ou régie personnalisée, par exemple) qui lui permettrait de conserver la maîtrise du projet global tout en offrant aux *Docks* cette nécessaire souplesse de fonctionnement.

C – OUVERTURES TOULOUSAINES

Nous avons noté avec satisfaction le souci exprimé dans l'approche du cabinet ABCD (cité plus haut) de : « *s'assurer qu'un développement d'un réseau de projets sur le Grand Toulouse ne nuise pas à celui engagé à l'échelle régionale.* » **Il nous semble aussi que l'aide régionale ne pourra trouver un sens sur le bassin toulousain qu'en venant abonder une cohésion globale de projets déjà opérationnelle à l'échelle de ses deux communautés d'agglomération.**

Hormis les ***Nouveautés*** à Toulouse, projet encore flou à ce jour, 2 futurs équipements de l'agglomération pourraient rentrer dans le réseau régional des pôles structurants, à l'issue d'un temps de fonctionnement minimal :

- **une « *Rock School* » à Tournefeuille,**
- **le *Bikini* de Ramonville.**

Au terme de nos rencontres avec ces centaines de « petits » groupes et de nombreux acteurs culturels de l'ensemble du territoire, *Première Pression* (pressenti pour gérer la salle de Tournefeuille) et le *Bikini /Hélicon* s'affirment en effet comme des diffuseurs incontournables sur l'agglomération... Mais leurs liens à quelques gros producteurs les incitent à « occuper le terrain » sur un nombre toujours plus important de scènes toulousaines et régionales. Dans un souci de diversité esthétique, de travail en réseau non concurrentiel et d'intérêt général que suppose l'intervention des aides publiques, il conviendrait que les conventions passées avec la collectivité reprennent les critères assignés à ces lieux « multi-accompagnement », tels que nous avons tenté de les définir.

Concernant les extensions prévues pour ***Music'Halle***, nous avons déjà évoqué tout l'intérêt à voir cet acteur de la formation aux musiques actuelles accéder à ces friches ***Ernest Renan*** et ***Job*** pour développer ses actions de création et d'accompagnement artistique (§ 5.1).

Même si le temps nous a manqué pour affiner des perspectives avec leur responsables, et sans présumer d'une mission régionale possible, nous pensons judicieux de s'intéresser à deux autres associations toulousaines proches des musiques actuelles : *Samba Résille* et les *Musicophages*.

- ***Samba Résille***, membre de la Fédération des Ecoles de Samba, proche des courants afro-cubains et du spectacle de rues, est à la fois producteur d'événements, organisateur d'accompagnement artistique sans condition de genres (interventions scolaires, éveil musical

et cours de percussions, répétitions, résidences, enregistrement) et responsable d'un très bel espace dont un centre de ressources de 250 m² appelé à devenir un Espace Culture Multimédia.

- les ***Musicophages***, médiathèque associative entièrement dédiée aux musiques actuelles travaillant à la constitution d'un patrimoine sonore (projet validé par l'IRMA), disposant de 17.000 CD ouverts au prêt, de 4000 références de fanzines, d'un lieu d'exposition et d'un Espace Culture Multimédia opérationnel en plein centre ville... Les *Musicophages* sont intervenants réguliers au sein du réseau toulousain des bibliothèques et organisateurs de rencontres d'auteurs de littérature musicale, associées à des événements musicaux et d'expression graphique.

6.2 - ouvrir des politiques départementales

Le soutien aux musiques actuelles reste globalement timide et peu explicite à l'échelle des départements de Midi-Pyrénées et, à ce titre, la présence d'une ADDA n'est pas toujours le gage d'un positionnement plus volontariste sur ce secteur. De nettes disparités sont pourtant à signaler entre les uns et les autres.

Nous distinguerons :

A – Le « 81 » en cohérence

Autant par le montant des aides (50.000€ en dehors de l'aide aux lieux et aux festivals) que par leurs modalités d'application, le Tarn fait figure d'exception. Entièrement mise en œuvre par l'ADDA 81, cette aide se répartit entre :

- une formation « Assistant en régie générale » labellisée par la Région au titre de la formation professionnelle. Chaque promo accueille de 12 à 16 stagiaires ; la 6^{ème} promo est en cours...
- un tremplin *Rock in Tarn* dont la logistique locale est déléguée à 6 associations basées en différents points du département. Chaque étape des tremplins propose 3 groupes en sélection, ainsi qu'un groupe régional confirmé et une tête d'affiche. Le groupe gagnant bénéficie d'un an d'accompagnement global (résidence, CD de promo, dossier de presse, aide à la diffusion). Les stagiaires en cours de formation participent à ces tremplins en situation professionnelle de régisseurs.
- Un fonds départemental d'intervention technique permettant la prise en charge des coûts d'organisation son et lumières pour les concerts associatifs.

B – Le « 82 » et le « 65 » : interventions conséquentes mais ponctuelles

Le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées portent chacun une aide d'environ 25.000€ (hors aide SMAC et festivals) aux musiques actuelles.

- par le biais de l'ADDA 82, le Tarn-et-Garonne finance le tremplin *Tarn-et-Garock* qui aura vu défiler en 15 ans entre 250 et 300 groupes (CD de promo, formation et finale au *Rio Grande* à la clé). Le département dispose en outre d'un parc technique (COGEMATS) permettant l'organisation de ces tremplins en conditions professionnelles sur des sites non équipés.
- Les Hautes-Pyrénées portent une aide directe à des groupes sélectionnés avec le concours de la SMAC de Tarbes. En 2004, 5 groupes ont reçu une aide de 1100€ chacun pour développer leurs outils de communication (site web, CD de promo, stickers...) Par ailleurs, une vingtaine de groupes sont titulaires d'une aide à la diffusion versée aux lieux qui les engagent. Le département est également financeur du tremplin départemental *Route 65*. Enfin, des actions de sensibilisation sont menées en direction des collèges et lycées...

C – Les autres départements restent généralement attentistes dans leur modes et niveaux de soutien. Venant d'engager une chargée de mission, l'ADDA 46 exprime aujourd'hui la volonté de restaurer une logique de tremplin après l'arrêt d'une formule qui aura duré 8 ans ; elle lance la publication d'un annuaire « musique » et souhaite remonter un réseau de partenaires ressources avec, entre autres, les diffuseurs du Lot... Pour ce que nous avons pu en recueillir par ailleurs, le reste des départements se limite à une subvention de fonctionnement aux lieux les plus repérés avec, ça et là, des aides directes aux groupes (aide aux CD de promo le plus souvent).

Non négligeables mais souvent proches d'une politique de « guichet » au coup par coup, les positions des départements pourraient trouver un nouvel essor par le biais des schémas départementaux des enseignements artistiques à venir d'ici fin 2006. En intégrant ainsi les lieux et projets de musiques actuelles comme éléments incontournables d'un réseau territorial d'écoles de musique, les départements s'inscriraient comme acteurs de ce rapprochement annoncé entre deux formes complémentaires d'apprentissage, trop longtemps tenues à l'écart l'une de l'autre.

6.3 - évolution du pôle régional

Au stade où se porte aujourd'hui notre analyse – et qu'un audit spécifique devrait approfondir - *Avant Mardi* a n'a pas vocation à rester un pôle structurant parmi l'ensemble des 11, mais bien **vocation à être l'opérateur privilégié de la Région et de l'Etat** en matière de musiques actuelles, vocation à se trouver en tête de réseau du dispositif des pôles structurants et des SMAC en région, vocation à opérer également comme ressource des politiques locales - départementales en particulier - dont beaucoup restent en retrait. Cet objectif n'a rien de nouveau en tant que tel, puisqu'il répond à la définition générale des Pôles Régionaux, tel que labellisés par la DMDTS et que nous décrivons ci-dessous.

A - PRINCIPES COMMUNS AUX POLES REGIONAUX

Selon l'enquête rendue en 2001 par *Jean-Louis Sautreau* pour la DMDTS, deux grands cas de figure se distinguent dans le statut des opérateurs régionaux de musiques actuelles labellisés à partir de 1993 par le ministère de la Culture :

1 - Les Pôles Régionaux de Musiques Actuelles (PRMA) autonomes

Ils sont 8 (Aquitaine, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Réunion). Il s'agit, comme c'est le cas d'*Avant Mardi*, d'associations nées du « terrain » et constituée d'abord autour du *Réseau Printemps* et de la fonction relais régional du *Centre Info Rock* puis diversifiées autour de diverses missions de promotion, d'accompagnement voire de diffusion des groupes. Ces structures sont attachées par essence à une culture très « rock amplifié », parfois au détriment des musiques plus acoustiques (chanson, jazz, trad'), pourtant parties prenantes des musiques actuelles mais qui disposent souvent de leurs propres circuits de valorisation. Même très aidés par les collectivités (en moyenne 65% du chiffre d'affaires), ces entités défendent une forte autonomie de leur positionnement culturel et développent des actions en prise directe avec les groupes et les diffuseurs (accompagnement direct ou délégué, formations artistiques et techniques, organisation de tremplins et promotion des groupes). Ils entretiennent des relations étroites avec les organismes qui militent pour une meilleure reconnaissance institutionnelle des lieux de musiques amplifiées, tels la Fédurok.

2 – Les missions « musiques actuelles » au sein des Associations Régionales de Développement Musical et Chorégraphique (ARDMC)

Il existe 6 ARDMC développant une mission « musiques actuelles » en leur sein (Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes). Etant sous tutelle première

des conseils régionaux, ces associations (et leurs missions thématiques) sont également missionnées par les DRAC et parties prenantes du Réseau Musique et Danse (RMD) sous l'égide de la Cité de la Musique et du ministère. Leur vocation est ainsi davantage tournée vers des logiques d'action culturelle et de maillage territorial, leurs partenaires naturels étant les associations départementales de type ADDA et les DRAC. Elles sont souvent plus proches de l'enseignement artistique « classique » que du vivier rock sur leur zone d'influence, même si leurs chargés de mission « musiques actuelles » en sont généralement issus. Leurs actions sont ainsi davantage tournées vers la ressource et le conseil, la médiation territoriale et l'organisation de formations.

Au vu des conclusions de l'étude de Jean-Louis Sautreau, rien n'indique que la présence d'une association régionale (ARDMC) en Midi-Pyrénées serait plus opérante par principe qu'un pôle spécialisé (PRMA). Mais en tout état de cause, les enjeux portés aujourd'hui par *Avant Mardi* en font **l'opérateur de fait** de la Région en matière de musiques actuelles. En cohérence avec les prérogatives voulues par l'Etat et celles qui se profilent dans le cadre des futurs Schémas de Développement Territoriaux (cf chapitre 1), ce partenariat devrait alors déboucher sur une mission élargie **au-delà des 30 entités adhérentes et d'un catalogue d'actions sectorisées**, sans pour autant remettre en cause sa proximité d'avec le champ des émergences artistiques. La perspective de voir les territoires jouer demain un rôle décisif dans les modalités de structuration de ces musiques vient donc renforcer la nécessité pour *Avant Mardi* de prendre du champ vis à vis de la zone d'influence toulousaine et de devenir opérateur de ce développement territorial dans toute sa diversité esthétique et socioéconomique.

Loin de nous l'idée d'éloigner *Avant Mardi* du terrain, mais bien de l'inciter à y occuper une présence plus perceptible par un nombre plus important de destinataires, quitte à resserrer ses missions sur quatre grands axes :

- **formation** longues et courtes à priorité technique et administrative en interne, formation artistique en lien avec l'enseignement spécialisé ou des entités comme l'ARPA (voix), Music'Halle, Samba Résille ou le Conservatoire Occitan,
- **accompagnement**, soutien à la circulation des groupes « pré-professionnels » dans des échanges avec les pôles en région et un développement des échanges interrégions,
- **médiation** et complémentarité de prestations vis à vis du réseau des pôles structurants et des ADDA,
- **ressource** et conseil élargi aux artistes, organisateurs, élus locaux et au tout public.

B - APRES MARDI...

1 – Ouverture et lisibilité d'ensemble

Aujourd'hui, tel que nous l'avons décrit, *Avant Mardi* semble en déficit de compréhension ou de légitimité face à différents partenaires, destinataires potentiels et même financeurs publics, déficit qui ne saurait entacher la réalité des actions de fond que l'association mène sur le terrain. Une opacité dans les modalités de sélection des groupes a été plusieurs fois mise en avant par des musiciens consultés, des conflits sont ouverts avec plusieurs acteurs basés à Toulouse (la *Mounède*, par exemple) et une incompréhension persiste avec les acteurs hors Toulouse les moins rompus aux pratiques « amplifiées », qu'il s'agisse de programmeurs occasionnels ou de représentants des départements (ADDA) désireux d'organiser des actions de soutien locales, des tremplins, par exemple.

2 - Amélioration du centre de ressources

L'ouverture au sein d'*Avant Mardi* d'un véritable espace public de consultation documentaire et multimédia, pourrait symboliser un souci nouveau de transparence et de d'accessibilité de l'association. Elle serait conforme à cette mission fondamentale d'information qu'on peut en attendre. Cette entité ressource représenterait bien la **première vitrine des musiques actuelles en région** auprès de qui souhaiterait en bénéficier. Elle pourrait emprunter à l'esprit de ce que sont les Espaces Culture Multimédia (ECM) comme il en existe à la médiathèque *Les Musicophages* (Toulouse), au *Bolegason* (Castres) et 160 en France. Elle supposerait un local suffisamment vaste, confortable et convivial, des plages d'ouverture conséquentes, la possibilité de plusieurs accès à internet ainsi qu'à une bibliothèque sonore, la possibilité pour les groupes d'y réaliser leurs propres supports graphiques, et surtout la présence d'un personnel qualifié en matière de gestion documentaire, d'actualisation des bases de données et de conseils. A cet égard, la présence à Toulouse des associations *Samba Résille* et *Musicophages* (voir § 6.1) pourrait constituer une précieuse ressource de savoir faire.

3 – Excentration possible de l'équipement hors de Toulouse

L'étroitesse des locaux actuels d'*Avant Mardi* ne permettant pas cette ouverture de cette sorte de médiathèque spécialisée, il conviendrait de loger l'association dans un local plus vaste. Sans en faire un impératif, le déménagement de l'association sur une ville hors agglomération toulousaine permettrait alors d'affirmer à la fois cette ouverture à un public élargi et le souci de se rapprocher d'une vision plus territorialisée du développement des musiques actuelles. Installer la structure à Montauban, à Lavaur ou à Pamiers, par exemple, la mettrait à moins d'une heure de Toulouse tout en la rapprochant de territoires particulièrement demandeurs en accompagnement ...

4 – Consolidation financière

Suite à un déficit cumulé sur deux exercices et à des contretemps chroniques dans ses rentrées de trésorerie, *Avant Mardi* supporte en 2005 une charge de 25000€ de frais financiers, frais au seul bénéfice des banques... Selon une analyse interne, ce déficit résulterait pour l'essentiel de la mise en œuvre de tel ou tel dispositif dont les coûts de structure induits (salaires en particulier) ne sont couverts qu'à hauteur de 25% par l'aide publique affectée. Une convention tripartite et trisannuelle avec l'Etat et la Région, telle que la direction d'*Avant Mardi* l'appelle de ses vœux, aurait ainsi pour premier effet d'offrir une « bouffée d'oxygène », un surcroît de crédibilité financière aux yeux ses créanciers.

5 – En résumé

A la lecture de la nouvelle charte d'*Avant Mardi*, il nous semble y lire entre les lignes la formulation d'une commande publique telle que ses dirigeants aimeraient un jour se la voir passer officiellement... Cette charte, au-delà de sa fonction de règlement intérieur et de principe éthique à l'intention des adhérents, révèle ainsi la difficulté de ce Pôle Régional à se voir sollicité de manière explicite selon une véritable « feuille de route » pour les années à venir.

Dans cette limite de notre propre temps d'analyse, nous proposons que cette commande se construise à partir des objectifs suivants, objectifs qui valideraient la présence centrale d'*Avant Mardi* sur le terrain des musiques actuelles tout en lui donnant un cadre reformulé, objectifs dans un esprit de service public afin de rendre la structure :

- plus lisible aux yeux de tous, dans ses finalités et ses modalités opératoires,
- plus accessible en tant qu'espace de ressource tous publics,
- plus efficient autour d'un plus petit nombre de missions de formation et d'accompagnement des groupes, concernant une population élargie et sans condition de professionnalisation artistique,
- plus sensible à la valorisation de toutes les esthétiques composant la palette des musiques actuelles,
- plus apte aux médiations territoriales, dans la logique de sa délégation de service public.

Les aides respectives de l'Etat et de la Région (formation professionnelle incluse) étaient chacune de 16% du chiffre d'affaire en 2004, soit 66K€ de part et d'autre...

Pour donner à *Avant Mardi* les moyens d'agir en tant que Pôle Régional ou en tant que mission intégrée au sein d'une ARDMC, il conviendrait de porter les subventions Etat et Région à un niveau voisin de ce que perçoivent les structures comparables sur le territoire.

Pour comparaison, l'étude de Jean-Louis Sautreau constatait en 2001 une moyenne de 30% d'aides versée par les régions et une moyenne 35% d'aide versée par l'Etat, soit une quote-part totale de 65% de leur chiffre d'affaire...

Il semble ainsi difficile d'imaginer la mise en œuvre d'objectifs en Midi-Pyrénées tels que décrits plus haut sans une nette progression, voire un doublement des aides des principales collectivités représentées.

6.4 - orientations générales pour Midi-Pyrénées

Notre examen de la politique de Midi-Pyrénées pour les musiques actuelles nous permet de constater :

- **la pertinence d'un réseau évolutif de pôles structurants en termes de projets culturels et de maillage territorial,**
- **de manière complémentaire, la pertinence des aides aux festivals permettant un rééquilibrage de l'offre au bénéfice des zones les moins bien pourvues en actions pérennes.**

Le constat est fait que Toulouse, premier pôle d'attraction socioéconomique et culturelle, reste à ce jour limité en terme d'espaces de diffusion et de création en regard de l'importance, de la pluralité des attentes qu'on y trouve. Il nous semble ainsi souhaitable que la Région, de par sa position, vise un **double objectif de rééquilibrage territorial extra-toulousain**, tout en restant partie prenante des nouveaux équilibres qui devraient voir le jour sur l'agglomération :

- **en amont :**
 - o l'incitation au rayonnement et aux échanges en réseau des lieux musiques actuelles sur les villes moyennes et les campagnes, afin d'en renforcer l'attractivité,
 - o le soutien à de nouvelles ouvertures de pôles structurants, à commencer par l'Aveyron et le Lot,
 - o l'encouragement, aux côtés des départements, aux initiatives transversales avec le réseau de l'enseignement artistique,
 - o la continuation des aides portées aux festivals, en encourageant les diversités et expérimentations d'esthétiques mêlées.
- **en aval :**
 - o le lancement d'une politique interrégionale pour les musiques actuelles. Les logiques de partenariats entre les SMAC de Midi-Pyrénées et les SMAC des régions limitrophes

sont déjà à l'œuvre sur Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Limousin. Les convergences d'analyse qu'il nous a semblé voir entre les politiques culturelles d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, nous laissent à penser qu'une logique d'aide à des tournées pluri-régionales incitant la circulation des groupes de Bordeaux à Tarbes, de Rodez à Pau, de Bayonne à Toulouse, par exemple, aurait des effets conséquents sur l'émulation artistique de l'ensemble.

- En terme de définition d'équipements SMAC tel qu'envisagée par les futurs *Schémas de Développement Territoriaux* pour les musiques actuelles, il nous semble que cette échelle interrégionale aurait tout lieu d'être adoptée comme géographie de référence...
- Si l'aide à la diffusion et l'organisation de tremplins paraissent le socle naturel de cette ouverture interrégionale, le soutien à la création discographique par le biais des labels associatifs s'inscrirait dans cette même logique.

Concernant les **critères de projets** justifiant l'aide aux pôles structurants et la dominante de pratique amateur constatée chez leurs usagers, l'idée de **structuration** devra ainsi, selon nous, viser un double objectif :

- **structuration en interne**, par l'accompagnement et la valorisation des groupes qui les fréquentent aussi bien comme usagers que comme artistes programmés,
- **structuration en externe**, par une incidence portée sur un champ social ou territorial, champ étendu au-delà du seul ciblage de leur public immédiat.

La région, conserve un rôle à jouer sur le développement des projets toulousains aux côtés des autres échelons de collectivités. Les projets des pôles structurants toulousains sont ainsi moins généralistes et plus complémentaires entre eux, dans ce même souci de non-concurrence et de diversité des genres, souvent évoqués dans ces pages.

Aux côtés de la collectivité, le pôle régional pour les musiques actuelles devra détenir l'aptitude à être l'opérateur premier de ces transformations, tout en renforçant sa propre légitimité sur un champ étendu de publics, de pratiques et d'esthétiques.

Toulouse, le 29 juin 2005

ANNEXES

SIGLES UTILISES

CNV

GUSO

PRATIQUES AMATEUR

SNEP

LABELS EN REGION

FICHES DESCRIPTIVES DES POLES STRUCTURANTS

SIGLES UTILISES

ADDA :	Association Départementale de Développement Artistique
CNR :	Conservatoire National de Région
CNV :	Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz
DMDTS :	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
ENM :	Ecole Nationale de Musique
FAIR :	Fonds d'Action et d'Initiative Rock
FNEIJMA :	Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles
FSJMI :	Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées
GUSO :	Guichet Unique du Spectacle Occasionnel
IRMA :	centre d'Information et Ressources pour les Musiques Actuelles
MAO :	Musique Assistée par Ordinateur
RMD :	Réseau Musique et Danse
SACEM :	Société des Auteurs et Compositeurs de Musique
SDRM :	Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique
SMAC :	Scène de Musiques Actuelles

CNV

Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz

www.cnv.fr

Etablissement public industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, le CNV a démarré ses activités le 1er octobre 2002.

Le CNV a pour mission le soutien au spectacle vivant dans le secteur des variétés et des musiques actuelles à partir de la collecte de la taxe sur les spectacles de variété, perçue au taux de 3,5 % sur les recettes de billetterie ou sur le prix de cession du spectacle en cas de diffusion gratuite.

Ces dispositifs de soutien bénéficient en priorité, mais de façon non exclusive, aux entreprises de spectacles qui lui sont affiliées (plus de 1070 au 1er mars 2005).

Cette organisation doit permettre au CNV d'assumer au mieux ses missions, dans un cadre simplifié et dans l'intérêt même des redevables et du secteur dans son ensemble.

Le CNV développe également une mission de **centre de ressource**, ainsi que des activités commerciales, dans l'intérêt collectif de la profession, dans deux domaines distincts : d'une part, l'exploitation de **réseaux d'affichage et de promotion des spectacles**, et d'autre part, **l'assistance à la maîtrise d'ouvrage** en matière d'implantation et d'équipement de salles de spectacles.

La commission n°1 « Comptes entrepreneurs et économie des entreprises » a pour mission le contrôle des comptes des redevables de la taxe sur les spectacles de variétés et la gestion des droits et des aides auxquels l'affectation de ces comptes peut donner accès.

Ses interventions sont réservées aux entreprises de spectacles affiliées au CNV.

La commission n°2 " Festivals " a pour mission le soutien et la gestion des aides allouées aux festivals utilisant les répertoires relevant de la compétence du CNV.

Ses interventions sont réservées aux entreprises de spectacles affiliées au CNV.

La commission n°3 " Structuration et développement professionnel " a pour mission la gestion des aides et le suivi de partenariats engagés avec des organismes professionnels poursuivant des objectifs d'intérêt général dans les secteurs relevant de la compétence du CNV.

La Commission n°45 gère le soutien à la production. Elle attribue les aides sélectives à la production, à la création et à la diffusion du spectacle. Elle encourage le développement de carrière d'artiste et la présentation de nouveaux talents en "première partie". Le CNV a mis en place une aide générique à la production : le soutien doit s'adapter aux projets qui sont autant de prises de risque.

Une démarche simple pour accueillir et accompagner la production est préférée à la définition de cadres qui la contraignent.

La commission n°6 " Aménagement et équipement des salles de spectacles " a pour mission la gestion des aides à l'implantation, à l'aménagement, à l'équipement ou à la maintenance de salles de spectacles, le suivi du programme " Zénith " et le pilotage des activités de " Conseil à la maîtrise d'ouvrage ".

La commission n°7 " Activité des salles de spectacles " a pour mission le suivi et l'encouragement à l'activité de création, de production et de diffusion des salles de spectacles.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (Contact: Denis Turmel)

Le CNV propose aux collectivités territoriales et aux porteurs de projets d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de leurs réalisations architecturales.

Créer ou réhabiliter un lieu dédié aux musiques actuelles soulève aujourd'hui de nombreuses questions. Quelle modularité pour une salle de 800 places ? Quel rapport de la salle à la scène, public debout ou assis ? Quel choix de gradinage ? Quels accès techniques ? Comment gérer les accès et flux de public ? ...

Le secteur des variétés se définit aujourd'hui comme un continuum qui va du lieu de répétition à l'accueil des tournées, de l'expression amateur à la production professionnelle. Programmistes, scénographes, acousticiens ne peuvent répondre isolément aux exigences architecturales renouvelées de la chanson, des variétés et du jazz.

Du plus général au plus spécifique, **les conseillers techniques du CNV peuvent éclairer l'équipe de maîtrise d'œuvre sur les choix déterminants en termes de conception, d'aménagement, d'équipement, et apporter à chacun les réponses adaptées.**

Le CNV accompagne la sélection du maître d'œuvre. Il prend en compte les éléments spécifiques du terrain choisi, rédige le programme architectural et aide à la constitution du dossier et à la rédaction de l'avis public de concours. Il émet un avis technique pour la sélection des concurrents, analyse leur dossier, participe à la commission technique associée au jury. Par ses préconisations, il contribue à l'amélioration de l'esquisse.

Le CNV assiste l'élaboration du projet définitif en intervenant dans la constitution des avant-projets sommaire et définitif et dans la validation définitive du projet. Il aide à constituer les documents de consultation des entreprises.

Le CNV participe aux réunions de suivi de chantier pendant la construction de l'équipement.

GUSO

Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

www.guso.com.fr

PRESENTATION DU GUSO

Le Guso est un service de simplification administrative.

Proposé par les organismes de protection sociale du domaine du spectacle, ce dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations sociales est un service gratuit.

L'opérateur national pour le compte des partenaires est l'Unédic.

Il a pour objectif :

- de simplifier les démarches des organisateurs non professionnels de spectacle vivant,
- de garantir au salarié artiste ou technicien de spectacle vivant une meilleure protection sociale,
- de lutter plus efficacement contre le travail illégal.

Le service Guso **est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2004 !**

(pour les dates de contrats de travail postérieurs au 31 décembre 2003)

Ce dispositif est réservé aux groupements d'artistes (Cf. Article 10 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles) et **aux organisateurs non professionnels de spectacle vivant** :

Toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'État...) qui :

- n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,
- emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Le nombre de représentations organisées n'est plus limité comme auparavant.

Il leur permet de remplir en une seule fois l'ensemble de leurs obligations légales auprès des organismes de protection sociale :

- l'AFDAS pour la formation professionnelle,
- l'Assédict pour l'assurance chômage,
- l'AUDIENS* pour la retraite complémentaire et la prévoyance,
- les Congés Spectacles pour les congés payés,

- le CMB (Centre Médical de la Bourse) pour le service de santé au travail,
- l'Urssaf pour la Sécurité sociale.

Grâce à un formulaire unique et simplifié en ligne (ou papier), l'employeur réalise simultanément :

- le contrat de travail,
- la déclaration de l'ensemble des cotisations et contributions dues au titre de l'emploi et le paiement global,
- la déclaration annuelle des données sociales,
- l'attestation d'emploi destinée à l'Assédict,
- le certificat d'emploi destiné aux Congés Spectacles,
- la déclaration préalable à l'embauche, DPAE, (imprimé spécifique).

Une attestation récapitulative mensuelle est envoyée au salarié reprenant les différentes périodes d'emploi, les salaires et les cotisations sociales (salariales et patronales) correspondant aux salaires versés. Cette attestation se substitue à la remise du bulletin de paie.

Grâce au service Guso, l'employeur et le salarié sont en règle et protégés.

A QUI S'ADRESSE LE GUSO

A partir du 1^{er} janvier 2004, le dispositif de simplification des démarches administratives s'ouvre à tous les organisateurs non professionnels de spectacle vivant, et ce, **sans limitation du nombre de représentations organisées**.

Toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'État...) qui :

- n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,
- emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant..

Ce dispositif est également au service des groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération

Avant-projet de loi relatif aux représentations dans le spectacle vivant

des amateurs et des élèves et étudiants des établissements de formation du domaine du spectacle vivant

Propositions de la DMDTS - Document de travail issu d'une 1^{ère} phase de concertation

Version 21 juin 2005

Art. 1^{er}. - Est dénommée amateur, dans le domaine du spectacle vivant, toute personne qui pratique, seule ou en groupe, une activité artistique à titre de loisir et qui tire ses moyens principaux d'existence de salaires ou de revenus étrangers à cette activité.

Art. 2. - Lorsque des amateurs tels que définis à l'article 1^{er} participent à la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, ils ne reçoivent aucune rémunération, à condition que ce spectacle ne soit pas organisé dans un cadre lucratif au sens de l'article L.324-11 du code du travail.

Art. 3. - Lorsqu'un entrepreneur de spectacle vivant organise, produit ou diffuse dans un cadre lucratif au sens de l'article L 324-11 du code du travail un spectacle auquel participent un ou plusieurs amateurs, ceux-ci sont rémunérés dans les conditions légales et conventionnelles.

Toutefois, les amateurs peuvent, sans être rémunérés, participer à un nombre limité de représentations et de spectacles, si le spectacle constitue l'aboutissement d'un projet de formation artistique. Cette faculté est subordonnée à l'obtention par l'entrepreneur de spectacle d'un agrément dont les conditions sont fixées par décret en conseil d'Etat.

Cette disposition s'applique aux élèves et étudiants des établissements qui dispensent un enseignement dans le domaine du spectacle vivant. L'agrément est de droit pour les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

L'agrément est délivré par l'autorité compétente sur avis motivé de la commission consultative régionale mentionnée à l'article 4 du décret n° 2000-609 du 29 juin 2000, pour une durée de trois ans renouvelable.

L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité compétente sur avis motivé de la commission précitée en cas de manquement aux conditions de l'agrément prévues par décret.

Art. 4. - Lorsque des enfants qui n'ont pas dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire participent à des spectacles organisés dans le cadre de l'article 2 et du 2^{ème}

alinéa de l'article 3, les dispositions relatives aux conditions d'emploi fixées par le code du travail sont applicables à l'exception de celles relatives à la rémunération.

Art. 5. – Dans les cas visés à l'article 2 et aux 2^{ème} et 3^{ème} alinéa de l'article 3, tous les supports d'information du spectacle vivant mentionnent la participation d'amateurs ou d'élèves et d'étudiants à la représentation publique du spectacle.

Art. 6. - Le décret n°53-1253 du 19 décembre 1953 relatif à l'organisation des spectacles amateurs et leurs rapport avec les entreprises de spectacle professionnelles est abrogé.

22 juin 2005

Note à l'attention du Ministre

Présentation de l'avant-projet de loi relatif aux représentations dans le spectacle vivant des amateurs et des élèves et étudiants des établissements de formation du domaine du spectacle vivant

Dans le cadre des réflexions engagées pour préparer l'avenir du spectacle vivant, vous avez souhaité que soit pris en compte l'ensemble des pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant et notamment celles des amateurs, compte tenu de l'importance qu'a pris ce secteur auprès des adolescents et des adultes. La diversité de ces pratiques doit être soulignée, c'est pourquoi vous avez voulu - cette année - que la Fête de la musique soit dédiée aux amateurs.

Afin que les pratiques amateurs et professionnelles ne soient pas antagonistes, mais continuent à s'enrichir mutuellement, la reconnaissance des pratiques amateurs doit s'accompagner d'une nécessaire clarification du cadre juridique de leurs représentations dans le spectacle vivant – depuis longtemps souhaitée par les partenaires sociaux - pour **éviter des pratiques déloyales à l'égard du secteur professionnel tout en encourageant les artistes amateurs à rencontrer le public dans les meilleures conditions.**

Le texte qui est soumis aujourd'hui au CNPS est le fruit d'une large concertation (la version initiale du texte, datée du 22 février, est jointe au dossier remis aux participants) avec les syndicats de salariés et d'employeurs, les fédérations d'éducation populaire et d'amateurs ainsi que les associations représentatives des collectivités territoriales. Un nombre important des membres du CNPS ont été associés à cette concertation.

Ce texte tient compte des premières remarques qui ont été faites.

Les services de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles continueront la concertation, au delà de la réunion plénière du conseil national des professions du spectacle d'aujourd'hui.

Le texte :

- 1 - retient une définition de l'amateur légèrement différente de celle du décret du 19 décembre 1953. Elle repose sur le cumul de deux critères :

a) - personne qui pratique, seule ou en groupe, une activité artistique à titre de loisir.

b) - qui tire ses moyens principaux d'existence de salaires ou de revenus étrangers à cette activité.

- 2 - distingue deux conditions de spectacle selon que celui-ci est organisé dans un cadre lucratif ou non.

La définition de la lucrativité retenue est celle du droit du travail (article 324-11), définition régulièrement mise en œuvre par l'inspection du travail dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé.

- 3 - rappelle que lorsque l'amateur intervient dans un cadre lucratif, il doit être rémunéré.

- 4 - prévoit deux cas particuliers dans lesquels l'amateur peut ne pas être rémunéré :

a) - lorsque l'amateur participe à un spectacle organisé dans un cadre lucratif mais que ce spectacle constitue l'aboutissement d'un projet de formation artistique, pour un nombre limité de représentations et de spectacles et à condition que l'entrepreneur de spectacle vivant qui le produit dispose d'un agrément. Les conditions de délivrance de l'agrément et celles relatives aux spectacles sont précisées dans le projet de décret (version juin 2005).

Il faut noter que le texte issu de la première étape de concertation a remplacé la nécessité de signer une convention par projet par un agrément délivré par la commission régionale des licences d'entrepreneurs pour une durée de trois ans.

b) - lorsque des élèves ou étudiants participent à des spectacles organisés par leurs établissements d'enseignement, dans le cadre de leur formation.

- 5 - sanctionne l'absence de mention relative à la présence d'amateurs dans un spectacle présenté dans un cadre lucratif par une contravention.

Pour les entrepreneurs qui produiraient des amateurs non rémunérés sans agrément, les dispositions pénales relatives au travail dissimulé seront applicables (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amendes pour les personnes privées et 225 000 € d'amende pour les personnes morales).

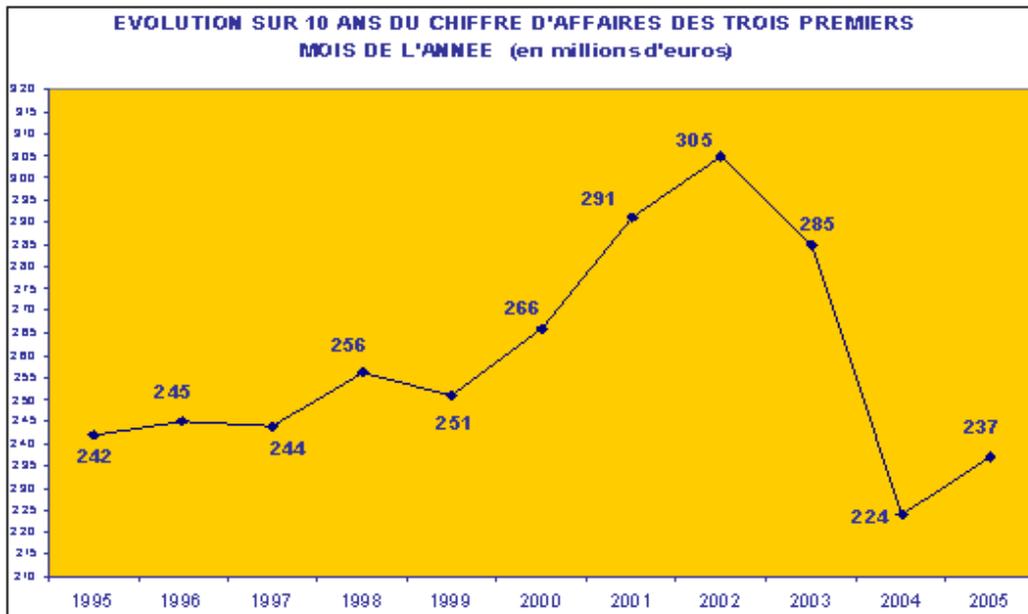
**VENTES DE DISQUES EN FRANCE
(ventes gros H.T. nettes de remises)
PREMIER TRIMESTRE 2005**

	CUMUL A FIN MARS 2004	CUMUL A FIN MARS 2005	EVOLUTION EN %
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)	223,6	236,6	+5,8%
Tous supports plus livres	3,4	1,1	-66,8%
ALBUMS	174,3	194,2	+11,4%
VIDEO	25,3	26,5	+4,9%
UNITES VENDUES (en millions)	31,2	36,3	+16,3%
dont : SINGLES	6,5	5,9	-10,2%
Tous supports plus livres	0,4	0,1	-70,6%
ALBUMS	21,9	27,4	+25,3%
VIDEO	2,4	2,9	+22,3%
CLASSIQUE	5,3%	5,4%	+0,1 point
VARIETE NATIONALE	62,5%	65,4%	+2,9 points
VARIETE INTERNATIONALE	32,2%	29,2%	-3 points
Dont JAZZ (le jazz est inclus à la fois dans la variété nationale et la variété internationale)	[5,4%]	[2,8%]	[-2,6 points]

**PREMIER TRIMESTRE 2005 :
+ 5.8 % en valeur + 16.3 % en volume**

Au cours du premier trimestre 2005, le marché du disque a enregistré un chiffre d'affaires de 236.6 millions d'euros, en progression de 5.8 % par rapport à 2004 sur la même période.

Après deux années consécutives de très forte baisse, le marché renoue avec une légère croissance. Néanmoins, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2005 reste très inférieur à ce qu'il était en 2002 (- 22 %) et en 2003 (-17 %).



Ainsi, avec 237 millions d'euros, le marché reste inférieur à ce qu'il était il y a dix ans.

➤ Le marché audio progresse de 5.9% en valeur et de 15.8 % en volume

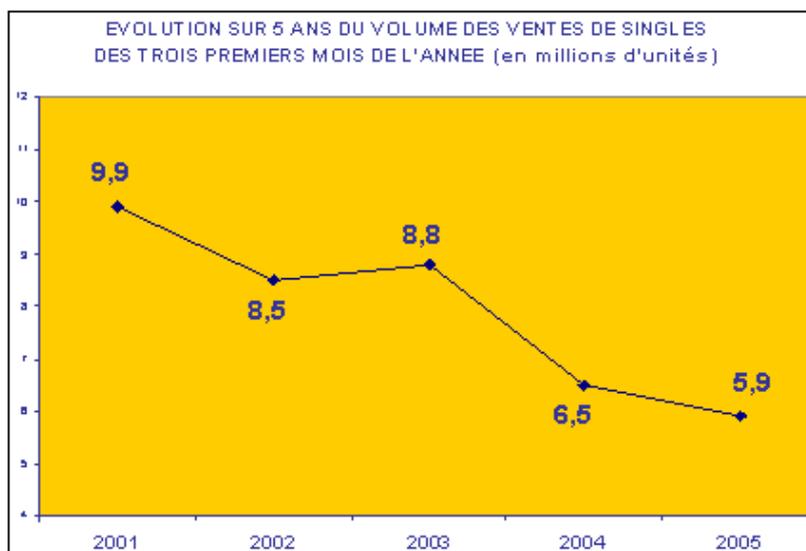
La progression en valeur du marché audio (+5.9%) se répartit entre une croissance des albums (+11.5 %) et une baisse du chiffre d'affaires des singles (-28.6 %).

➤ Le marché des singles chute de 28.6 % en valeur et de 10.2 % en volume

Le différentiel d'évolution valeur/volume s'explique par la baisse du prix de gros des singles intervenue progressivement au cours du second semestre 2004.

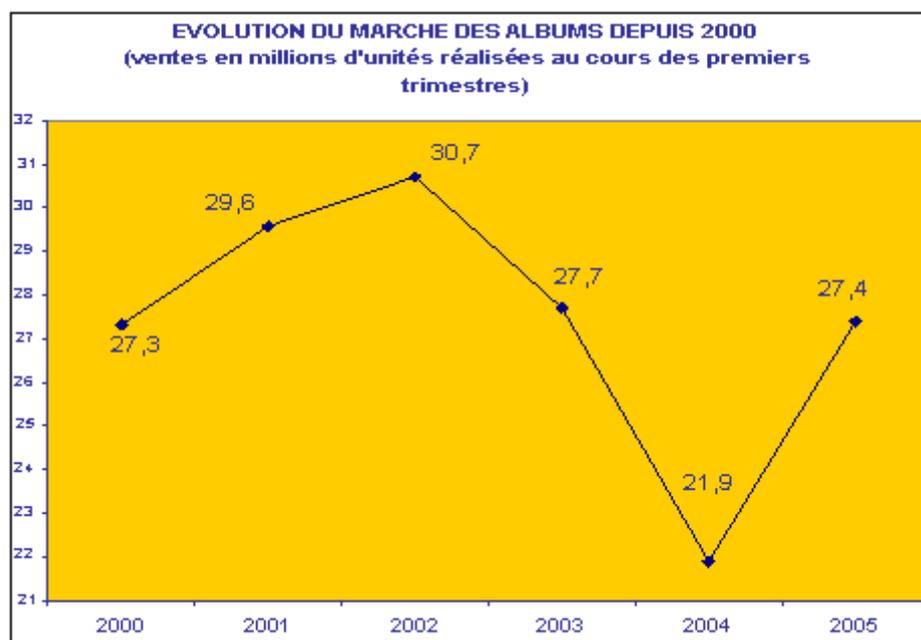
Le prix de gros moyen du single est ainsi passé d'une moyenne de 3.1€ en 2004 à 2.5€ en 2005 (comparaison des premiers trimestres).

Cette forte baisse de prix (de l'ordre du 20 %) n'a pas vraiment permis d'enrayer la chute de ce marché. Avec 5.9 millions d'unités, les ventes de singles ont chuté de 4 % en quatre ans.



➤ Le marché des albums progresse de 25 % en volume et de 11 % en valeur

Au cours du premier trimestre 2005, 27.4 millions d'albums ont été vendus, soit le même nombre qu'en 2000.



Si en volume, le marché des albums est revenu au niveau de celui constaté il y a 5 ans, le chiffre d'affaires reste, lui, inférieur de 15 % (227 millions d'euros au premier trimestre 2000 et 194 millions d'euros au premier trimestre 2005).

La tendance baissière des prix de gros, associée au développement des opérations à prix spéciaux explique ce décalage d'évolution valeur/volume du marché des albums.

➤ Le marché des DVD musicaux arrive à maturité

Après des progressions spectaculaires en 2003 (ventes en volume multipliées par 2.6) et en 2004 (ventes en volume multipliées par 1.8), le rythme de croissance du marché vidéo en volume se ralentit en 2005 : + 22 %. Néanmoins, cette progression de 22 % en volume est associée à une hausse beaucoup plus modeste en valeur : + 5 %.

Là aussi, un fort différentiel valeur/volume est constaté, imputable à une baisse du prix de gros net du DVD de 13 % ;

➤ Répertoires : en valeur, le répertoire classique progresse de 8.6 %, la variété francophone de 10.8 % ; En revanche, le marché de la variété internationale recule de 4.3 %.

	1er trim 05/1er trim 04 en pourcentage	1er trim 04/1er trim 03 en pourcentage	Evolution sur 2 ans (1ers trimestres)
Evolution totale du marché	+5.8%	-21.4%	-16.8%
Classique	+8.6%	-11.6%	-4.2%
Variété francophone	+10.8%	-16.1%	-7%
Variété Internationale	-4.3%	-31%	-34.2%

Au cours du premier trimestre 2005, la variété internationale est le seul répertoire dont le chiffre d'affaires est en baisse.

Même si le rythme de régression s'est fortement ralenti (-4.3 % en 2005 contre -31% en 2004) il est néanmoins, sur deux ans, deux fois plus fort que celui du marché global (respectivement -34.2 % et -16.8 %).

La progression des chiffres d'affaires des répertoire francophones (+ 15 millions d'euros) et classique (+ 1 million d'euros) compensent aujourd'hui la baisse ralentie mais persistante du répertoire international (- 3 millions d'euros).

Au cours de ce trimestre, les ventes du répertoire local ont à nouveau gagné des parts de marché : 65.4 % des ventes contre 29.2 % pour la variété internationale et 5.4 % pour le répertoire classique.

En deux ans, la variété francophone aura gagné 7 points de part de marché.

Part de marché des répertoires	1er trimestre 2003 en pourcentage	1er trimestre 2004 en pourcentage	1er trimestre 2005 en pourcentage	Evolution sur deux ans
Classique	4.7%	5.3%	5.4%	+0,7 point
Variété francophone	58.5%	62.5%	65.4%	+6.9 points
Variété Internationale	36.8%	32.2%	29.2%	-7.6 points

Au sein des seules ventes de disques de variété, le répertoire francophone représente aujourd'hui 69 % des ventes contre 66 % en 2003 et 61 % en 2002 (comparaison des premiers trimestres).

Après les deux très noires années 2003 et 2004, au cours desquelles le marché du disque aura perdu près de 30 % de sa valeur, le premier trimestre 2005 annonce peut-être une rupture avec le cycle de récession.

La situation de la France se rapprocherait ainsi de la situation internationale, les chiffres publiés par l'IFPI pour l'année 2004 montrant que les principaux marchés se redressent mais restent très fragiles.

L'année 2005 s'ouvre donc sur un marché en meilleure forme que les offres légales de téléchargement en ligne devraient logiquement dynamiser.

Néanmoins, il faut souligner que l'embellie du marché de gros ne marque en France qu'un rattrapage de la politique de réduction drastique des mises en place menées en 2004. En effet, au cours du premier trimestre 2004, les livraisons aux magasins avaient chuté de 21 % alors que la consommation dans les points de vente n'avait diminué que de 13 %.

Cette année, au cours de ces trois derniers mois, si les mises en place en volume ont progressé de 16 %, il faut souligner que :

- la progression des ventes en volume en magasin n'a progressé que de 10 %,
- le marché de détail en valeur reste négatif (-8.4 %) en raison d'une forte baisse des prix : -17 % pour le prix des albums et -23 % pour le prix des singles (détail TTC).

La consommation de disques dans les magasins reste donc très fragile et la récente hausse en volume ne se traduit pas par une progression du chiffre d'affaires compte tenu des baisses significatives des prix.

LABELS EN REGION

(source *Avant Mardi*)

ACTIVE SOUND

36 av. Victor Segoffin 31400 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 31 26 76 - Télécopie : 05 34 31 26 77 - Email : active@mosaicmusicdistribution.com - Web : www.activesound.fr.fm

Maxence BENIN (Directeur) / Damien DEVOUGE (Label manager métal)

Genres musicaux : Rock, reggae, ragga, hip hop, métal, world music • **Catalogue national** : Beautés Vulgaires, Owhy, Shirley M, Djambi, Alter & Co, J.P. Bruttman, So Mogo, Rutabaga, Postimage, Ras Natty Baby, Livin Soul, Morice Benin, Active Sound, Mr Fuzz, JMPZ, COMs "Nouvelle Scène", "Active World" • **Labels représentés ou intégrés** : K-Industrie • **Distribué par** : Mosaic Music Distribution

ARBOUSE RECORDINGS

Le Bourg 12630 MONTROZIER

Téléphone : 05 65 47 76 20 - Email : arbouse recordings@free.fr - Web : www.arbouse recordings.com

Cyril CAUCAT (Responsable)

Genres musicaux : Tous • **Catalogue national** : Sink, Arco5, Alc Levora, Hopen, AudioRoom, Free Deal, etc. • **Catalogue international** : Hood, Rothko, Electric Birds, Chris Brokaw, Acetate Zero, etc. • **Distribué par** : La Baleine

AUTUMN PRODUCTIONS

BP 11 46210 LATRONQUIERE

Téléphone : 05 65 11 95 33 / 06 09 02 44 91 - Télécopie : 05 65 11 95 33 - Email : info@autumnproductions.fr -

Web : www.autumnproductions.fr.st

Stéphane VANSTAEN (Directeur)

Genres musicaux : Dark-folk, hard-core, metal, indus, ambient, electro, gothic, etc. • **Catalogue national** : Discard "End of A Reign", Caithness "Crossing The Land of Bereavement", Downfall "Meine Selbstzerstörung", Jenx "Unusual", Herein "NWO", Coverage "Chrysalides Funèbres", Sunken "Flooded", E. Breed "Birth", COMs "The Real Underground - Vol. 1, 2, 3, 4, 5, 6" • **Distribué par** : Overcome Distribution • **NB** : Asso, label, radio, studio, concerts, etc.

Les CHIENS DE LA CASSE PROD.

21 rue André Gandiol 81000 ALBI

Téléphone : 05 63 45 95 29 - Télécopie : 05 63 45 95 29 - Email : moudjeb@yahoo.fr

Hakeem CHETTAB (Producteur / manager / tourneur)

Genres musicaux : Rap, R&B, ragga, dancehall, groove, etc. • **Catalogue national** : Slazz, Al Peco, Hall Star, etc. • **NB** : Cac Prod.

DANCEFLOOR KILLERS

c/o Ferox Club 1 imp. Louis Tharaud 31300 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 56 98 67 / 06 80 87 06 33 - Télécopie : 05 34 56 98 67 - Email :

alessandro@dancefloorkillers.com - Web : www.dancefloorkillers.com

Alessandro FARACE (Manager)

Genres musicaux : Electro, new-wave electro, techno • **Catalogue national** : Alessandro F, David Carretta, The Hacker, C. Denza, Vitalic • **Distribué par** : Ferox Club

DORA DOROVITCH

1 bis rue Maurice Bompard 12000 RODEZ

Téléphone : 05 65 67 84 95 - Télécopie : 05 65 67 84 99 - Email : info@doradorovitch.com - Web :

www.doradorovitch.com

Cédric SAUVESTRE (Label manager) / Francisco ESTEVES (Responsable)

Genres musicaux : Electro, emocore, post rock • **Catalogue national** : Téléfax, Panti Will, Thomas Mery, Loisirs, Novö, Kapla, Mika.A, Rio Torto • **Distribué par** : Discograph

EDITIONS CELIA

36 av. Victor Segoffin 31400 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 98 14 42 - Télécopie : 05 61 98 14 42 - Email : info@edit-celia.com - Web : www.edit-celia.com

Alain BONNEAU (Fabrication) / Alain BILLEN (Attaché de presse)

Genres musicaux : Variété, jazz, blues, musiques du monde et traditionnelle • **Catalogue national** : Serge Lopez, Bernardo Sandoval, Latcho Drom, Ouf la Puce, Sylvain Barzingeurs, Wanted, Tonton Georges Trio, Blues

Breakers Band, Hegoa, Chantal Eden, Equidad Barres, Amar Sundy, Kocani Orchestra, Durand d'Avril, etc.
• **Catalogue international** : Eric Manana, Giora Feidman, Jeff Zima, Maria Farantouri, Victor Jara, Vladimir Vissotzki, Ibrahim Abdou, Bongo Makeba, Le Soldat Inconnu, etc. • **Labels en licence** : Musique du Soleil, New Hors Vague, Rive Gauche • **Labels représentés ou intégrés** : Plane Records • **Distribué par** : Mosaic Music Distribution • **NB** : Maison d'édition, fabrication

ELP RECORDS

36 av. Segoffin 31400 TOULOUSE
Téléphone : 05 61 08 73 29 / 05 62 17 72 49 / 06 14 90 29 90 - Email : label@elprecords.com - Web :
www.elprecords.com

Didier BLANC (Label manager)

Genres musicaux : Pop-rock • **Catalogue national** : Indian Ghost, The Leeds, Dimi Dero, Spangles, Jimmy Wank, Lady Godiva, The Dude, Ecstatic Frog, Psycho Lemon, Venus del Rocco, A Cake a room • **Distribué par** : Mosaic Music • **NB** : Studio d'enregistrement

EXTRAORDINAIRE

41 rue de Lorraine 31700 BLAGNAC
Téléphone : 05 61 71 15 40 - Télécopie : 05 61 71 15 40 - Email : contact@extraordinaires.fr - Web :
www.extraordinaire.fr

Pas de contact pour cette activité

Genres musicaux : Tous les genres • **Catalogue national** : Véro Ségo, Kino Rev, Les Duponts électriques, Alice • **Distribué par** : Sony Music, Next Music

JAZZ FRIENDS PRODUCTIONS

70 bd Koenigs 31300 TOULOUSE
Téléphone : 05 34 36 54 66 - Email : alainjazz@aol.com - Web : www.jazzfriends.com

Alain DUPUY-RAUFASTE (Responsable artistique)

Genres musicaux : Jazz • **Catalogue international** : Sir Roland Hanna, Andrew Hill, Richard Davis, Ricky Ford, Andrew Cyrille, Jaki Byard, Horace Tapscott, Sonny Simmons, Ed Thigpen, George Cables, Cecil McBee, Kirk Lightsey • **Distribué par** : Socadisc, Fairplay

JERKOV MUSIQUES

BP 42426 31085 TOULOUSE CEDEX 2
Téléphone : 06 79 91 67 31 / 06 82 84 90 37 - Télécopie : 05 61 63 82 01 - Email : antonio.uras@jerkov.net -
Web : www.jerkov.net

Antonio URAS

Genres musicaux : Rock, métal • **Catalogue national** : Mary Slut, Agora Fidelio, Manimal, Delicatessen, Feeding, Psykup • **Catalogue international** : Sybreed • **Distribué par** : Mosaic Distribution

KOBAYASHI RECORDINGS

c/o Ferox Club 1 imp. Louis Tharaud 31300 TOULOUSE
Téléphone : 05 34 56 98 67 / 06 80 87 06 33 - Télécopie : 05 34 56 98 67 - Email :
alessandro@dancefloorkillers.com - Web : www.dancefloorkillers.com

Alessandro FARACE (Manager)

Genres musicaux : Techno, électro • **Catalogue national** : Alessandro F, Marco Carola, Al Ferox, Johannes Heil, Oscar Mulero, Marco Bailey, Vitalic, David Carretta, Gaetano Parisio, The Hacker, C. Denza • **Labels représentés ou intégrés** : Dancefloor Killers

LINOLEUM

Le Village 31360 ARNAUD GUILHEM
Téléphone : 05 61 87 50 06 - Email : label.linoneum@wanadoo.fr - Web : www.linoleum-records.com
Laurent ROCHELLE (Musicien)

Genres musicaux : Jazz et nouvelles musiques apparentées au jazz • **Catalogue national** : Laurent Rochelle, Lilliput Orchestra, Denis Frâjerman • **NB** : Musicast (www.musicast.fr)

MA CASE RECORDS

47 rue André Vasseur 31200 TOULOUSE
Téléphone : 05 61 13 38 93 - Télécopie : 05 61 47 77 83 - Email : ma-case@wanadoo.fr - Web : www.ma-case.com

Kathy THIAM (Chargée de production)

Genres musicaux : Musiques du monde • **Catalogue international** : Ablaye Cissoko • **Distribué par** : L'Autre Distribution

MUSICOLEGAL

31 rue Denfert Rochereau 31000 TOULOUSE
Téléphone : 06 60 25 58 87 - Email : musicolegal@tiscali.fr

Thierry FAROY (Manager) / Fabrice VIEL (Directeur artistique)

Genres musicaux : Rap, soul, funk, électro • **Catalogue national** : U.E.N.A.T, etc. • **Catalogue international** : U.E.N.A.T • **Distribué par** : Vénus Distribution

Collectif NO LARSEN

Mairie de Montrabé Pl. François Mitterrand 31850 MONTRABE

Téléphone : 06 77 11 42 37 / 05 61 84 81 42 / 05 61 84 67 22 - Email : contact_uneven@hotmail.com

Julien CIRON (Président / Programmateur) / Florian AUVINET (Secrétaire / Trésorier) / Yves CLANET (Secrétaire)

Genres musicaux : Métal • **Catalogue national** : Exhope, Psykotic Dreams • **Distribué par** : Musicast

La NUIT TRANSFIGUREE

41 bis rue Victor Hugo 65000 TARBES

Téléphone : 05 62 51 99 32 - Télécopie : 05 62 51 99 32 - Email : thmathias.lnt@wanadoo.fr - Web : www.lanuittransfiguree.com

Thierry MATHIAS (Responsable) / Jérôme HALLAY (Ingénieur du son)

Genres musicaux : Musique improvisée et contemporaine, musique classique • **Catalogue national** : Christine Wodrascka, Didier Petit, Sylvain Kassap, Quatuor IXI, Guillaume Roy, Régis Huby, Hélène Breschand, François Rossé, Alex Grillo, Camel Zekrii, Jean-Luc Cappozzo/Claude Tchamitchian, Raulin/Chevillon/Corneloup • **Distribué par** : Intégral Distribution • **NB** : Membre des Allumés du Jazz, édite de véritables livres/CD regroupant la musique, la poésie, la peinture, le graphisme, la littérature et la photographie

PANX RECORDS

BP 5058 31033 TOULOUSE CEDEX 5

Téléphone : 05 61 61 21 45 - Télécopie : 05 61 11 48 95 - Email : infos@panx.net - Web : www.panx.net

Pascal BLAIN (Directeur)

Genres musicaux : Mouvance, punk, bruit • **Catalogue national** : Légitime Défonce, Enola Gay, Vomit Yourself, Shaggy Hound, Cause'n'Effect, Cosmetik Sucks, Primitiv Bunko, Six Feet Over, Pin Prick, Greedy Guts • **Catalogue international** : Youth Gone Mad, Couch Potatoes, Dirty Birds, President Fetch, Antidogmatikss • **Distribué par** : VPC

SUDE COMMUNICATION

8 rue Lafon 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 41 88 44 - Télécopie : 05 34 41 88 40 - Email : sude@sude.fr - Web : www.sude.fr

Francois-David DECOURTEIX (Responsable)

Catalogue national : Jean-Luc Viala, Vintage Jazzmen, La Légende de Gaucelm, La Chanca, Orchestre Philharmonique du Maroc, Thérèse Dussaut, Marc Drobinsky, etc.

VINILKOSMO

c/o Esperanto-Muzik-Prod. 31450 DONNEVILLE CEDEX

Téléphone : 05 61 81 95 65 - Email : vinilkosmo@esperanto.org - Web : www.vinilkosmo.com

Floréal MARTORELL (Directeur)

Genres musicaux : Tous styles chantés en espéranto exclusivement (rock, pop, chanson, etc.) • **Catalogue international** : Team, Amplifiki, Kajto, Solotronik, Libertarios, Pichismo, Persone, Jacques Yvart, Flavio Fonseca, Araukana, Merlin, Jomart & Natacha, Esperanto, La Mevo, La Porkoj, La Kompanoj, Kore, Dolcxamar, Kaj Tiel Plu, Esperanto-Desperado, Krio de Morto, Thierry Faverial, Meven Jomo, Morice Bénin, Nikolin', Alberta Casey, Tarcisio Lima, Lunatiko, Adreas Viklund, Dj Kunar, Magnus, Dj Roger, Asorti, Mhz, Ketchua, Elena Puhova • **Distribué par** : Vinilkosmo

WARPATH RECORD

BP 81 31703 BLAGNAC CEDEX

Téléphone : 05 61 15 77 24 - Télécopie : 05 61 15 77 24 - Email : warpath@wanadoo.fr - Web : www.warpathrecords.com

Dimitri BUENO (Label manager) / Karine BUENO (Label manager)

Genres musicaux : Death metal • **Catalogue national** : Disgust, Soul Erosion, Depraved, Kronos, Hypokras • **Catalogue international** : Rotting Head, Amorbital, Grog, Funeral Inception, Mortem • **Distribué par** : Adipocere, VPC

WILLING PRODUCTIONS

36 av. Victor Segoffin 31400 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 53 85 06 - Email : willingprod@wanadoo.fr - Web : www.willingprod.com

Bernard VILLENEUVE (Directeur) / Béatrix (Assistante)

Genres musicaux : Rock, blues, chanson, world • **Catalogue national** : Johan Asherton, Benoît Blue Boy, Serge Lopez, Les Malpolis, Prisca, Fly & the Tox, Les Femmouzes T, ARM Posse, Lone Kent, Les Rosemary's Babies, etc. • **Catalogue international** : Hans Olson (US) • **Distribué par** : Mosaic Music Distribution

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : ART'CADE

Localisation : STE CROIX VOLVESTRE

Département : 09

Forme Juridique : **Asso « ART'CADE »**

Existe depuis : **1998**

Président : **MICHEL SARNIGUET**

Directeur : **MICHEL SARNIGUET (bénévole)**

Nb Permanents : **3**

Equivalent Temps pleins : **3**

Emploi Jeune : **2**

Autre emploi aidé : **1 (CEC)**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées :

DIFFUSION / RESIDENCES DE CREATION

Esthétique dominante : **MUSIQUES ACTUELLES ET METISSES**

a – Diffusion

Type de Salle : **SOL A PLAT**

Capacité Assis / Debout : **120 / 200**

Moyenne Artistes Programmés /an : **45**

Moyenne Spectateurs /an : **2400**

Moyenne Artistes Région /an : **30**

Artistes en Tremplins et scènes ouvertes /an : **10 (Tremplin départemental Foudzik)**

Prix d'entrée minimum / maximum : **6€ / 10€**

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type de studios : **0**

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **16**

Scène mise à disposition pour le travail des groupes en création

c – Formations et Stages :

Accueil sessions de formation d'Avant-Mardi

Réseaux et partenariats :

Avant-Mardi, Fédurok

Activité connexe de la structure (gestion distincte) :

FESTIVAL TERRE DE COULEURS (Daumazan, Ariège)

Budget 2004 :

176.000 €

autofinancement : de l'ordre de 28% du CA

- Commune Ste-Croix V. : 700€

- Dépt 09 : 13.800€

- Région MP/culture : 30.000€

- Etat/culture : 35.000€

- CNASEA: 39.400€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : AVANT MARDI

Localisation : TOULOUSE

Forme Juridique : **Asso « AVANT MARDI »**

Existe depuis : **1989**

Président : **PATRICK COMBALBERT**

Directeur : **WILLIAMS BLOCH**

Nb Permanents : **5**

Equivalent Temps pleins : **5**

Emploi Jeune : **3**

Autre emploi aidé : **1**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées : POLE REGIONAL de MUSIQUES ACTUELLES
FORMATION / AIDE A LA DIFFUSION / DECOUVERTE / RESSOURCE / CONSEIL aux GROUPES, aux
PORTEURS de PROJETS, aux COLLECTIVITES

a – Formation

2 stages longs/an : Production du spectacle vivant / Sonorisation

13 stages courts/28 modules / technique/gestion/artistique (en partie décentralisés sur lieux région)

1 module d'orientation ANPE 280h

136 stagiaires au total

b – Accompagnement artistique des groupes

« **Fais tournée** » : aide à la diffusion concernant 3 groupes et 5 lieux, soit 15 dates en région,

« **Attention Talent Scène** » : repérage en partenariat avec le Réseau Printemps et la FNAC : 21 groupes présélectionnés

c – conseil et ressource

« **Peace and Lobe** » : tournée régionale de sensibilisation aux risques auditifs / public concerné : 2500 élèves des collèges et lycées

Correspondant IRMA et CIR / fonds documentaire de 400 ouvrages, périodiques, bases de données professionnelles

d - Réseaux et partenariats :

31 structures adhérentes en région (Pôles structurants, ADDA, associations, labels...)

Acteur réseau : IRMA, CIR, Réseau Musique et Danse (RMD), Fédurok, Réseau Chaïnon...

Budget 2004 : **393.155€** **autofinancement :** de l'ordre de **50% du CA**

- Ville de Toulouse : 11.000€

- Dépt 31 : 3.000€

- Région MP/culture : 50.000€

- Région MP/formation : 16.400€

- Etat/culture : 58.000€

- Etat/formation : 8.000€

- CNASEA: 36.500€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : LE BIJOU

Localisation : **TOULOUSE SUD**

Forme Juridique : **Asso « LES ZAZOUS DU BIJOU »**

Président : **CHRISTELLE CONTRERAS**

Existe depuis : **1989**

Directeur : **PHILIPPE PAGES**

Nb Permanents : **4**

dont CDI : **1**

Equivalent Temps pleins : **2**

Autres Emplois Aidés : **3 CES**

Secteurs d'Activité et Prestations : **REPERAGE / DIFFUSION / ENREGISTREMENTS LIVE**

Esthétique dominante : **CHANSON**

a – Diffusion

Sol à plat, chaises fixes

Capacité Assis : **89**

Moyenne Artistes Programmés /an : **105**

Moyenne Spectateurs /an : **9500**

Moyenne Artistes Région /an : **60**

Artistes en Tremplins et Scènes ouvertes : **10 (Fais Tournée, MP8, Région en scène...)**

Prix d'entrée minimum / maximum : **5€ / 12€**

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type d'espaces de répétition : **SCENE + techniciens son /lumière**

Accueil hebdomadaire de la chorale amateur Voix Express

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **4**

ex CUARTETO CEDRON , TOUT LE TOUTIM, NOSFELL

Enregistrements : **4 par an, en public**

Réseaux et partenariats :

Avant-Mardi, Réseau Chainon, Music'Halle, COUAC

Activité connexe de la structure (gestion distincte) :

Temps fort de découverte pour le festival Chainon Manquant : REGION EN SCENE,

Programmation festival Solajou à Brandonnet (12), programmation estivale à Sengouagnet (31),

Budget 2004 : 241.981€ autofinancement : de l'ordre de 28% du CA

- Ville de Toulouse : 10.000€

- Dépt 31 : 15.000€

- Région MP/culture : 25.000€

- Etat/culture : 30.000€

- CNASEA: 15.000€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : LO BOLEGASON

Localisation : CASTRES

Département : 81

Forme Juridique : EPIC sous tutelle Agglo Castres

Existe depuis : 2001

Président : GENEVIEVE DOUGADOS

Directeur : MARC TISON

Nb Permanents : 7

Equivalent Temps pleins : 7

Fonction Publique Territoriale : 1

Secteurs d'Activité et Prestations constatées : Agrément SMAC

DIFFUSION / ACCOMP. ARTISTIQUE / ENREGISTREMENT / CENTRE DE RESSOURCES

Esthétique dominante : MUSIQUES ACTUELLES TOUTES DECLINAISONS

a – Diffusion

Type de Salle : SOL A PLAT

Capacité Assis / Debout : 280 / 525

Moyenne Artistes Programmés /an : 75

Moyenne Spectateurs /an : 7500

Moyenne Artistes Région /an : 35

Artistes en Tremplins et scènes ouvertes /an : 12

Prix d'entrée minimum / maximum : 7€ / 17€

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type de studios : 5 (3 équipés backline et 2 dédiés à l'informatique musicale)

Mode et tarifs d'utilisation : Forfaits de 20 à 60 h / tarif horaire inférieur à 2€

Moyenne groupes en répétition /an : 40,

Personnel permanent pour le conseil aux groupes en répétition

Moyenne groupes en résidence /an : 13, y compris groupes nat. en création (ex Bénabar 04)

c – Formations et Stages

Accueil des formations de l'IRMA, de l'ADDA 81 et d'Avant Mardi

d – Centre de Ressources

Espace Culture Multimédia », multipostes internet, stages initiation et création graphique

Réseaux et partenariats :

Avant-Mardi, Tremplin Rock'n Tarn, Adda 81, pôles région (Rock Time, Cri'art, Rio, Gespe),

Festival Trasporti Marittimi (franco-italien)

Budget 2004 : 466.629 € autofinancement : de l'ordre de 22% du CA

- C. Agglo Castres : 147.700€

- Dépt 81 : 32.000€

- Région MP/culture : 35.000€

- Etat/culture : 108.000€

- Europe : 39.000€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : CENTRE CULTUREL de la GESPE

Localisation : **TARBES**

Forme Juridique : **Asso « GESPE Animation Spectacles »**

Président : **GENEVIEVE DOUGADOS**

Département : **65**

Existe depuis : **1992**

Directeur : **PIERRE DOMENGES**

Nb Permanents : **9**

Equivalent Temps pleins : **8 ½**

CDD : **1**

Fonction Publique Territoriale : **5**

Emploi Jeune : **3**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées : **Label SMAC**

DIFFUSION / ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / ENREGISTREMENT

Esthétique dominante : **MUSIQUES ACTUELLES / SONS DU SUD**

a – Diffusion

Type de Salle : **SOL A PLAT, BALCON**

Capacité Debout : **900**

Moyenne Artistes Programmés /an : **58**

Moyenne Spectateurs /an : **6500**

Moyenne Artistes Région /an : **47**

Artistes en Tremplins et scènes ouvertes /an : **9 (Tremplin dép. Route 65 et Réseau Printemps)**

Prix d'entrée minimum / maximum : **8€ / 15€**

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type de studios : **0 studio de répétition (2 studios en projet dans le programme de réagencement), Scène à disposition des groupes en répétition**

Moyenne groupes en répétition /an : **15**

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **6**

1 studio d'enregistrement

c – Formations et Stages

Accueil des formations d'Avant-Mardi, stages d'initiation technique

d – Centre de Ressources

Pas d'espace dédié (en projet dans le programme de réagencement) ; Point Info Rock.

Réseaux et partenariats :

Avant-Mardi, Réseau Printemps, réseau Inter-régions (Aquitaine+Catalogne, Aragon+Pays de l'Adour)

Budget 2004 : **302.660 € autofinancement : de l'ordre de 36% du CA**

- Ville de Tarbes : 42.600€

- Dépt 65 : 3.600€

- Région MP/culture : 25.000€

- Etat/culture : 82.000€

- CNASEA: 39.500€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : LE CRI'ART

Localisation : AUCH

Forme Juridique : **Asso « IMAJ »**

Président : **PHILIPPE MARCELLIN**

Département : 32

Existe depuis : **1998**

Directeur : **BERNARD BRUNET**

Nb Permanents : **5** Equivalent Temps pleins : **4 1/2**

Dont CDI : **4** CES : **1**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées :

DIFFUSION / ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / ENREGISTREMENT

Esthétique dominante : **MUSIQUES ACTUELLES TOUTES DECLINAISONS**

a – Diffusion

Type de Salle : **SOL A PLAT**

Capacité Assis / Debout : **130 / 300**

Moyenne Artistes Programmés /an : **32**

Moyenne Spectateurs /an : **3500**

Moyenne Artistes Région /an : **12**

Artistes en Tremplins et scènes ouvertes /an : **12 (Muzikaktuel)**

Prix d'entrée minimum / maximum : **7€ / 17€**

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type de studios : **2 studios équipés backline**

Mode et tarifs d'utilisation : **adhésion générale ou formule coup par coup (4,20 à 7,65 €/h)**

Moyenne groupes en répétition /an : **20**

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **15** (ex Belladone, One step on the moon)

Chaque groupe en résidence se voit proposer une fiche individualisée d'objectifs (travail scénique, technique son / lumière, artistique, maquette...)

c – Formations et Stages

Accueil des formations d'Avant-Mardi, initiations son et lumière

d – Centre de Ressources

Accueil, documentation et conseil des publics au BIJ attenant

Réseaux et partenariats :

Avant-Mardi, réseau Midi-Pyrénées + Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin

Budget 2004 : **224.994 €** **autofinancement :** de l'ordre de **17% du CA**

- CC Grand Auch : 115.700€

- Dépt 32 : 7.000€

- Région MP/culture : 25.000€

- DDJS : 750€

- CNASEA: 27.400€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : **ESCAMBIAR**

Localisation : **TOULOUSE CENTRE**

Forme Juridique : **Asso « ESCAMBIAR »**

Présidente : **MARTINE HEBRARD**

Existe depuis : **1981**

Direction : **CLAUDE SICRE (artistique)**

et **ANNE BRUNEL (prod., administration)**

Nb Permanents : **1** dont CDI : **1**

Secteurs d'Activité et Prestations :

PRODUCTION /ACCOMPAGNEMENT /ANIMATION

Esthétique dominante : **OCCITANIE, RAP, NORDESTE BRESILIEN**

a – Production

- **BOMBES 2 BAL**
- **FABULOUS TROBADORS**
- **HELENO DOS OITO BAIXOS**

b – Animations, ateliers

- **Animations pédagogiques itinérantes (écriture, danse, percussions, chant) avec *Bombes 2 Bal***
- **Ateliers de chanson et percussions, le *Samu musical* (environ 10 participants)**
- ***Chorale Civique* (environ 30 participants/semaine)**

Autre :

Organisation des Rencontres « Peuples et musiques au Cinéma » en novembre à la cinémathèque de Toulouse,

Budget 2004 :	158.600 €	autofinancement : de l'ordre de 69% du CA
- Ville de Toulouse :	3.000€	
- Dépt 31 :	1.000€	
- Région MP/culture :	20.000€	
- Etat/culture :	10.000€	
- AFAA :	3.000€	
- FASILD	4.000€	
- CNASEA:	6.700€	

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS :

LA MOUNEDE

Localisation : **TOULOUSE OUEST**

Forme Juridique : **Asso « MOUNEDE CAVALE »**

Président : **GEORGES BASCOU**

Existe depuis : **1994**

Directeur : **CHRISTIAN GRENET**

Nb Permanents : **6**

Equivalent Temps pleins : **5 1/2**

dont CDI : **4**

Fonction Publique Territoriale : **2**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées :

DIFFUSION / ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / ACTION CULTURELLE SUR QUARTIERS

Esthétique dominante : **MUSIQUES DU MONDE, MUSIQUES MEDITERRANEENNES**

a – Diffusion

SOL A PLAT, chaises amovibles et config. cabaret Capacité Assis / Debout : **220 / 630**

Moyenne Artistes Programmés /an : **36**

Moyenne Artistes Région /an : **10**

Prix d'entrée minimum / maximum : **2€ / 9€**

b – Accompagnement artistique des groupes

Scène à disposition+ techniciens son /lumière

(2 studios indépendants prévus dans le projet de réagencement des locaux)

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **18** *ex JP Lafitte, Didier Labbé, Femmouzes T...*

c – Formations et Stages : Master-classes instrumentales et vocales

d – Centre de Ressources : Personnel disponible pour le conseil aux artistes (**espace dédié prévu dans le projet de réagencement**)

Réseaux et partenariats : Maison des Cultures du Monde, Maison de l'Etranger (Marseille)

Activité connexe de la structure (gestion distincte) :

FESTIVAL RACINES (Toulouse), FESTIVAL ESTIVADA (Rodez)

Budget 2004 : **691.453 €** autofinancement : de l'ordre de **21% du CA**

- Ville de Toulouse : 294.000€

- Région MP/culture : 30.000€

- Région MP/ville : 30.000€

- Etat/culture : 85.000€

- Etat/politique ville : 30.000€

- FASILD : 40.000€

- CNASEA: 21.600€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS :

MUSIC'HALLE

Localisation : TOULOUSE Centre

Forme Juridique : **Asso « MUSIC'HALLE »**

Président : **GILLES CORRE**

Existe depuis : 1986

Directeur : **PHILIPPE METZ**

Nb Permanents : **6 (administration) et 35 professeurs permanents**

CDI : **6** dont Emploi Jeune : **2**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées :

Formation initiale et Profess. / accomp. artistique / Centre de ressources / diffusion

Esthétique dominante : **JAZZ / MUSIQUES DU MONDE / MUSIQUES AMPLIFIEES**

a – Diffusion

Type de Salle : **pas de salle attachée au lieu ; programmation au Mandala, à la Mounède, au Bijou, à la Cave Poésie, au Théâtre du Pavé, au festival jazz de Montauban...**

Artistes en Tremplins et scènes ouvertes /an : **15**

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type de studios : **7 salles de cours polyvalentes équipées de sono et backline**

L'accompagnement artistique des musiciens est constitutif des temps de formation ; voir ci-dessous

c – Formations et Stages

- **cycle court individuel** avec un choix de 5 spécialisations (orchestre, formation musicale, MAO, percussions orientales, à la carte) = **292 élèves**

- **cycle court « groupes » sous forme de résidences = 31 élèves** répartis en 4 formations artistiques sous la responsabilité de : *Philippe Gal* (steel drum), *Ali Alaoui* (arabo-andalou), *Lone Kent* (orchestre de 12 guitares électriques)

- **cycle long en 3 ans**, agréé au titre de la formation professionnelle, agréé AFDAS, financé Conseil Régional Midi-Pyrénées = **40 élèves**

Réseaux et partenariats :

FNEIJ/MA, Avant-Mardi, UDEMD (Union Départementale des Ecoles de Musique et de Danse)

Budget 2004 : **449.500 €** autofinancement : de l'ordre de **49% du CA**

- Ville de Toulouse : 23.200€

- Dépt 31 : 15.200€

- Région MP/culture : 25.000€

- Région MP/formation : 33.600€

- Etat/culture : 34.000€

- CNASEA: 39.700€

- FCM : 17.000€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : LE RIO GRANDE

Localisation : MONTAUBAN

Forme Juridique : **Asso « LE RIO »**

Président : **GEORGES VEYRES**

Département : 82

Existe depuis : **1995**

Directeur : **PATRICK COMBALBERT**

Nb Permanents : **6**

Equivalent Temps pleins : **6**

CDI : **3**

CDD : **1**

Emplois Jeunes : **2**

Secteurs d'Activité et Prestations constatées : **Label SMAC**

DIFFUSION / ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE / CENTRE DE RESSOURCES

Esthétique dominante : **MUSIQUES ACTUELLES TOUTES DECLINAISONS**

a – Diffusion

Type de Salle : **SOL A PLAT**

Moyenne Artistes Programmés /an : **56**

Moyenne Artistes Région /an : **30**

Prix d'entrée minimum / maximum : **10€ / 12€**

Capacité Assis / Debout : **200 / 700**

Moyenne Spectateurs /an : **5900**

Artistes en Tremplins /an : **30** (Tarn et Garock)

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type de studios : **2 studios équipés backline** (studios délocalisés au Rio Loco, un autre équipement de Montauban)

Mode et tarifs d'utilisation : **Forfaits 3 ou 12 h**

Moyenne groupes en répétition /an : **50**

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **10 (ex La Raya, Lagony, Marcel agace les filles)**

Résidences longues durée avec convention d'objectifs et résidences spécifiques

c – Formations et Stages

Accueil des formations d'Avant-Mardi, stages d'initiation musicale avec la MJC

d – Centre de Ressources

Aide à la communication apportée aux groupes, conseil juridique et technique aux associations

Réseaux et partenariats :

Avant-Mardi, Fédurok, Manifestation Cinélectro (cinéma, images et musiques amplifiées)

Budget 2004 : **393.472 €** **autofinancement :** de l'ordre de **35% du CA**

- Ville de Montauban : 76.200€

- Dépt 82 : 11.400€

- Région MP/culture : 35.000€

- Etat/culture : 70.000€

- Politique Ville : 18.400€

- CNASEA: 25.500€

DISPOSITIF POLES STRUCTURANTS : **ROCK TIME**

Localisation : **CARMAUX, ALBI, TARN...**

Forme Juridique : **Asso « ROCK TIME »**

Président : **HENRI FABRIES**

Dépt : **81**

Existe depuis : **1974** (asso « Transparence »)

Directeur : **MICHEL BESSET**

Nb Permanents : **4**

Equivalent Temps pleins : **4**

dont CDI : **1**

Emplois Jeunes : **1**

Autres Emplois aidés : **2** (CEC +CIE)

Secteurs d'Activité et Prestations constatées :

DIFFUSION / ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

Esthétique dominante : **MUSIQUES ACTUELLES TOUTES DECLINAISONS**

a – Diffusion

Pas de salle attitrée.

Programmation répartie sur divers lieux du département (ne sont pas pris en compte les concerts du « Summer Festival » organisé par Rock Time, ceux-ci étant soutenus par les aides « festivals » de la Région).
Conseil en programmation à 8 asso et MJC du bassin de Carmaux Albi.

Moyenne Artistes Programmés /an : **11**

Moyenne Spectateurs /an : **4000**

Moyenne Artistes Région /an : **6**

Artistes en Tremplins et scènes ouvertes /an : **5 (Rock in Tarn)**

b – Accompagnement artistique des groupes

Nb et type d'espaces de répétition : **pas d'accueil régulier de répétition**

Moyenne groupes en résidence artistique /an : **2**

c – Formations et Stages :

Conseil en formation auprès de l'ADDA 81,

d – Centre de Ressources :

Basé à l'Athanaor, Scène Nationale d'Albi

Activité connexe de la structure (gestion distincte) :

« SUMMER FESTIVAL »

Budget 2004 : **137.228 €** **autofinancement :** de l'ordre de **28 % du CA**

- Villes de Albi et Carmaux : 7.400€

- Dépt 81 : 23.800€

- Région MP/culture : 17.000€

- Région MP/formation : 6.000€

- Etat/culture : 15.000€

- Europe : 2.600€

- Politique Ville : 8.000€

- CNASEA: 8.200€